



Rapport I

# Rapport général

## 19<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail

Genève, 2-11 octobre 2013



**ICLS/19/2013/1**

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
**Département de statistique**

Rapport I

## **Rapport général**

**Dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail**  
(Genève, 2-11 octobre 2013)

Genève, 2013

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, GENÈVE

Copyright © Organisation internationale du Travail 2013

Première édition 2013

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site [www.ifro.org](http://www.ifro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

*Rapport I, Rapport général: Dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail* (Genève, 2-11 octobre 2013), Département de statistique, Genève, BIT, 2013.

ISSN 0259-3432

Egalement disponible en anglais: *Report I. General Report: Nineteenth International Conference of Labour Statisticians* (Geneva, 2-11 October 2013), ISSN 1010-500X, Genève, 2013, et en espagnol: *Informe I, Informe general: Decimonovena Conferencia Internacional de Estadísticos del Trabajo* (Ginebra, 2-11 de octubre de 2013), ISSN 1010-5018, Genève, 2013.

statistiques du travail / emploi / chômage / travail décent / emplois verts / statut dans l'emploi / OIT / définition / collecte de données / mesure / convention de l'OIT / ratification

*Données de catalogage du BIT*

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org).

Visitez notre site Web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

---

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

---

## Table des matières

|                                                                                                                                                    | Page |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Abréviations.....                                                                                                                                  | v    |
| 1. Le travail statistique du Bureau international du Travail depuis la 18 <sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail..... | 1    |
| 1.1. Introduction.....                                                                                                                             | 1    |
| 1.2. L'évolution des méthodes employées pour les statistiques du travail spécifiques .....                                                         | 2    |
| a) Les progrès dans la mesure des statistiques de l'emploi et du chômage.....                                                                      | 2    |
| b) Les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le programme de développement pour l'après-2015 .....                | 5    |
| c) L'emploi informel et le secteur informel .....                                                                                                  | 7    |
| d) La Classification internationale type des professions, 2008 (CITP-08).....                                                                      | 8    |
| e) Les statistiques sur les salaires .....                                                                                                         | 9    |
| f) Les statistiques sur le travail des enfants.....                                                                                                | 10   |
| g) Le travail forcé et la traite des êtres humains.....                                                                                            | 13   |
| h) L'emploi dans le secteur du tourisme .....                                                                                                      | 14   |
| i) Les statistiques de l'emploi rural/urbain .....                                                                                                 | 15   |
| j) Les caractéristiques économiques des recensements de la population, les estimations et les projections de la population active .....            | 16   |
| k) La mesure du travail bénévole .....                                                                                                             | 16   |
| l) La mesure du temps de travail et les enquêtes sur l'utilisation du temps.....                                                                   | 17   |
| m) Les statistiques sur les coopératives.....                                                                                                      | 17   |
| n) Les statistiques sur le dialogue social .....                                                                                                   | 18   |
| o) L'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes dans la production de statistiques du travail.....                                 | 20   |
| p) Les statistiques sur la violence liée au travail .....                                                                                          | 21   |
| q) Les statistiques sur l'emploi par secteurs.....                                                                                                 | 22   |
| r) Les indices des prix à la consommation.....                                                                                                     | 22   |
| s) Le travail décent: Les concepts et les définitions statistiques .....                                                                           | 23   |
| t) Les statistiques sur les migrations de main-d'œuvre.....                                                                                        | 24   |
| u) La qualité de l'emploi .....                                                                                                                    | 25   |
| 1.3. La collecte des données, les estimations et la diffusion.....                                                                                 | 26   |
| a) La collecte des données – Généralités.....                                                                                                      | 26   |
| b) L'examen de l'Enquête d'octobre du BIT.....                                                                                                     | 26   |
| c) Le nouveau questionnaire annuel du BIT .....                                                                                                    | 27   |
| d) La diffusion des données par le Département de statistique du BIT .....                                                                         | 28   |
| e) Les indicateurs à court terme .....                                                                                                             | 28   |
| f) La base de données sur l'emploi dans le secteur public.....                                                                                     | 29   |
| g) L'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel.....                                                                                     | 29   |
| h) Les sources et méthodes: Statistiques du travail .....                                                                                          | 30   |
| i) Les indicateurs clés du marché du travail (ICMT).....                                                                                           | 31   |
| j) Le travail des enfants .....                                                                                                                    | 31   |
| k) Les enquêtes sur la transition de l'école à la vie active.....                                                                                  | 33   |

|                                                                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| l) La collecte des données sur la sécurité sociale.....                                                                               | 33 |
| m) La base de données sur les salaires .....                                                                                          | 34 |
| 1.4. L'assistance technique et le renforcement des capacités dans les statistiques<br>du travail .....                                | 35 |
| a) Introduction .....                                                                                                                 | 35 |
| b) L'assistance technique.....                                                                                                        | 36 |
| c) Le développement des capacités .....                                                                                               | 44 |
| 1.5. Le statut de la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985 .....                                                  | 46 |
| 2. Les statistiques du travail décent.....                                                                                            | 47 |
| a) Historique.....                                                                                                                    | 47 |
| b) Aperçu général des travaux accomplis depuis la 18 <sup>e</sup> CIST.....                                                           | 48 |
| c) Les expériences nationales.....                                                                                                    | 48 |
| d) Les modifications apportées au cadre mondial d'indicateurs<br>depuis la 18 <sup>e</sup> CIST et le travail en cours du Bureau..... | 49 |
| 3. La Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) .....                                           | 50 |
| 3.1. Introduction.....                                                                                                                | 50 |
| 3.2. Les applications et les statistiques nécessaires .....                                                                           | 51 |
| 3.3. La situation actuelle .....                                                                                                      | 51 |
| 3.4. Les questions à traiter lors de la révision de la CISP .....                                                                     | 52 |
| 4. Les statistiques sur les emplois verts.....                                                                                        | 54 |
| 4.1. Introduction.....                                                                                                                | 54 |
| 4.2. L'utilisation des statistiques sur les emplois verts .....                                                                       | 55 |
| 4.3. Proposition de définition des concepts.....                                                                                      | 55 |
| 5. Les travaux futurs de l'OIT sur les statistiques du travail.....                                                                   | 57 |
| 6. L'organisation, la fréquence et la durée de la CIST .....                                                                          | 59 |
| a) Historique.....                                                                                                                    | 59 |
| b) Fréquence et durée .....                                                                                                           | 60 |
| Bibliographie.....                                                                                                                    | 63 |
| Annexe. Ratification de la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985 .....                                            | 67 |

---

## Abréviations

|               |                                                                                            |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| ASEAN         | Association des nations de l'Asie du Sud-Est                                               |
| BAsD          | Banque asiatique de développement                                                          |
| BIT           | Bureau international du Travail                                                            |
| BIT/SIALC     | Système d'information statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes du BIT            |
| CEE-ONU       | Commission économique des Nations Unies pour l'Europe                                      |
| CEI           | Communauté des Etats indépendants                                                          |
| CEI-STAT      | Comité de statistique de la Communauté des Etats indépendants                              |
| CEPALC        | Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes                               |
| CES           | Conférence des statisticiens européens                                                     |
| CESAO         | Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale                                   |
| CESAP         | Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique                               |
| CIST          | Conférence internationale des statisticiens du travail                                     |
| CITP          | Classification internationale type des professions                                         |
| CPS           | Secrétariat général de la Communauté du Pacifique                                          |
| DDI           | Initiative concernant la documentation des données                                         |
| DIAL          | Développement, institutions et mondialisation                                              |
| DIGESTYC      | Direction générale des statistiques et des enquêtes                                        |
| ECOSOC        | Conseil économique et social                                                               |
| FAO           | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture                        |
| GNUD          | Groupe des Nations Unies pour le développement                                             |
| GSIM          | système générique d'informations statistiques                                              |
| ICMT          | indicateurs clés du marché du travail                                                      |
| IPC           | indices des prix à la consommation                                                         |
| IPEC          | Programme international pour l'abolition du travail des enfants                            |
| IWGPS         | Groupe de travail inter-secrétariat sur les statistiques des prix                          |
| LABORSTA      | base de données de l'OIT sur les statistiques du travail                                   |
| OCDE          | Organisation de coopération et de développement économiques                                |
| OIT/CINTERFOR | Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle |
| OMD           | objectif du Millénaire pour le développement                                               |
| OMT           | Organisation mondiale du tourisme                                                          |
| ONUDAES       | Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies                         |
| ONUDC         | Office des Nations Unies contre la drogue et le crime                                      |
| PIPS          | <i>Price Index Processor Software</i>                                                      |
| projet MAP    | Projet pour la mesure et le suivi du travail décent                                        |

---

|        |                                                                               |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------|
| RECAP  | <i>Reinforcing the capacity to produce and analyse decent work indicators</i> |
| RPPIs  | indices des prix des bâtiments résidentiels                                   |
| SADC   | Communauté de développement de l’Afrique australe                             |
| SCN    | système de comptabilité nationale                                             |
| SDMX   | <i>Statistical Data and Metadata eXchange</i>                                 |
| SIMPOC | Programme d’information statistique et de suivi sur le travail des enfants    |
| UCW    | <i>Understanding Children’s Work</i>                                          |
| WIEGO  | Femmes dans l’emploi informel: Globalisation et organisation                  |

---

# 1. Le travail statistique du Bureau international du Travail depuis la 18<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail

## 1.1. Introduction

1. En mai 2009, le Bureau international du Travail (BIT) a créé un nouveau Département de statistique relevant de la direction, traduisant ainsi l'importance accrue que les mandants de l'Organisation ont décidé d'accorder au renforcement du système de statistiques du travail dans le monde. Le BIT s'est lancé, avec les ressources limitées à sa disposition, dans un processus de réaménagement de ses quatre principaux secteurs d'activités statistiques: i) l'élaboration de normes statistiques internationales; ii) la compilation et la diffusion des données; iii) l'assistance technique; et iv) la formation et le renforcement des capacités.
2. Un nouveau Directeur général a été nommé en octobre 2012, ainsi qu'une nouvelle administration. Il est apparu d'emblée une intention claire de renforcer la base de connaissances de l'Organisation et les statistiques du travail dans le monde, comme en témoignent les décisions adoptées par le Conseil d'administration. Durant la campagne en vue de son élection, et dès ses premières déclarations, le nouveau Directeur général a particulièrement insisté sur la nécessité de développer les capacités des Etats Membres, et notamment des moins développés d'entre eux, pour étoffer le nombre et améliorer la qualité des systèmes d'information dans le domaine des statistiques du travail et du travail décent.
3. Dans sa première lettre d'orientation relative à ses Propositions de programme et de budget pour 2014-15, le Directeur général a choisi comme priorités absolues les statistiques, la recherche et l'analyse, en accordant une importance centrale aux statistiques afin que le BIT assume plus efficacement ses responsabilités de conseil et d'appui technique auprès de ses mandants. C'est dans ce sens que l'ensemble du Bureau, au siège et dans ses bureaux sur le terrain, a engagé un intense processus de réformes. Il est prévu de l'achever pour la fin 2013.
4. La crise économique mondiale qui a commencé en 2007 a mis en évidence le besoin urgent d'un plus grand nombre de statistiques du travail de meilleure qualité. Les graves conséquences de la récession sur les marchés du travail, les emplois et les moyens d'existence dans les économies développées et en développement ont attiré l'attention des gouvernements, des organisations internationales, du G20 et d'autres forums économiques dans le monde entier, qui ont pris conscience de la nécessité de disposer d'informations complètes en temps utile pour remédier rapidement et efficacement à ces problèmes graves. Des mesures de relance ont été instaurées, mais il faut mesurer précisément leur impact sur le bien-être des groupes cibles. Il est ardu d'élaborer des politiques du travail efficaces et d'identifier des objectifs économiques et sociaux sans disposer des données appropriées. La Banque mondiale, dans son *Rapport sur le développement dans le monde 2013: Emplois*, plaide pour que soient comblées les principales lacunes dans les statistiques du travail dans le monde, en soulignant que, à une époque où les emplois sont sur le devant de la scène, les informations sur ce sujet sont rares et souvent inappropriées, et elle appelle les pays et les autres partenaires à accentuer la coordination pour renforcer et améliorer la production de statistiques.
5. Le BIT a engagé ce processus en renforçant la présence de statisticiens du travail sur le terrain dans les régions pour apporter une assistance technique aux offices nationaux de

---

statistique et aux ministères du travail afin de définir, compiler et évaluer leurs systèmes de statistiques du travail. Après avoir redéfini ses activités de compilation, le BIT est en train d'identifier les lacunes au niveau des méthodes et des instruments en place dans toutes les régions. Le Bureau a d'ores et déjà mis en place un système pour contacter les institutions des différents pays afin de renforcer leurs capacités statistiques grâce à une coopération mutuelle. Il a été considéré comme prioritaire de renforcer les relations de travail entre les pays. Le nombre de consultations régionales a augmenté, et l'idée d'un partenariat du BIT avec les organisations régionales pour identifier les besoins a retrouvé un nouveau souffle.

6. Cependant, il reste encore à renforcer plusieurs domaines de la structure statistique du BIT pour rester en phase avec les besoins croissants des mandants de l'OIT. Le BIT devrait notamment renforcer ses capacités dans les domaines des migrations de main-d'œuvre, de l'emploi rural, des dynamiques de l'emploi et des enquêtes auprès des établissements. L'un des éléments essentiels de ce processus est le partenariat avec les grands offices statistiques pour promouvoir la coopération technique Nord-Sud et Sud-Sud ainsi que l'amélioration de la coordination des donateurs et des autres organisations internationales pour veiller à ce que les pays soient en mesure de mettre en œuvre correctement les normes internationales. Ces questions devraient être abordées au plus haut niveau.

## **1.2. L'évolution des méthodes employées pour les statistiques du travail spécifiques**

### **a) Les progrès dans la mesure des statistiques de l'emploi et du chômage**

7. L'actualisation des normes internationales concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi demandée par la 13<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 1982 <sup>1</sup> a commencé en 2008 au BIT avec la recommandation du programme de révision mené par la 18<sup>e</sup> CIST, qui a ensuite été examiné la même année par la Commission de statistique des Nations Unies à sa 39<sup>e</sup> session <sup>2</sup>. La 18<sup>e</sup> CIST a adopté une résolution concernant le développement de mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre <sup>3</sup> pour compléter le taux de chômage, et la révision de la résolution de la Conférence de 1982 sur ce sujet figure parmi les activités futures du BIT.
8. Le programme de réexamen de 2008 avait été préparé par le Bureau national de statistique du Royaume-Uni à la demande de la Commission de statistique des Nations Unies, et les domaines prioritaires identifiés pour le travail à réaliser comprenaient: *a)* l'évolution de la structure de la main-d'œuvre; *b)* une actualisation du cadre des statistiques du travail pour tenir compte des aspects dynamiques des marchés du travail; *c)* les interactions entre le travail rémunéré et non rémunéré; et *d)* les interactions entre les statistiques du travail et d'autres domaines de statistiques.

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms\\_087482.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087482.pdf).

<sup>2</sup> Les décisions de la 39<sup>e</sup> session de la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU) se trouvent à l'adresse: <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc08/Report-French.pdf>.

<sup>3</sup> Voir le rapport de la Conférence ICLS/18/2008/IV/FINAL disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms\\_101513.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_101513.pdf).

- 
9. Pour mettre en œuvre les recommandations de la CIST, le BIT a entrepris une série d'activités et de réunions de consultations techniques pour faciliter le processus d'examen: un séminaire intitulé «Emploi et chômage: Un nouveau regard sur la pertinence et les fondements conceptuels des statistiques» s'est tenu parallèlement à la 18<sup>e</sup> CIST en 2008; un atelier technique sur les mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre en 2009; un Groupe de travail sur le développement des statistiques de l'emploi et du chômage a également été mis en place en 2009; des réunions préparatoires réunissant les statisticiens du travail de toutes les grandes régions du monde se sont déroulées en 2012; ainsi que l'examen des pratiques nationales, y compris la mise en œuvre des normes actuelles relatives aux statistiques sur la main-d'œuvre dans les enquêtes nationales auprès des ménages et les recensements de la population et du logement.
  10. Le Groupe de travail sur le développement des statistiques de l'emploi et du chômage a été mis en place pour mener à bien l'examen et l'actualisation des normes statistiques. Il se compose d'experts en statistiques du travail des offices nationaux de statistique de 40 pays de toutes les grandes régions du monde, ainsi que des commissions économiques régionales de l'ONU, d'Afristat, d'Eurostat et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce groupe a pour mandat de conseiller le BIT sur le processus de réexamen, et ses consultations se sont déroulées en ligne et lors de réunions en 2009, 2011 et 2012.
  11. Pour préparer la 19<sup>e</sup> CIST, le BIT s'est lancé depuis 2009 dans une série de consultations techniques où toutes les régions ont participé à une discussion sur leurs spécificités et l'investissement d'une quantité substantielle de ressources. Cinq réunions régionales préparatoires des statisticiens du travail ont ainsi été organisées pour les Amériques, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient, l'Europe et l'Asie centrale.
  12. Ces réunions, organisées en collaboration avec les commissions régionales des Nations Unies et d'autres partenaires régionaux, ont accueilli des représentants de 100 pays, de la Banque africaine de développement, de l'Union africaine, d'Afristat, du Comité de statistique de la Communauté des Etats indépendants (CEI-STAT), d'Eurostat, de l'OCDE, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de la Banque mondiale. Ces réunions avaient pour principaux objectifs: *a)* informer les participants au sujet de la préparation de la 19<sup>e</sup> CIST; *b)* présenter les propositions actuelles d'examen et d'actualisation des normes statistiques internationales relatives à la main-d'œuvre; et *c)* recueillir les réactions et promouvoir la discussion entre les pays afin d'affiner les propositions. Ces réunions ont également permis d'identifier les principales problématiques des marchés du travail et les préoccupations politiques de chaque région, afin de veiller à ce que les normes révisées y répondent de façon appropriée.
  13. Conformément au mécanisme de la CIST, le Conseil d'administration du BIT a réuni une réunion tripartite d'experts des statistiques du travail sur le développement des statistiques concernant l'emploi et le chômage en janvier 2013, au cours de laquelle les experts ont discuté d'un projet de proposition actualisée <sup>4</sup> et ont fait des recommandations à la 19<sup>e</sup> CIST.

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/19/preparatory-meetings/WCMS\\_175150/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/19/preparatory-meetings/WCMS_175150/lang--en/index.htm).

- 
14. *La Conférence devra procéder à l'évaluation du projet de normes révisées et faire les recommandations appropriées relatives à son adoption par le Conseil d'administration du BIT.*
15. L'une des préoccupations importantes durant tout le processus d'examen a été d'assurer autant que possible la continuité historique des statistiques sur la main-d'œuvre. Les propositions incorporent dans ce sens les bonnes pratiques identifiées qui permettent de renforcer la comparabilité internationale des statistiques et de remédier à certaines lacunes et préoccupations au sujet de la mise en œuvre des normes. Les éléments des normes actuelles qui se sont avérés sains et essentiels pour garantir la cohérence interne des statistiques sur la main-d'œuvre et leur cohérence avec les autres domaines statistiques demeurent inchangés – notamment le cadre conceptuel de mesure de la main-d'œuvre fondé sur le principe de l'activité, la règle de priorité, le critère d'une heure et une période de référence courte.
16. Les principales révisions correspondant aux priorités établies dans le programme d'examen de la 39<sup>e</sup> Commission de statistique des Nations Unies et lors de la 18<sup>e</sup> CIST sont les suivantes:
- un cadre général complet mais souple pour les statistiques du travail, qui établit une distinction entre l'emploi et les autres formes de travail, notamment la production de biens pour la consommation personnelle, la fourniture de services pour la consommation personnelle et le travail bénévole;
  - un concept et une définition plus précis de l'emploi qui vise le travail générateur de revenu, qui sert de socle à la production de statistiques sur la main-d'œuvre;
  - des définitions générales et des directives opérationnelles pour mesurer la participation à d'autres formes de travail que l'emploi;
  - des directives opérationnelles pour la mesure de l'emploi et du chômage qui fournissent plus de détails, à partir de l'expérience accumulée par les pays durant les trente dernières années et renforcent la comparabilité internationale des statistiques;
  - des orientations générales pour développer des classifications des personnes hors de la main-d'œuvre pour diverses raisons, qui comprennent une évaluation de leur lien au marché du travail;
  - des mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre qui se concentrent sur les problèmes liés à l'absorption insuffisante de la main-d'œuvre disponible, à diffuser avec le taux de chômage;
  - des orientations générales pour l'élaboration d'un programme rationnel de statistiques du travail et de la main-d'œuvre répondant aux besoins à court et à long terme et tenant compte du contexte national et des ressources.
17. Les propositions ont pour objectifs de: *a)* répondre à la demande de statistiques sur la main-d'œuvre pour suivre les marchés du travail, y compris la sous-utilisation de la main-d'œuvre, et pour élaborer des politiques de promotion de l'emploi, des revenus et d'autres politiques économiques et sociales; *b)* mettre en lumière la structure de la participation aux formes de travail autres que l'emploi générateur de revenu, notamment pour évaluer la participation à la production de biens pour la consommation personnelle, le cas échéant – ou lorsqu'il est nécessaire de mesurer les services pour la consommation personnelle ou le travail bénévole; *c)* faciliter la mesure globale de l'apport de travail dans toutes les activités productives et la contribution des différentes formes de travail au développement économique, aux moyens d'existence et au bien-être des ménages; *d)* améliorer

---

l'intégration des statistiques sur la main-d'œuvre aux autres statistiques liées au travail et à d'autres domaines, notamment les statistiques sur la production; et e) la promotion du développement de mesures dynamiques du marché du travail à l'avenir <sup>5</sup>.

**b) Les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le programme de développement pour l'après-2015**

18. Les objectifs de la Déclaration du Millénaire pour le développement ont été fixés initialement en 2000, mais ce n'est qu'en 2005 que le Sommet mondial de l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu l'emploi et le travail décent comme un objectif international de développement et qu'en 2006 que la déclaration ministérielle du Conseil économique et social a ajouté de nouveaux indicateurs à l'objectif 1 (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015), qui sont entrés en vigueur en 2007. L'OIT a été chargée de contribuer à l'achèvement de la cible 1B des OMD (Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif) en suivant les progrès des indicateurs suivants:

- 1.4: le taux de croissance de la productivité de la main-d'œuvre;
- 1.5: le ratio emploi/population;
- 1.6: la part de personnes ayant un emploi et vivant en dessous du seuil de pauvreté;
- 1.7: la part de personnes travaillant pour leur propre compte et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale dans l'emploi total.

L'objectif 3 des OMD (Promouvoir l'égalité des sexes et promouvoir l'autonomisation des femmes) contient le cinquième indicateur lié à l'emploi:

- 3.2: Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole.

19. Ces cinq dernières années, le BIT a beaucoup œuvré pour renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux à mesurer ces cinq indicateurs en organisant des ateliers régionaux de formation et en élaborant des guides et des manuels, notamment le *Guide sur les nouveaux indicateurs d'emploi des objectifs du Millénaire pour le développement*, couvrant l'ensemble complet des indicateurs du travail décent et les définitions des indicateurs, les sources de données, les calculs et les analyses <sup>6</sup>. De 2009 à 2013, le BIT a organisé ou contribué à des ateliers pour aider les pays à analyser les indicateurs en soulignant les liens entre les indicateurs de l'emploi des OMD et l'ensemble des indicateurs du travail décent <sup>7</sup>.

<sup>5</sup> Pour avoir des informations plus détaillées et plus complètes sur les progrès en matière de mesure des statistiques de l'emploi et du chômage, voir le Rapport II de la 19<sup>e</sup> CIST.

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse: [http://www.wilo.org/employment/Whatwedo/Publications/WCMS\\_110511/lang--en/index.htm](http://www.wilo.org/employment/Whatwedo/Publications/WCMS_110511/lang--en/index.htm).

<sup>7</sup> Pour les pays africains anglophones (Addis-Abeba, juillet 2009); pour les pays africains francophones (Dakar, déc. 2009); pour les pays francophones et lusophones de la CEDEAO (Burkina Faso, déc. 2010); pour les pays anglophones et lusophones de la CEDEAO (janv. 2011); pour les pays de la CESA (Beyrouth, juillet 2012); pour l'atelier régional de la Division de

- 
- 20.** Le BIT a fourni des estimations mondiales, régionales et par pays, effectué un suivi des progrès et analysé les tendances des indicateurs de l'emploi des OMD. Parallèlement, l'Organisation a fait des efforts considérables pour améliorer la couverture des pays et la périodicité des données et pour produire des estimations régionales et mondiales plus fiables. La nouvelle méthodologie pour produire les estimations des travailleurs pauvres a été étendue à une ventilation complète du revenu de l'emploi permettant notamment d'analyser les tendances de l'emploi des classes moyennes par rapport à l'emploi des pauvres et des travailleurs au bord de la pauvreté dans le monde en développement.
- 21.** A l'approche de la date cible de 2015 pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la communauté mondiale s'est déjà lancée dans un vaste débat sur ce que sera le programme de développement pour l'après-2015 et sur la façon de tirer les enseignements du programme actuel des OMD afin de trouver les meilleurs moyens d'établir des cibles et de suivre les progrès après 2015. Les premiers résultats des consultations sur les objectifs pour l'après-2015 lancées par l'ONU montrent que la création d'emplois est un besoin pressant et une priorité absolue pour presque tous les pays et qu'elle restera un défi majeur bien au-delà de 2015. L'OIT participe activement à ce processus, qui s'appuiera sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les complétera. En raison de leurs implications politiques, il est probable que l'emploi productif et le travail décent pour tous, y compris les socles de protection sociale, feront partie des objectifs explicites de développement mondial dans le programme de développement pour l'après-2015. Parmi les initiatives dans ce sens figure la mise en place par le Secrétaire général de l'ONU de l'Equipe spéciale du système des Nations Unies sous l'égide du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et des groupes du GNUD chargés de l'organisation de consultations thématiques nationales. L'OIT, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a organisé la première consultation thématique à Tokyo en mai 2012, sur le thème de «La croissance et l'emploi».
- 22.** Lors de sa session de novembre 2012, le Conseil d'administration du BIT a discuté de la contribution que peut apporter l'Agenda du travail décent au cadre de développement de l'après-2015.
- 23.** Un consensus se développe autour de l'idée que le programme de développement de l'après-2015 devrait se fonder sur une évaluation critique du cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et sur l'identification des domaines émergents pour répondre notamment aux enjeux actuels de développement, comme la réduction des inégalités, la gouvernance, la durabilité, l'inclusion sociale (y compris des migrants), la protection sociale, etc. Sur nombre de ces sujets, l'OIT participe activement aux discussions sur la mesure et l'élaboration de normes.
- 24.** La communauté statistique devrait ainsi être en mesure d'apporter une contribution technique à l'élaboration du cadre de l'après-2015 – en examinant la disponibilité des données, en cherchant les sources possibles de données, en élaborant des définitions et en suggérant les indicateurs possibles pour mesurer les futurs progrès. L'Equipe spéciale du système des Nations Unies, coordonnée par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONUDAES), a été constituée en novembre 2012 pour réexaminer les indicateurs et coordonner les actions engagées par les agences internationales en fournissant des conseils sur les enseignements tirés et les critères statistiques pour définir de nouveaux indicateurs. La Commission de statistique des Nations Unies et d'autres organisations gouvernementales internationales participeront activement aux discussions de l'équipe spéciale.

statistique des Nations Unies (Kazakhstan, oct. 2009); pour certains pays d'Afrique du Nord (Egypte, oct. 2012); pour les pays de la région Océanie (Fidji, nov. 2012).

- 
25. L'OIT a créé un groupe interne informel pour réfléchir à la justification des indicateurs qui couvrent l'Agenda du travail décent pour les futurs objectifs de développement. Le Bureau a publié en particulier deux notes de synthèse<sup>8</sup> pour sensibiliser au fait qu'il est important de mettre les emplois et les moyens de subsistance au cœur du programme de développement de l'après-2015. La deuxième note est très importante car elle souligne que la priorité doit aller à l'obtention de meilleures statistiques. La disponibilité et la qualité des données ont été des éléments importants de la discussion en raison de leurs implications sur la responsabilité, la transparence et l'efficacité des politiques. L'amélioration de la collecte et de la disponibilité des statistiques pourrait être en soi un facteur important de promotion de la création d'emplois et de l'amélioration des moyens d'existence. Améliorer les enquêtes sur la main-d'œuvre auprès des ménages et des établissements pour qu'elles fournissent plus d'informations sur l'ancienneté et la qualité de l'emploi serait un progrès majeur pour créer des connaissances permettant d'élaborer des politiques. Les objectifs et les cibles à fixer ne devraient pas être limités par les indicateurs actuellement disponibles. La communauté internationale devrait encourager et soutenir des processus initiés par les pays pour décider des critères, définir des indicateurs et produire les statistiques nécessaires.
26. *Les participants à la Conférence voudront sans doute réfléchir aux moyens concrets de plaider pour l'organisation de consultations aux niveaux national et international auxquelles participeraient des statisticiens du travail pour débattre de l'emploi et des indicateurs appropriés sur le travail décent, pour que soit mieux reflété l'objectif émergent sur les emplois et les moyens d'existence dans le programme de développement de l'après-2015 aux Nations Unies.*

**c) L'emploi informel et le secteur informel**

27. Suite à l'adoption en 1993 par la 15<sup>e</sup> CIST d'un nouveau cadre de mesure du secteur informel et l'adoption en 2003 par la 17<sup>e</sup> CIST d'une recommandation étendant les concepts statistiques à l'emploi informel, le BIT a reçu pour mandat d'élaborer un manuel de directives techniques et, parallèlement, de renforcer la compilation de données sur cet aspect important des statistiques du travail, notamment pour le monde en développement.
28. En 2011, avec la collaboration active du réseau mondial Femmes dans l'emploi informel: Globalisation et organisation (WIEGO), Femmes dans l'emploi informel: Globalisation et organisation, le BIT a lancé une base de données sur l'économie informelle fournissant des informations comparables sur 40 pays en développement. Cette base de données a été la première compilation à grande échelle à appliquer les nouvelles normes statistiques internationales, et il est prévu de l'actualiser régulièrement à l'avenir.
29. En 2012, la version anglaise du manuel sur le secteur informel et l'emploi informel a été finalisée, *Mesurer l'informalité: manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel*<sup>9</sup>, à la suite de longues consultations dans le sillage de la réunion technique du Groupe de Delhi sur les statistiques sur le secteur informel en 2010. Ce manuel a été élaboré par le Département de statistique en coopération avec des experts nationaux et internationaux, des membres du Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel

<sup>8</sup> BIT: *L'emploi et les moyens de subsistance au cœur du programme de développement pour l'après-2015*, Note de synthèse du BIT sur le programme de développement pour l'après-2015; et *L'emploi et les moyens de subsistance dans le programme de développement pour l'après-2015: Comment fixer des objectifs et suivre les progrès réalisés*, Note de synthèse du BIT n° 2 (2013).

<sup>9</sup> Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms\\_182300.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_182300.pdf).

---

(Groupe de Delhi) et du réseau WIEGO, avec le soutien financier du gouvernement de l'Inde.

30. Ce manuel est un guide technique et opérationnel qui s'adresse aux offices nationaux de statistique et aux autres institutions qui souhaitent produire des statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel. Il explique en détail les normes internationales actuelles sur ce sujet, la résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel <sup>10</sup> adoptée par la 15<sup>e</sup> CIST et les directives concernant une définition statistique de l'emploi informel <sup>11</sup> adoptées par la 17<sup>e</sup> CIST.
31. Ce manuel présente également les bonnes pratiques pour la mesure de ces concepts, en utilisant trois méthodologies de mesure: i) les enquêtes auprès des ménages; ii) les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises; et iii) les enquêtes auprès des établissements. Ce manuel décrit chacun de ces types d'enquête (à partir d'études de cas) en comparant leurs résultats et leurs inconvénients. Il comporte une série de questionnaires d'enquêtes illustrant chacune des méthodologies pour les pays qui souhaitent démarrer ou améliorer un programme statistique de ce type. Enfin, ce manuel donne des orientations sur les stratégies de diffusion des statistiques, le calcul des indicateurs, la tabulation des statistiques et l'intégration des statistiques du secteur informel à la comptabilité nationale.
32. Afin de renforcer les capacités des pays à collecter des informations sur le travail informel, le BIT prévoit non seulement d'organiser des ateliers avec des organisations partenaires pour fournir des formations et assister directement les pays, mais aussi d'élaborer du matériel de suivi après la formation qui sera disponible sur le site Internet. Ce manuel devrait aider les pays à mesurer le travail informel dans le respect des normes et des recommandations internationales et fournir aux pays dont les enquêtes ne sont pas encore conformes aux recommandations de la 15<sup>e</sup> et de la 17<sup>e</sup> CIST de nouvelles opportunités de recevoir une assistance technique.
33. *Les participants à la Conférence sont invités à exprimer leurs avis sur: a) la pertinence de ce manuel sur la mesure de l'informalité dans leur pays; b) s'ils sont intéressés par les ateliers et par l'utilisation de matériel en ligne; c) les plans éventuels de leur pays en vue de produire des statistiques sur l'informalité dans un avenir proche; d) si leur pays a produit des statistiques sur l'informalité qui ne figurent pas dans la base de données du BIT; e) leurs suggestions sur de nouveaux sujets éventuels à examiner par le Groupe de Delhi.*

**d) La Classification internationale type des professions, 2008 (CITP-08)**

34. Depuis l'adoption de la version actuelle de la Classification internationale type des professions (CITP-08) par une réunion tripartite d'experts des statistiques du travail en 2007 et, ensuite, par le Conseil d'administration en mars 2008, le BIT a aidé à sa mise en œuvre de plusieurs façons, en participant par exemple à un forum de discussion en ligne hébergé par Eurostat et ouvert à tous les pays, en organisant des ateliers nationaux et régionaux de formation, en fournissant une assistance technique directe et en développant et en diffusant de la documentation.

<sup>10</sup> Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms\\_087485.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087485.pdf).

<sup>11</sup> Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms\\_087622.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087622.pdf).

- 
35. Le volume 1 de la CIP-08, *Structure, définition des groupes et tables de correspondance*, a été publié en anglais en mai 2012. Les définitions détaillées des groupes de cette publication se fondent sur le matériel diffusé sur le site Internet de l'OIT en juillet 2009. Les définitions ont été actualisées et clarifiées dans un certain nombre de domaines à la lumière des commentaires envoyés par les agences qui utilisaient le matériel antérieur pour contribuer au développement et à l'actualisation des classifications nationales des professions. Le volume 1 comprend également des notes sur la méthodologie avec des conseils sur l'application de la CIP au niveau national. Les versions française, espagnole et russe du volume 1 ont été publiées en 2013. L'*Index des titres des professions* est présenté dans un autre volume et a été publié en plusieurs langues en 2013 <sup>12</sup>.
36. De nombreux pays ont maintenant élaboré ou adapté leurs classifications nationales des professions pour les aligner sur la CIP-08 ou ont élaboré des tables de correspondance qui permettent de fournir les données selon la CIP-08. Cette dernière a été adoptée dans tous les pays de l'Union européenne pour la collecte des données depuis 2011.
37. Conformément aux recommandations du Groupe d'experts des Nations Unies sur les classifications internationales types, le BIT a élaboré un rapport (un document de séance) reprenant les arguments en faveur d'une révision et d'une actualisation de la CIP-08. Début 2013, le BIT a consulté les experts nationaux sur la classification type des professions pour s'assurer que tous les problèmes et les préoccupations rencontrés dans la mise en œuvre de la CIP-08 soient identifiés et pris en compte.
38. *Les participants à la Conférence voudront sans doute examiner les questions identifiées dans le document de séance sur la CIP et donner leur avis pour déterminer s'il s'agit d'une actualisation mineure, à réaliser en un ou deux ans, qui se limite à des ajustements de détail pour permettre d'identifier séparément certains groupes de professions, ou s'il est préférable de ne pas actualiser la CIP-08 pour le moment et d'attendre une actualisation plus approfondie après la 20<sup>e</sup> CIST.*

**e) Les statistiques sur les salaires**

39. L'élaboration du *Manuel sur la mesure des salaires* n'a pas avancé comme souhaité depuis la dernière CIST en raison des ressources limitées du Département de statistique. Ce manuel devra finalement donner des orientations sur les six concepts de revenu généré par le travail, convenus au niveau international, et sur les liens entre ces concepts et sur les méthodologies à utiliser pour les mesurer. Ces concepts peuvent être mesurés par des enquêtes auprès des établissements (l'approche à préférer), par des enquêtes auprès des ménages et par des registres administratifs. La section du manuel portant sur la méthodologie de la mesure sera préparée en collaboration avec les offices nationaux de statistique de toutes les régions qui ont une expérience sur le terrain dans ce domaine. Ce manuel donnera en particulier des orientations sur la mesure des salaires par les enquêtes auprès des établissements qui couvrent l'ensemble de l'économie, y compris le secteur informel.
40. Afin de répondre à la demande de la 18<sup>e</sup> CIST d'élaborer «un cadre harmonisé pour les statistiques sur les salaires» et de préparer des directives générales sur la conception du questionnaire, il a été procédé en 2010 et 2011 à un examen des questions sur le revenu de

<sup>12</sup> On trouve de la documentation en anglais, français, espagnol et russe sur le site Internet de l'OIT à l'adresse: <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm>.

---

l'emploi <sup>13</sup> figurant dans les enquêtes auprès des ménages <sup>14</sup>; cet examen portait sur les enquêtes auprès des ménages de 113 pays. L'examen a révélé que seules 21 enquêtes ne comportaient pas de question sur le revenu de l'emploi. Il a également montré, comme on s'y attendait, que les questions sur les revenus des salariés étaient plus fréquentes que celles relatives au revenu des travailleurs indépendants et que les questions utilisées pour les mesurer variaient de façon significative d'une enquête à l'autre.

41. Quatre-vingt-douze enquêtes auprès des ménages ont recueilli des informations sur tous les éléments des revenus des salariés ou quelques-uns d'entre eux. Parmi les enquêtes qui ne recueillaient pas séparément les données sur le revenu des salariés, on retrouvait essentiellement des pays avancés, en Europe orientale et dans la Communauté des Etats indépendants (CEI), où il existe peut-être des enquêtes spécialisées. Les différences entre les données sur le revenu des salariés recueillies portaient sur: le niveau des limites d'âge utilisées; la couverture de l'emploi principal ou de tous les emplois; le nombre de questions posées et le niveau de détail, si l'on demande le revenu brut ou net, ou le revenu journalier, hebdomadaire, mensuel, annuel ou pendant une période flexible.
42. Seules 34 enquêtes recueillaient des informations sur les revenus de l'emploi indépendant. L'approche la plus fréquente consistait à enregistrer les réponses des personnes interrogées sur les estimations de leurs bénéfices (pour la moitié des enquêtes examinées). Dans d'autres cas, les composantes du revenu (les ventes, les coûts, etc.) étaient recueillies séparément. La consommation personnelle était incluse dans neuf enquêtes. Comme pour les revenus des salariés, les diverses enquêtes sur les revenus des emplois indépendants utilisaient des unités de temps différentes.
43. *Les participants à la Conférence sont invités à exprimer leur avis: a) sur la pertinence qu'aurait un manuel sur les statistiques sur les salaires dans leur pays; b) si le contenu décrit correspond aux besoins de leur pays; c) s'ils sont volontaires pour participer activement sur le fond et à la préparation de ce manuel.*

#### **f) Les statistiques sur le travail des enfants**

44. Le développement de méthodologies pour les statistiques sur le travail des enfants a pris un nouvel élan après l'adoption des nouvelles directives internationales sur le travail des enfants par la 18<sup>e</sup> CIST dans sa résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants. La résolution recommandait au BIT: a) d'accorder une attention particulière au développement des concepts et définitions des pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux comme indiqué aux alinéas a) à c) du paragraphe 17 de cette résolution; et b) de développer des directives sur le traitement des longues heures effectuées par les enfants dans les services non rémunérés aux ménages en fonction de l'âge et des seuils d'heures. La résolution suggérait également au BIT de présenter un rapport sur les progrès réalisés dans ce domaine à la 19<sup>e</sup> CIST. Cette section répond donc à ces demandes.
45. La résolution avait également observé que les concepts et définitions statistiques des pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux n'étaient pas totalement développés et que les méthodes de mesure statistique en étaient encore au stade

<sup>13</sup> Y compris les enquêtes sur la main-d'œuvre et les enquêtes auprès des ménages dotées d'une composante sur l'emploi, comme les enquêtes intégrées auprès des ménages et les études de la mesure des niveaux de vie.

<sup>14</sup> Telles que définies dans la résolution concernant les statistiques des revenus et des dépenses des ménages adoptée par la 17<sup>e</sup> CIST en 2003.

---

expérimental. Le BIT a donc adopté une approche opérationnelle sur cette question en se concentrant spécifiquement sur la méthodologie de l'enquête statistique pour la collecte des données et l'estimation: a) de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants; et b) du travail forcé ou du travail en situation de servitude.

46. Au sujet de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, une série d'enquêtes ont été réalisées dans des pays de toutes les régions pour développer et appliquer plusieurs procédures d'estimations robustes, à partir desquelles le BIT a élaboré un *Manuel sur la méthodologie des enquêtes sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants* (*Manual on survey methodology of commercial sexual exploitation of children*). Concernant le travail forcé et le travail en situation de servitude, le BIT a rassemblé les constatations d'une série d'enquêtes nationales dans une publication de 2012 intitulée *Hard to see, harder to count: Survey guidelines to estimate forced labour of adults and children*<sup>15</sup>. Des méthodes d'estimation de la traite des enfants, qui comprend habituellement les enfants pris dans les pires formes de travail des enfants, sont actuellement testées. Dans tous les cas, la pire forme de travail des enfants ciblée est identifiée en filtrant les réponses aux questions puisque la discrétion est essentielle et qu'il faut respecter des normes éthiques durant les entretiens sur ces formes de travail des enfants. Dans l'ensemble, on peut constater des progrès significatifs dans l'élaboration de concepts, de définitions et d'estimations statistiques types pour les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux, mais il reste encore beaucoup de travail méthodologique à faire. Ceci dit, les progrès ne peuvent qu'être graduels en raison de la grande sensibilité de ce sujet dans la plupart des pays.
47. L'objectif de la recommandation figurant dans la résolution de la 18<sup>e</sup> CIST qui appelle à élaborer des directives pour le traitement des longues heures effectuées par les enfants dans les services non rémunérés aux ménages (notamment en ce qui concerne les seuils d'âge et d'heures de travail) était d'identifier les enfants fournissant des services «dangereux» non rémunérés dans les ménages ou engagés dans des tâches ménagères «dangereuses» lorsqu'on utilise le domaine de la production générale comme cadre de mesure pour les statistiques sur le travail des enfants. Il est important de comprendre que l'engagement dans des tâches ménagères peut représenter une menace particulière au droit de l'enfant à l'éducation.
48. Conformément à la résolution, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT, en collaboration avec le programme «Comprendre le travail des enfants» (UCW)<sup>16</sup>, a analysé les informations statistiques disponibles afin d'élaborer des critères statistiques communs pour classer les travaux ménagers en tant que travail des enfants. A partir des données sur les activités des enfants obtenues par les enquêtes nationales auprès des ménages dans de nombreux pays en développement, l'IPEC a fait des recherches sur les caractéristiques des travaux ménagers (leur prévalence, les tâches, l'intensité en termes de temps passé) et leur impact sur la santé et l'éducation. L'étude conjointe IPEC/UCW observe les éléments suivants:
- i) Il existe de grandes différences entre les pays même si, dans aucun pays, la proportion d'enfants exécutant des tâches ménagères n'est inférieure à 30 pour cent.

<sup>15</sup> Disponible en anglais seulement à l'adresse: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/publication/wcms\\_182096.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_182096.pdf).

<sup>16</sup> Un programme de recherche conjoint de l'OIT, de l'UNICEF et de la Banque mondiale sur le travail des enfants basé au bureau de l'OIT à Rome.

---

L'implication des enfants dans les travaux ménagers est *largement répandue*, mais son *intensité* n'est pas la même pour tous les enfants <sup>17</sup>.

- ii) L'implication des filles dans les travaux ménagers est généralement plus répandue *et* plus intensive que celle des garçons. Une plus grande proportion de filles passent généralement plus de temps que les garçons à effectuer des tâches ménagères chaque semaine, et le fait de ne pas considérer ces tâches comme du travail des enfants pourrait se traduire par une sous-estimation de la participation des filles au travail des enfants par rapport à celle des garçons.
- iii) L'implication intensive dans les travaux ménagers a des répercussions négatives sur la possibilité pour les enfants d'aller à l'école. Les preuves économétriques révélées par l'étude IPEC/UCW montrent que, pour les enfants du groupe d'âge de 7 à 14 ans, les répercussions négatives sur la scolarisation sont réduites mais constantes jusqu'à vingt heures hebdomadaires consacrées aux travaux ménagers et commence à augmenter au-delà. Des analyses statistiques indépendantes effectuées par l'UNICEF aboutissent aux mêmes conclusions en ce qui concerne l'impact des longues heures consacrées aux travaux ménagers sur l'éducation des enfants <sup>18</sup>. Le seuil de vingt heures hebdomadaires est un guide utile pour identifier les travaux ménagers dangereux en termes de mesure du travail des enfants. Cependant, il serait compliqué de déterminer le seuil des heures de travail pour les enfants qui exécutent une «double tâche» (c'est-à-dire les travaux ménagers plus l'emploi), qui sont confrontés à des contraintes de temps plus impérieuses et sont donc beaucoup plus à risque de sortir du système éducatif.
- iv) Il n'existe quasiment aucune information en dehors du monde industrialisé sur les conséquences pour la santé de l'exécution des travaux ménagers par les enfants ou, plus précisément, le lien entre les travaux ménagers et les accidents qui se produisent pendant l'exécution de ces tâches. Les pays en développement où il existe une collecte des statistiques sur le travail des enfants voudront peut-être remédier à cette lacune importante dans leur système statistique national.

**49.** Il ressort de ce qui précède qu'il reste encore beaucoup à faire sur la collecte de statistiques sur les activités des enfants et sur l'impact de ces activités avec le niveau de détail indiqué dans les paragraphes précédents. Il est aussi essentiel de prendre en compte la législation nationale sur le bien-être des enfants pour analyser les données, pour empêcher que les tâches domestiques non rémunérées ne deviennent dangereuses.

**50.** Enfin, il est important, dans le contexte des services aux ménages non rémunérés (paragr. 15 *c*) de la résolution de la 18<sup>e</sup> CIST), de comprendre que le terme «dangereux» a un sens beaucoup plus large que la simple «activité économique dangereuse» ou «le travail dangereux» mentionnés au paragraphe 17 *d*) dans le contexte de la convention (n° 138) de l'OIT sur l'âge minimum, 1973, et de la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999. La première interprétation peut couvrir les situations (plus de vingt heures de travaux ménagers par semaine par exemple) qui ont des effets négatifs et qui sont inadaptées au développement de l'enfant (en termes de scolarisation par exemple) et celles qui sont identifiées comme comprenant des travaux ménagers inacceptables et qui doivent donc être éliminées, mais ces situations ne peuvent pas être considérées comme

<sup>17</sup> Voir le document de séance présenté à la Conférence qui contient les constatations de l'étude IPEC/UCW.

<sup>18</sup> *Impact of unpaid household services on the measurement of child labour*, UNICEF, 2013 (titre provisoire, pas encore publié).

---

«dangereuses» au sens où il faudrait un âge minimum de 18 ans pour ce travail dans le cadre de la convention n° 138 ou au sens où elles devraient être classées comme l'une des pires formes de travail des enfants interdites par la convention n° 182.

51. *Afin d'éviter tout malentendu sur le sens du mot «dangereux» lorsqu'il s'applique à l'activité économique et aux services non rémunérés aux ménages, les participants à la Conférence pourront envisager l'utilisation du terme «inacceptable» pour les travaux ménagers.*

**g) Le travail forcé et la traite des êtres humains**

52. Le terme de «travail forcé» est utilisé par la communauté internationale pour décrire des situations dans lesquelles les personnes impliquées – des hommes, des femmes et des enfants – sont contraintes de travailler contre leur gré, par la coercition ou la tromperie, par leur recruteur ou leur employeur, et maintenues dans une situation de dépendance en raison de menaces ou de violence, ou de moyens plus subtils comme l'accumulation de dettes, la rétention des papiers d'identité et l'intimidation. Ces situations peuvent équivaloir à de la traite des personnes ou des pratiques d'esclavage qui sont, d'un point de vue juridique, similaires mais pas identiques. La plupart des pays ont banni le travail forcé et les pratiques connexes dans leur législation nationale, mais la majorité des victimes ne sont jamais identifiées et la plupart des contrevenants restent impunis. Il est donc très important de développer des statistiques nationales, internationales et mondiales fiables pour suivre l'évolution des pratiques d'exploitation qui sont très courantes dans l'économie informelle.
53. Jusqu'à récemment, les seules données disponibles concernaient les victimes individuelles ou les auteurs et étaient recueillies par les forces de l'ordre et le système judiciaire. Il manque encore des informations sur la prévalence du travail forcé dans les différents pays fondées sur des statistiques extrapolées des enquêtes anonymes auprès de la population, essentiellement parce que le travail forcé et la traite sont des pratiques secrètes, criminelles et cachées. Il est donc important d'encourager la poursuite du travail statistique pour appréhender les dimensions plus larges du travail forcé (et pas seulement de la traite) qui se cachent sous la pointe de l'iceberg.
54. Le BIT collabore étroitement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), qui est l'organisation responsable de la collecte de statistiques sur les crimes liés à la traite des êtres humains.
55. En l'absence de statistiques nationales sur le travail forcé, le BIT a produit des estimations mondiales sur le travail forcé en utilisant des sources d'information secondaires sur les cas rapportés. La première estimation mondiale a été publiée en 2005, suivie par une deuxième en 2012. Selon les chiffres du BIT les plus récents, mesurés sur une période de dix ans, il y a actuellement 20,9 millions de victimes du travail forcé. La méthode employée pour produire cette estimation est souvent utilisée pour mesurer les populations cachées. Connue sous le nom de «capture-recapture», cette méthode a prouvé sa précision ces dernières années car ses résultats ont été corroborés par un certain nombre d'enquêtes nationales. Les «cas rapportés» font référence à des exemples précis de travail forcé, indiquant où ou quand l'activité a eu lieu et le nombre de personnes impliquées. Toutes les saisies de données sont soumises à un processus rigoureux de validation et de corroboration pour détecter les cas courants de travail forcé enregistrés dans la base de données. Etant donné la rigueur du processus de validation, qui exclut tous les cas qui ne respectent pas les critères spécifiques, l'estimation mondiale est considérée comme un chiffre plutôt en deçà de la réalité.
56. La méthode de «capture-recapture» ne peut pas être utilisée pour créer des statistiques nationales ni pour faire des comparaisons avec les estimations mondiales antérieures. Le

---

BIT estime cependant que cette méthodologie est la meilleure possible étant donné la disponibilité actuelle de données sur le travail forcé. Lorsqu'on disposera d'informations plus nombreuses et de meilleure qualité, notamment grâce à des enquêtes primaires réalisées au niveau national, il deviendra possible de créer des estimations plus fiables à l'avenir.

57. Jusqu'en 2012, le BIT a réalisé dix enquêtes quantitatives sur le travail forcé au niveau national, et d'autres sont actuellement en cours. La portée de certaines de ces enquêtes était nationale, mais ce n'était pas le cas de beaucoup d'autres. En dépit des différences significatives entre les types et les mécanismes de travail forcé des adultes et des enfants, une approche cohérente a été utilisée dans le plan de sondage et sa mise en œuvre. Les enseignements tirés de ces enquêtes quantitatives sont repris dans les directives de 2012 citées précédemment. Ces directives présentent une définition opérationnelle du travail forcé, des indicateurs qui permettent de l'identifier, une approche par étapes pour concevoir et mettre en œuvre des enquêtes sur le travail forcé, des techniques d'échantillonnage, des orientations sur l'analyse des données et des considérations éthiques à respecter dans la mesure du travail forcé.
58. Le BIT aide les gouvernements à réaliser ces enquêtes afin de remédier à la pénurie de données sérieuses sur le travail forcé. Ses directives sont utilisées, par exemple, pour renforcer la capacité des offices nationaux de statistique à élaborer des statistiques fiables au niveau national, ce qui fournit ainsi un point de référence permettant de mesurer l'élimination du travail forcé dans le temps. Il faudrait élaborer des directives internationales similaires à celles qui ont été adoptées sur le travail des enfants afin d'harmoniser les concepts, définitions et instruments d'enquêtes utilisés.
59. *Les participants à la Conférence sont invités à exprimer leur avis sur les moyens concrets d'élaborer des directives internationales pour harmoniser les concepts et les définitions du travail forcé.*

#### **h) L'emploi dans le secteur du tourisme**

60. L'OIT et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ont continué à collaborer, sur la base d'un accord qui établit le cadre de leur coopération<sup>19</sup>, dans le domaine de l'emploi et du travail décent dans le tourisme.
61. L'accord vise à: a) améliorer la fiabilité des données sur l'emploi dans le secteur du tourisme; b) instaurer et tester un ensemble d'indicateurs statistiques clés pour le travail décent afin de mesurer les progrès accomplis dans le sens du travail décent; c) l'élaboration de directives internationales sur les bonnes pratiques pour la mesure de l'emploi.
62. Des études pilotes ont été réalisées dans ce sens au Brésil et en Indonésie sur la mesure de l'emploi dans le secteur du tourisme pour tester la pertinence des recommandations internationales des Nations Unies concernant les statistiques du tourisme (*International*

<sup>19</sup> Cet accord a été approuvé par le Conseil d'administration du BIT à sa 301<sup>e</sup> session (mars 2008) et ratifié par l'Assemblée générale de l'OMT.

---

*recommandations for tourism statistics 2008*)<sup>20</sup>. Deux rapports complets ont été produit sur ces études<sup>21</sup>.

63. Le travail de préparation d'un *Guide technique sur les bonnes pratiques pour mesurer l'emploi dans les industries du tourisme (Technical guide on best practices of measuring employment in the tourism industries*, titre provisoire), réalisé conjointement par le BIT et l'OMT, avance. En outre, le Département de statistique du BIT a collaboré avec l'OMT pour préparer un guide de la compilation pour le chapitre 7 des recommandations internationales concernant les statistiques du tourisme portant sur l'emploi dans le secteur du tourisme.

#### **i) Les statistiques de l'emploi rural/urbain**

64. Le BIT poursuit l'élaboration de méthodes de collecte des données dans le domaine de l'emploi rural, en définissant les caractéristiques essentielles des séries de données nationales et, en particulier, les différents critères utilisés pour définir la «ruralité». L'objectif principal de ce travail consiste à remédier à l'absence de données en collectant des statistiques du travail essentielles dans les Etats Membres de l'OIT, classées selon la zone rurale ou urbaine.
65. Dans sa recherche d'une définition des zones rurales à des fins de mesure statistique, le BIT a recueilli et inventorié les caractéristiques des séries de statistiques sur le travail rural et les critères utilisés pour la classification rural-urbain dans les pays du monde<sup>22</sup>. Cette étude a été faite au moyen des questionnaires annuels.
66. Le BIT dispose d'une série de données statistiques sur le travail rural couvrant 80 pays et territoires et espère élargir sa couverture. Des indicateurs des marchés du travail rural et l'analyse des indicateurs ruraux du BIT dérivés d'une série de données spéciales (diagrammes, graphiques, cartes des principales régions du monde et par pays) ont été publiés pour étoffer la base de connaissances<sup>23</sup>.
67. Dans le cadre de son mandat spécial, le BIT continue d'actualiser un site conjoint FAO/OIT sur l'emploi rural portant sur l'alimentation, l'agriculture et le travail décent. Cependant, comme l'emploi rural a été identifié comme un domaine crucial à la session de 2013 de la Conférence internationale du Travail, il est prévu d'accroître le travail sur l'élaboration de normes statistiques et la compilation des données sur l'emploi rural en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les Etats Membres.

<sup>20</sup> Disponible en anglais uniquement à l'adresse: <http://www.un.org/en/development/desa/publications/international-recommendations-for-tourism-statistics-2008.html>.

<sup>21</sup> *Measuring employment in the tourism industries beyond a tourism satellite account: Case study of Indonesia*; et *Measuring employment in the tourism industries: Case of Brazil* (à paraître). Le rapport sur l'Indonésie contient un chapitre spécial sur les indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis en matière de travail décent dans le tourisme.

<sup>22</sup> Le synopsis rural du BIT est disponible en anglais seulement à l'adresse: [http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/lang--en/docName--WCMS\\_153115/index.htm](http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/lang--en/docName--WCMS_153115/index.htm).

<sup>23</sup> Disponible en anglais seulement à l'adresse: [http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/lang--en/docName--WCMS\\_153116/index.htm](http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/lang--en/docName--WCMS_153116/index.htm).

---

**j) Les caractéristiques économiques des recensements de la population, les estimations et les projections de la population active**

68. Afin de renforcer la qualité et la cohérence des statistiques sur l'activité économique recueillies dans les recensements de la population, le BIT a poursuivi sa promotion active du manuel conjoint de la Division de statistique des Nations Unies et de l'OIT sur la mesure de la population active lors des recensements de la population <sup>24</sup> en fournissant aux pays des conseils techniques à la demande.
69. Le BIT a terminé la sixième édition des estimations et des projections de la population active dans le monde et ses principales régions en octobre 2011. La première publication remonte à 1971, elle couvre maintenant 191 pays et territoires, avec une période de référence de 1990 à 2010 pour les estimations et de 2011 à 2020 pour les projections.
70. De nouvelles méthodologies ont été élaborées pour la sixième édition afin d'améliorer les estimations et les projections relatives à la main-d'œuvre. Parmi les autres changements importants figure la réduction de la proportion de valeurs imputées car la base statistique a augmenté et les estimations historiques (1990-2010) sont maintenant accompagnées de métadonnées détaillées pour chaque donnée. Les métadonnées comprennent des champs indiquant la source des données collectées, le type d'ajustement effectué pour les harmoniser, le cas échéant, et le type de méthode d'imputation utilisée pour combler l'absence de données.
71. Les projections se fondent sur une plus large palette de modèles que dans les éditions précédentes. Elles permettent notamment d'appréhender l'impact de la crise économique actuelle sur la participation à la main-d'œuvre pour les pays concernés. Le BIT utilise maintenant les projections publiées récemment par les offices nationaux de statistique; cela concerne 12 pays.
72. Le BIT a également publié un examen de la littérature sur les méthodologies élaborées par les offices nationaux de statistique et les organisations internationales pour dériver des projections de la population active. Cet examen a été le point de départ de la révision de la méthodologie du BIT.

**k) La mesure du travail bénévole**

73. En 2011, le BIT a publié un *Manuel sur la mesure du travail bénévole* en anglais, français et espagnol. Il fournit une définition du travail bénévole, une méthodologie pour la mesure afin d'identifier les travailleurs bénévoles et leurs caractéristiques, et une méthodologie d'estimation pour évaluer leur travail. La 18<sup>e</sup> CIST avait discuté et approuvé le projet de manuel en 2008, et sa publication a été préparée par le Centre d'étude de la société civile de l'Université John Hopkins sous l'égide de l'OIT, en coopération avec un groupe d'experts techniques internationaux et le soutien des bénévoles des Nations Unies.

<sup>24</sup> Nations Unies, Organisation internationale du Travail: *Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population: Manuel* (New York, 2010), disponible à l'adresse: [http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/Seriesf\\_102f.pdf](http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/Seriesf_102f.pdf).

---

**l) La mesure du temps de travail et les enquêtes sur l'utilisation du temps**

74. Les directives internationales concernant la mesure du temps de travail adoptées par la 18<sup>e</sup> CIST <sup>25</sup> prévoient des statistiques sur la mesure du temps de travail à l'intérieur et au-delà du domaine de la production du Système de comptabilité nationale (SCN) et définissent sept concepts relatifs au temps de travail et deux concepts relatifs à l'aménagement du temps de travail. Les premiers couvrent le temps consacré par les personnes à la production de tous les biens et les services alors que les deux derniers décrivent les caractéristiques de ce temps de travail et de l'organisation et la programmation du temps de travail et du temps de non-travail.
75. Faisant suite aux décisions de la 18<sup>e</sup> CIST, le BIT a poursuivi le travail sur les enquêtes sur l'utilisation du temps et les classifications associées aux activités d'utilisation du temps. Ce travail concerne leur capacité potentielle de recueillir des données sur toute la gamme des activités économiques ainsi que des données sur la qualité de vie que les agendas d'utilisation du temps permettraient de couvrir d'une autre manière que les enquêtes sur la main-d'œuvre et d'autres sources. Ce travail réunit les spécialisations du Département de statistique du BIT et de la Division de statistique des Nations Unies afin d'examiner et développer des classifications de l'utilisation du temps permettant d'appréhender toutes les activités. Une série de modules de formation sur la conception et l'utilisation de ces enquêtes est actuellement en cours.
76. Puisque le temps de travail peut être associé à toutes les activités productives, il comprend également les services fournis et consommés au sein des ménages, ainsi que les activités des services bénévoles. Voilà qui élargit la limite conventionnelle utilisée pour inclure les activités dans les statistiques de l'emploi, qui se fonde sur la résolution de 1982 <sup>26</sup> et qui avait été utilisée jusqu'alors pour calculer l'apport de travail pour la comptabilité nationale. Cependant, les deux composantes sont nécessaires pour décrire complètement le monde du travail. Pour évaluer et suivre les marchés du travail et leur absorption de la main-d'œuvre, il faut reconnaître et définir toutes les ressources de travail, qui incluent l'importante contribution économique pour la société du travail réalisé au sein des ménages et celle de tout le travail bénévole. La répartition du travail non rémunéré dans les ménages a un impact sur le bien-être et une incidence sur la réalisation du travail décent. La reconnaissance internationale récente de ce fait a en partie influencé la révision des propositions du BIT sur les statistiques du travail (voir le Rapport II pour la 19<sup>e</sup> CIST).

**m) Les statistiques sur les coopératives**

77. Depuis 2010, le BIT travaille sur les statistiques sur les coopératives, en évaluant la situation actuelle concernant la production de statistiques nationales et leur comparabilité internationale potentielle. Les statistiques sur les coopératives comprennent des informations sur leur nombre et leurs caractéristiques, leurs membres et les personnes qui y sont employées, et la valeur de leur production (y compris les ventes, la production et les coûts).

<sup>25</sup> Résolution concernant la mesure du temps de travail disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/--stat/documents/normativeinstrument/wcms\\_112456.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/--stat/documents/normativeinstrument/wcms_112456.pdf).

<sup>26</sup> Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la 13<sup>e</sup> CIST (oct. 1982), disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/--stat/documents/normativeinstrument/wcms\\_087482.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/--stat/documents/normativeinstrument/wcms_087482.pdf).

- 
78. Beaucoup de pays développés et en développement produisent actuellement des statistiques qui couvrent une partie ou la totalité des domaines susmentionnés, mais elles ne couvrent généralement qu'une partie des coopératives du pays, souvent seulement dans certaines branches d'activité. En effet, il n'est pas facile d'identifier les coopératives. Des entreprises peuvent être enregistrées en tant que coopératives sans pour autant fonctionner comme telles, d'autres peuvent fonctionner comme des coopératives sans être enregistrées comme telles, ou elles ne sont pas enregistrées du tout. La plupart des statistiques existantes sur les coopératives sont dérivées des registres administratifs, ou d'enquêtes ou de recensements eux-mêmes fondés sur des listes des agences publiques et/ou des organisations nationales de coopératives. Il est difficile d'avoir un registre complet et actualisé des coopératives, et leur couverture statistique a donc tendance à être partielle et irrégulière.
79. Un document de séance explorant les autres sources de statistiques sur les coopératives sera présenté à la Conférence. Il est possible d'utiliser les enquêtes régulières auprès des établissements ou auprès des ménages pour identifier les coopératives et leurs membres pour un coût supplémentaire minime car il suffit simplement de créer une catégorie supplémentaire dans les questionnaires existants et d'inclure quelques questions supplémentaires. Les statistiques sur les coopératives obtenues par le biais d'enquêtes nationales régulières auprès des établissements et/ou des recensements des établissements peuvent avoir une couverture plus complète et moins dépendre des registres administratifs, alors que les statistiques obtenues par le biais d'enquêtes régulières auprès des ménages peuvent non seulement couvrir tous les membres des coopératives (ce qu'aucune autre source ne peut faire), mais elles peuvent aussi couvrir celles qui ne sont pas enregistrées, décrire les caractéristiques démographiques et professionnelles de leurs membres, montrer la relation entre leur situation professionnelle et l'appartenance par type de coopérative, et identifier les personnes qui sont membres de plusieurs coopératives et montrer ainsi s'il s'agit d'un phénomène courant.
80. *Les participants à la Conférence sont invités à exprimer leur avis sur: a) l'intérêt de ce sujet pour leur pays; b) si leur pays recueille déjà des statistiques sur les coopératives par le biais d'enquêtes régulières auprès des établissements ou des recensements d'établissements, ou des enquêtes auprès des ménages; et c) s'ils considèrent que ce sujet devrait faire l'objet d'une discussion plus approfondie à l'avenir, en vue de produire des statistiques comparables au niveau international.*

**n) Les statistiques sur le dialogue social**

81. Les données et les indicateurs sur les effectifs des syndicats et la couverture des conventions collectives, ainsi que d'autres indicateurs qualitatifs, sont importants pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation effective de ces droits au travail. La mesure des indicateurs du dialogue social est également essentielle pour évaluer la qualité des relations professionnelles et leur impact sur l'emploi et les conditions de travail.
82. La 18<sup>e</sup> CIST a reconnu la nécessité d'avoir des statistiques fiables sur ces deux sujets, notamment à la lumière de l'élaboration des indicateurs du travail décent, et elle a souligné les problèmes rencontrés par certains pays, notamment les pays qui ont une économie informelle importante, pour recueillir des données fiables sur les indicateurs du dialogue social conventionnel.
83. Lors de sa 307<sup>e</sup> session en mars 2010, le Conseil d'administration du BIT a demandé au Bureau, durant la discussion sur la suite à donner au résumé du président de la Réunion tripartite de haut niveau sur la négociation collective, d'«approfondir la connaissance des tendances et évolutions, notamment le ratio syndicats/employeurs, la couverture et les structures de la négociation collective ainsi que les bonnes pratiques».

- 
84. Depuis lors, des progrès considérables ont été accomplis dans l'élaboration des indicateurs du dialogue social et la collecte de données sur les effectifs des syndicats, le taux de syndicalisation et la couverture des conventions collectives.
85. Tout d'abord, une enquête statistique internationale a été menée par le Département de statistique du BIT en 2008 et 2009, en collaboration avec le Département des relations professionnelles et des relations d'emploi. L'objectif de ce projet était triple: a) évaluer la disponibilité des statistiques sur le taux de syndicalisation et la couverture des conventions collective et leur capacité à servir d'indicateur sur la force et la qualité du dialogue social; b) utiliser ces informations pour améliorer la collecte et la diffusion de ces données aux niveaux national et international; et c) fournir au BIT des informations pouvant lui permettre d'élaborer des directives internationales pour recueillir ces statistiques et renforcer leur comparabilité. Un résumé des principales constatations de cette enquête ainsi que des définitions des principaux indicateurs du dialogue social et une description de la méthodologie utilisée pour recueillir ces données ont été publiés dans une note d'information technique <sup>27</sup>.
86. Deuxièmement, le Département de statistique du BIT compile et diffuse une base de données sur les effectifs des syndicats (UNIONS 2011) qui est régulièrement actualisée. La période couverte a été élargie, et la couverture est passée de 49 pays en 2009 à 62 en 2011. Parallèlement, les informations méthodologiques sur les sources de ces statistiques ont été actualisées et complétées à chaque fois que c'était possible <sup>28</sup>.
87. Troisièmement, afin d'aider à la collecte de ces données au niveau national, le Département de statistique a publié une étude comparative intitulée *Collecting information on trade union membership and collective bargaining through labour force surveys* <sup>29</sup>.
88. Quatrièmement, les descriptions des concepts et des définitions, les objectifs de la mesure et la justification, les méthodes de calcul, les sources de données, l'interprétation et les inconvénients des quatre indicateurs statistiques relatifs au dialogue social ont été préparés en 2012 et publiés dans un manuel intitulé: *Indicateurs du travail décent: Concepts et définitions* <sup>30</sup>.
89. Cinquièmement, un document intitulé *Methodological elaboration of social dialogue indicators*, présentant un aperçu des efforts du BIT pour élaborer des définitions sur le taux de syndicalisation et le taux de couverture des conventions collectives en comparant la méthodologie du BIT à celle qui est utilisée par d'autres sources importantes d'indicateurs du dialogue social, sera bientôt achevé par le Département des relations professionnelles et des relations d'emploi et diffusé pour observations.
90. Enfin, le BIT a récemment intégré la collecte des données sur le taux de syndicalisation et la couverture des conventions collectives dans le programme régulier de collecte et de publication du Département de statistique. Le questionnaire révisé sur les indicateurs

<sup>27</sup> S. Hayter et V. Stoevska: *Social Dialogue Indicators: International Statistical Inquiry 2008-09*, Technical brief, Industrial and Employment Relations Department/Department of Statistics (Genève, BIT).

<sup>28</sup> Ces deux documents sont disponibles à l'adresse: [http://laborsta.ilo.org/default\\_F.html](http://laborsta.ilo.org/default_F.html).

<sup>29</sup> Disponible à l'adresse: <http://laborsta.ilo.org>.

<sup>30</sup> Disponible en anglais à l'adresse: [http://www.ilo.org/stat/Publications/WCMS\\_183859/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/stat/Publications/WCMS_183859/lang--en/index.htm), et bientôt en français.

---

annuels a été envoyé aux différents pays en décembre 2011; il incluait pour la première fois un module sur les effectifs des syndicats et la couverture des conventions collectives. La collecte de ces données permettra au BIT de calculer régulièrement les indicateurs sur le taux de syndicalisation et la couverture des conventions collectives.

91. En dépit de tous ces efforts, la collecte des données sur les effectifs des syndicats et la couverture des conventions collectives n'est toujours pas aisée. Il n'existe pas de directives internationales pour la collecte des informations sur ces données. Les pays qui recueillent ces données et les diffusent n'utilisent pas de méthodologie type, donc les données ainsi recueillies ne sont pas comparables d'un pays à l'autre. De plus, chaque pays a un cadre juridique, réglementaire et institutionnel relatif aux relations professionnelles spécifique, ce qui rend encore plus hasardeuse toute comparaison des données.
92. *Les participants à la Conférence sont invités à exprimer leur avis sur les méthodologies actuellement utilisées dans leur pays et à indiquer s'ils souhaitent participer à de nouvelles recherches en vue de préparer un rapport global sur la mesure des indicateurs du dialogue social (y compris les effectifs des syndicats et la couverture des conventions collectives).*

**o) L'intégration des questions d'égalité  
entre hommes et femmes dans la production  
de statistiques du travail**

93. Depuis l'adoption de directives pour l'intégration des questions de genre dans les statistiques du travail par la 17<sup>e</sup> CIST en 2003, le BIT a fourni une assistance technique directe aux pays qui souhaitent lancer leurs propres programmes nationaux, comme la République de Moldova, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Viet Nam, ainsi que les territoires arabes occupés, dans le cadre d'ateliers régionaux organisés par le BIT et d'autres agences internationales couvrant les pays arabes, les pays d'Europe orientale, l'Afrique et l'Amérique latine.
94. Les statistiques recueillies annuellement par le BIT sur l'emploi, le chômage, les heures de travail ventilées en fonction du sexe permettent de comprendre la situation des hommes et des femmes sur le marché du travail, mais ce n'est pas suffisant.
95. Comme le suggèrent les directives internationales, de nombreux autres domaines statistiques sont éminemment pertinents pour les questions d'égalité entre hommes et femmes, comme l'économie informelle, le travail au-delà du domaine de production du SCN, la répartition des heures, etc., ainsi que la ventilation des données en fonction de la composition de la famille (s'il y a des enfants en bas âge dans le ménage, d'autres personnes nécessitant des soins, etc.) pour lesquelles il n'existe aucune compilation internationale. Le BIT évalue la faisabilité de l'élaboration d'une base de données sur des sujets spécifiques comme les statistiques conventionnelles en fonction de la composition de la famille et d'autres classifications intéressantes mais, pour que cela devienne possible, il faudrait que les offices nationaux de statistique s'engagent activement dans la production de ces données.
96. *Les participants à la Conférence sont invités à donner leur avis sur les questions suivantes: a) leur pays est-il intéressé par le développement d'une base de données internationale? b) Dans quelle mesure la composition de la famille est-elle une variable explicative et leur pays fait-il une tabulation croisée des statistiques du travail en fonction de la composition de la famille? c) Leurs pays produit-il des statistiques sur d'autres sujets qui se sont avérés utiles pour la question de l'égalité entre les hommes et les femmes?*

---

**p) Les statistiques sur la violence liée au travail**

97. Un document de séance portant sur les définitions existantes et les méthodologies relatives à la violence liée au travail sera présenté à la Conférence. Bien que ce sujet ait fait l'objet d'une attention considérable de la part des décideurs politiques en raison de son impact direct sur la qualité du travail, la qualité de vie et la productivité, il n'a jamais été discuté par les statisticiens du travail à la CIST.
98. La plupart des définitions nationales et internationales examinées dans le document de séance comprennent des *actes de violence sur le lieu de travail*. On peut interpréter l'expression *acte de violence* comme toute action menée par une personne ou un groupe de personnes (appelée(s) l'auteur) qui se traduit par «une agression, des menaces, un préjudice ou des blessures» envers une autre personne (appelée la victime). Les actes de violence ne sont pas seulement physiques, mais peuvent inclure des actes de violence psychologique. Le *lieu de travail* peut se définir conformément aux normes internationales existantes, comme «tous les lieux (le territoire économique, l'établissement, la rue, le domicile) où le travailleur effectue les tâches et fonctions de son poste de travail». Cette définition couvre non seulement les locaux fixes fermés mais aussi les lieux ouverts, y compris les routes par lesquelles passent les salariés ou les travailleurs indépendants obligés de se déplacer pour leur travail.
99. En outre, certaines définitions nationales de la violence liée au travail comprennent également les actes de violence qui se produisent sur le *trajet aller et retour pour se rendre au travail* (le transport pour aller au travail) parce que ces violences ne se seraient pas produites si la personne n'avait pas eu de travail; et les actes de violence qui se produisent dans *n'importe quel lieu si l'auteur est lié à la victime par une relation professionnelle*. L'élément essentiel pour les inclure est *l'existence d'une relation professionnelle entre l'auteur et la victime*, que ce soit un supérieur, un collègue ou un client (y compris les clients, les patients, les étudiants, etc.). La justification de l'inclusion de ces actes de violence est que ces derniers ont un lien direct avec le travail de la victime ou qu'ils sont une conséquence directe d'une interaction avec des personnes avec lesquelles la victime travaille. Cela comprend tous les actes de violence qui se produisent au domicile de la victime ou dans un espace public lorsque l'auteur a une relation professionnelle avec la victime, par exemple lorsqu'un collègue ou un client agresse physiquement ou psychologiquement une personne en raison d'un événement qui s'est produit auparavant sur le lieu de travail.
100. Par ailleurs, on dit également que certains actes de violence qui se produisent sur le lieu de travail peuvent ne pas être liés au travail car ils sont effectués pour des raisons qui n'ont pas de lien avec le travail. Ce sont par exemple les cas de violence perpétrés par le partenaire, d'autres membres de la famille ou des connaissances (qui ne sont ni des collègues ni des supérieurs, ni des clients), même si l'acte de violence se produit sur le lieu de travail. On peut donc dire que l'acte de violence qui se produit sur le lieu de travail ne devrait être inclus que s'il est directement lié au travail, autrement dit, si l'auteur est un supérieur, un collègue ou un client.
101. Le document de séance examine également les méthodologies de mesure utilisées. Il n'est pas recommandé de prendre les données administratives car elles ne couvrent généralement que les actes de violence physique et elles ne portent que sur les cas de violence signalés, ou les cas qui se traduisent par un dédommagement financier ou une absence du travail. Les enquêtes auprès des établissements permettent d'analyser les actes de violence qui se produisent au sein de l'unité économique, si bien qu'il est possible de tirer des conclusions sur le type d'unités économiques où sévit la violence liée au travail. Les sources les plus courantes sont les enquêtes auprès des ménages, que ce soient des enquêtes générales sur la violence ou des enquêtes indépendantes sur la violence liée au travail, qui sont les plus susceptibles de générer des statistiques comparables au niveau

---

international. Elles permettent d'obtenir des informations directes de la part des victimes sur les actes de violence et peuvent couvrir des incidents qui ne donnent pas lieu à la perte de journées de travail ou qui ne sont pas signalés à la police.

- 102.** *Les participants à la Conférence sont invités à donner leur avis sur les questions suivantes: a) leur pays a-t-il un intérêt pour ce sujet? b) Leur pays collecte-t-il déjà des statistiques sur la violence liée au travail dans le cadre d'enquêtes générales ou indépendantes sur la violence? c) Considèrent-ils que ce sujet devrait faire l'objet de discussions plus approfondies à l'avenir en vue d'élaborer des statistiques internationalement comparables sur la violence liée au travail?*

**q) Les statistiques sur l'emploi par secteurs**

- 103.** Afin de donner effet au Pacte mondial sur l'emploi adopté par l'OIT et le système des Nations Unies en 2009, le Département de statistique et le Département des activités sectorielles ont lancé une initiative conjointe visant à améliorer la compréhension et le suivi des secteurs économiques. Cette initiative a également pour objectif de renforcer les possibilités pour les mandants de l'OIT d'accéder à des données détaillées en temps opportun avec une classification croisée en fonction de l'activité économique et de certaines dimensions du travail décent.
- 104.** Grâce à cette collaboration, la base de données du BIT sur les indicateurs à court terme a augmenté le nombre de pays couverts; elle contient actuellement les statistiques du travail de près de 70 pays, désagrégées par sexe et par activité économique (selon la CITI révisée 4 ou la CITI révisée 3.1), y compris les données sur l'emploi salarié et l'emploi total, les salaires et les heures de travail. Dans le cadre de cette initiative conjointe, une assistance a également été apportée pour la collecte et le traitement des données, si bien que les données annuelles sont cohérentes pour toutes les activités économiques et tous les pays.
- 105.** En outre, les deux départements ont travaillé ensemble à la préparation de fiches statistiques par pays, essentiellement pour les réunions du G20. Le Département de statistique a également fourni une assistance pour la collecte de données sur l'emploi dans des secteurs non couverts par la procédure conventionnelle du BIT, comme le secteur mondial du tabac, l'industrie de l'aviation civile, etc.

**r) Les indices des prix à la consommation**

- 106.** En tant que point focal pour les indices des prix à la consommation (IPC) au sein du système des Nations Unies, le BIT continue à: a) recueillir et diffuser annuellement et mensuellement les IPC de près de 200 pays; b) promouvoir la mise en œuvre des normes internationales sur les IPC; et c) fournir une assistance technique aux Etats Membres. En plus de l'actualisation régulière de ses séries annuelles et mensuelles, le BIT a actualisé depuis 2012 les descriptions méthodologiques des séries nationales d'IPC en coopération avec la FAO. Il est prévu de diffuser les descriptions méthodologiques en 2013.
- 107.** En mai 2012, le BIT, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), a organisé une réunion du Groupe d'experts sur les indices des prix à la consommation à Genève. Cette réunion, à laquelle 100 experts ont participé, a discuté des indices des prix du logement, des systèmes d'indices des prix, de nouvelles façons de calculer l'IPC, des données saisies par lecture optique, des nouvelles méthodes de collecte des prix, des ajustements de la qualité pour les services et des sources des données de pondération. La réunion a été complétée par une session spéciale sur le logiciel de traitement des indices des prix (*Price Index Processor Software PIPS*). La prochaine réunion de l'IPC aura lieu à Genève en mai 2014.

- 
- 108.** Au nom du Groupe de travail intersecrétariat sur les statistiques de prix (IWGPS), le BIT a mené une enquête spéciale dans quelques pays sur les méthodologies utilisées pour compiler les indices des prix des bâtiments résidentiels (RPPI). Les descriptions méthodologiques obtenues ont été utilisées en tant qu'études de pays dans le manuel sur les indices des prix des bâtiments résidentiels <sup>31</sup>. La rédaction de ce manuel a été coordonnée par l'Office statistique de l'Union européenne, Eurostat, sous la responsabilité conjointe de six organisations membres du groupe de travail.
- 109.** Ce manuel est le premier à donner un aperçu complet des questions conceptuelles et pratiques liées à la compilation des indices des prix des bâtiments résidentiels. Il fournit des orientations pratiques sur la compilation des indices des prix du logement et sur la façon d'améliorer la comparabilité internationale, décrit les besoins des utilisateurs en matière de données et les méthodes employées et contient un certain nombre de recommandations.
- 110.** Le BIT, qui fait partie des agences responsables de la coordination des futures révisions du manuel sur l'IPC, va conserver la version en ligne <sup>32</sup> et la page Internet de l'IWGPS.

**s) Le travail décent: Les concepts et les définitions statistiques**

- 111.** Suite à la Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent en 2008 et aux recommandations de la 18<sup>e</sup> CIST, le Département de statistique du BIT a travaillé sur plusieurs aspects du travail décent. Le manuel de l'OIT intitulé *Indicateurs du travail décent: Concepts et définitions*, cité ci-dessus, vise à expliquer comment définir et interpréter les indicateurs statistiques et les indicateurs du cadre juridique relatifs au travail décent. Il est considéré en particulier comme un outil pragmatique destiné aux Etats Membres qui souhaitent élaborer des indicateurs nationaux du travail décent à des fins d'analyse et d'élaboration de politiques. Il a aussi été conçu pour aider les utilisateurs des indicateurs du travail décent, et parmi eux les mandants de l'OIT, d'autres parties prenantes et le grand public, à comprendre et à interpréter les concepts et les définitions utilisées pour les construire.
- 112.** Ce manuel plaide en faveur de l'application des normes statistiques internationales adoptées ou recommandées par la CIST. En faisant la promotion des concepts et des méthodes qui sont à la fois cohérentes et compatibles, le manuel favorise la comparabilité internationale. Chacun de ses 11 chapitres est consacré à une composante essentielle du cadre de mesure des indicateurs du travail décent, avec le contexte socio-économique relatif au travail décent. La fiche des indicateurs statistiques fournit des informations sur l'objectif et la justification de la mesure, la méthode de calcul, les concepts et définitions, les sources de données recommandées, les métadonnées et la désagrégation, et les directives pour l'interprétation.
- 113.** Ce manuel a été coordonné par le Département de statistique du BIT mais il est le fruit d'un effort commun des unités techniques de la plupart des départements du BIT. Initialement élaboré en anglais, il a été traduit en français, russe et espagnol avec l'appui financier du projet conjoint de l'OIT/UE *Mesure et suivi du travail décent*.

<sup>31</sup> *Handbook on residential property price indices*, disponible en anglais seulement à l'adresse: [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-RA-12-022/EN/KS-RA-12-022-EN.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-RA-12-022/EN/KS-RA-12-022-EN.PDF).

<sup>32</sup> Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/stat/lang--fr/index.htm>.

---

**t) Les statistiques sur les migrations de main-d'œuvre**

- 114.** Le Plan d'action pour les travailleurs migrants adopté par la Conférence internationale du Travail en 2004 déclarait que l'amélioration des informations et de la base de connaissances sur les tendances mondiales des migrations de main-d'œuvre était une priorité, ce qui a été réaffirmé par le cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre en 2006. Le BIT apporte ainsi son appui à la collecte, la compilation et le partage des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre<sup>33</sup> et fournit une assistance technique à plusieurs pays.
- 115.** Dans le contexte du projet conjoint OIT/UE sur une gouvernance efficace des migrations de main-d'œuvre et la dimension des qualifications (*Effective governance of labour migration and its skills dimensions*) (2011-12), le Département de statistique du BIT a apporté une assistance technique aux offices nationaux de statistique de la République de Moldova et de l'Ukraine pour leur permettre d'introduire des modules spécialisés dans leurs enquêtes nationales sur la main-d'œuvre afin de produire des statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre, y compris les migrations temporaires. Le bureau de l'OIT de Pretoria est partenaire d'un projet de recherche sur les migrations régionales de main-d'œuvre dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ce projet, coordonné par l'Université Witwatersrand (Johannesburg) en collaboration avec *Statistics South Africa*, vise à concevoir un instrument/module d'enquête pour compléter l'enquête trimestrielle de l'Afrique du Sud sur la main-d'œuvre de façon à montrer les grandes tendances des migrations de main-d'œuvre. Les données et méthodologies existantes ont déjà été évaluées. Un appui technique a été apporté au Malawi et à la Zambie pour que ces pays incluent un module relatif aux migrations dans leurs enquêtes auprès des ménages.
- 116.** Plusieurs agences, dont Eurostat, le Groupe mondial sur la migration, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la CEE-ONU et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, participent activement à la compilation et à l'estimation des flux de migration et de leurs caractéristiques, en utilisant plusieurs méthodes et sources, et diffusent des directives sur les bonnes pratiques. Le BIT a également compilé des informations sur les travailleurs migrants.
- 117.** Cependant, en dépit de tous ces efforts, il manque encore des statistiques nationales officielles complètes sur la population active migrante ainsi que des estimations régionales et mondiales. Des données essentielles sur les travailleurs migrants, désagrégées en fonction de l'âge et du sexe (les besoins des marchés du travail, les conditions de travail, les salaires, le statut de migrant, la protection sociale, les professions et les qualifications), sont encore rares et fragmentaires. L'un des principaux obstacles à l'amélioration de la disponibilité des statistiques sur ce sujet est l'absence de normes statistiques internationales et de méthodologies communes pour mesurer les migrations internationales temporaires et, à court terme, de main-d'œuvre. Le programme de réexamen des statistiques du travail, qui a été examiné à la 39<sup>e</sup> session de la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU) en février 2008, a considéré le développement de normes internationales comme un domaine essentiel de travail servant de complément aux *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* adoptées par les Nations Unies en 1998. Le travail dans ce domaine comblerait une lacune majeure dans

<sup>33</sup> La base de données du BIT sur les migrations internationales de main-d'œuvre a été intégrée à la base de données du BIT sur les statistiques du travail (LABORSTA) et sera à l'avenir coordonnée par le Département de statistique du BIT.

---

la production de statistiques compatibles de la population et du travail permettant d'élaborer des politiques du marché du travail et des migrations cohérentes à une époque où les marchés du travail nationaux et régionaux sont de plus en plus intégrés.

- 118.** *Les participants à la Conférence sont invités à donner leur avis sur les questions suivantes: a) ce sujet intéresse-t-il leur pays ou est-il une priorité politique?; b) considèrent-ils qu'il devrait faire l'objet d'une discussion approfondie à la prochaine CIST, en vue de promouvoir l'élaboration de méthodologies et d'approches communes vis-à-vis des statistiques pour élaborer des politiques cohérentes du marché du travail et des migrations?; et, dans ce cas, c) sont-ils volontaires pour faire partie d'un groupe de travail coordonné par le BIT qui discuterait d'un plan de travail en vue de définir des normes internationales sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre, commencer à les rédiger et présenter un rapport à la prochaine CIST?*

#### **u) La qualité de l'emploi**

- 119.** La qualité de l'emploi fait partie intégrante du paradigme du travail décent de l'OIT car elle a trait à la sécurité de l'emploi et aux perspectives d'avancement dans la carrière, aux conditions de travail, au temps de travail, à la sécurité et la santé sur le lieu de travail, aux salaires et revenus équitables, aux opportunités de développer ses compétences, à l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, à l'égalité entre hommes et femmes, à la satisfaction et la reconnaissance au travail et à la protection sociale.
- 120.** Le BIT, en étroite collaboration avec la CEE-ONU et la Conférence des statisticiens européens (CSE), a contribué à l'élaboration d'un cadre statistique relatif à la qualité de l'emploi et a testé des indicateurs statistiques pour mesurer les aspects qualitatifs du travail, ce qui coïncide dans une large mesure avec les préoccupations de l'OIT dans le domaine du travail décent. Ce travail est étroitement lié à l'enquête européenne sur les conditions de travail, à la Stratégie Europe 2020 et au travail de l'OCDE sur la mesure des progrès des sociétés et de la qualité de vie dans le cadre du suivi du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi.
- 121.** Depuis 2008, le BIT a participé activement à une équipe spéciale et au comité directeur créés sous l'égide de la CSE pour travailler sur le cadre et les indicateurs permettant de mesurer la qualité de l'emploi et organiser la cinquième réunion CEE-ONU/BIT/Eurostat sur la qualité de l'emploi en octobre 2009. Ce cadre avait été mis en œuvre par au moins neuf pays à la fin du mandat de l'équipe spéciale et dûment discuté à la réunion de 2009. L'objectif du comité directeur de 2009 était d'organiser une sixième réunion conjointe qui s'est tenue en 2011 pour discuter de toutes les questions qui avaient émergé à propos du cadre stratégique, comme la fourniture de conseils aux pays sur sa mise en œuvre au niveau national.
- 122.** Le Groupe d'experts sur la mesure de la qualité de l'emploi, créé en février 2012, travaille également dans le cadre de la CSE. Le BIT participe à son comité directeur et a fourni une expertise technique, fondée notamment sur l'expérience obtenue lors de la préparation du manuel sur les indicateurs du travail décent. Les principaux objectifs du groupe d'experts sont d'examiner et de réviser la structure conceptuelle de la mesure de la qualité de l'emploi comme l'indique le *Rapport sur les indicateurs potentiels pour la mesure de la qualité de l'emploi (Report on Potential Indicators for Measurement of Quality of Employment)* publié par la Division statistique de la CEE-ONU, de réviser l'ensemble des indicateurs de la qualité de l'emploi afin de prendre en compte les questions évoquées à la 58<sup>e</sup> session plénière de la CSE ainsi que les questions soulevées dans les rapports nationaux et les réactions qu'elles ont suscitées, et d'élaborer des définitions opérationnelles et des directives pour le calcul des indicateurs de la qualité de l'emploi.

---

### 1.3. La collecte des données, les estimations et la diffusion

#### a) La collecte des données – Généralités

123. La récession économique de 2007 et son impact désastreux sur le monde du travail ont entraîné une forte augmentation de la demande de statistiques du travail plus actuelles dans le monde. Comme l'a souligné récemment la Banque mondiale dans son *Rapport sur le développement dans le monde 2013: Emplois*, il existe de grandes lacunes sur cette question dans de nombreuses régions. La Constitution de l'OIT (art. 10.1) demande à l'Organisation de recueillir et de diffuser «toutes informations concernant la réglementation internationale de la condition des travailleurs et du régime du travail», et c'est ce qu'elle a fait depuis sa création en 1919. L'administration du BIT a montré son intérêt particulier à compiler toutes les données disponibles sur la main-d'œuvre et le travail décent et à aider les pays à renforcer leurs propres systèmes de statistiques, tout en évitant de surcharger leur système de diffusion des données et en ayant de plus en plus recours à la saisie automatique de données.
124. Historiquement, les principaux instruments de collecte des statistiques sur le travail ont été les questionnaires annuels pour l'élaboration de l'*Annuaire des statistiques du travail* et de l'*Enquête d'octobre du BIT*. Outre les questionnaires envoyés aux ministères responsables des questions du travail et aux offices de statistique, le BIT recueille les statistiques de leurs publications officielles et, de plus en plus, celles de leurs sites Internet. Le Département de statistique recueille et diffuse également des informations méthodologiques relatives à la production de ces statistiques (les métadonnées). Toutes les informations recueillies par ce département sont stockées dans une série de bases de données utilisées pour les publications sur papier ou sous format électronique, pour l'analyse des données et pour répondre aux demandes des utilisateurs qui souhaitent avoir des statistiques et des informations méthodologiques sur les pratiques nationales en matière de statistiques.
125. Des efforts considérables ont été faits pour améliorer la qualité de ces statistiques tout en réduisant la charge pour les organismes nationaux de statistique. On trouve parmi ces efforts la collaboration avec Eurostat et les pays européens sur des variables communes, avec la Division de statistique des Nations Unies pour les statistiques sur la population active et avec l'OCDE sur les données relatives à l'emploi dans le secteur public et aux indicateurs à court terme, en plus du recours de plus en plus fréquent aux questionnaires électroniques. Le Département de statistique prévoit également de recueillir et de diffuser les informations plus rapidement en utilisant le Protocole d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX).

#### b) L'examen de l'Enquête d'octobre du BIT

126. Suite aux recommandations de la 18<sup>e</sup> CIST, le BIT a entrepris une évaluation attentive de la collecte de données et de la publication de l'*Enquête d'octobre du BIT* pour veiller à ce que sa collecte de données mondiales sur l'emploi, les salaires et la durée du travail (avec une désagrégation en fonction de la profession et de la branche d'activité économique) soit menée de façon plus uniforme. Devant le déclin du taux de réponse des producteurs nationaux de statistiques à cette enquête très lourde, l'obsolescence des catégories de professions et de secteurs d'activités et l'avis des utilisateurs selon lesquels ces données ne pouvaient pas servir à faire des comparaisons entre les pays car les variables n'étaient pas normalisées, a été lancée en 2010 une première consultation des experts du BIT sur les salaires et les revenus, les heures de travail et l'emploi, pour essayer de trouver un consensus parmi les principaux utilisateurs et producteurs de données et les mandants de

---

l'OIT sur une série de variables types et sur les principaux groupes de professions et de branches d'activité économique.

127. En avril 2011, le BIT a envoyé une enquête de suivi aux experts afin de valider les résultats de la première consultation et affiner les principales variables utilisées pour la collecte annuelle de données. Le BIT a tenu compte du consensus qui s'est dégagé des deux enquêtes auprès des experts ainsi que de la nécessité de simplifier les collectes de données du BIT pour qu'elles reflètent les moyennes annuelles, et le Bureau a intégré les résultats des enquêtes dans son questionnaire annuel sur les indicateurs. L'*Enquête d'octobre du BIT* n'est donc plus publiée en tant que telle; à la place, un nouvel ensemble de données types sur l'emploi, les salaires et le temps de travail par profession et/ou par branche d'activité économique est disponible depuis 2009 sur la nouvelle base de données ILOSTAT.

**c) Le nouveau questionnaire annuel du BIT**

128. La collecte annuelle de données et l'*Annuaire des statistiques du travail* ont été temporairement interrompus en 2010 pour permettre un examen approfondi des sujets et des méthodes de collecte de données, ainsi que le questionnaire annuel envoyé aux Etats Membres de l'OIT.
129. Une nouvelle enquête sur les indicateurs annuels a été introduite pour couvrir de nombreuses variables types du marché du travail du questionnaire précédent ainsi qu'un ensemble de variables statistiques plus larges sur le travail décent reflétant certaines de celles qui avaient été proposées en 2008 par la *Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent* et présentées à la 18<sup>e</sup> CIST.
130. Un autre grand objectif du questionnaire consistait à renforcer l'harmonisation des concepts, des unités de temps de référence, des mesures des tendances centrales, etc., des variables cibles. Des efforts considérables ont été faits pour normaliser les variables relatives aux métadonnées afin de présenter des données plus simples et plus comparables alors que le nouveau questionnaire permettait de faire des observations ouvertes pour souligner certaines considérations spécifiques. Devant l'évolution récente de l'activité économique et des groupes de profession sur le marché du travail, des modifications ont également été apportées au questionnaire pour appréhender des informations plus pertinentes et plus détaillées reflétant la disponibilité réelle des données et les besoins des utilisateurs.
131. Ce nouveau questionnaire comprend environ 85 indicateurs regroupés en 17 thématiques qui vont des domaines traditionnels de la population active, du temps de travail, des gains, des accidents du travail et des grèves et des lock-out à des domaines nouveaux comme les travailleurs découragés, le revenu lié à l'emploi, les travailleurs pauvres, l'inspection du travail, les effectifs des syndicats et la négociation collective. Il a été envoyé aux offices nationaux de statistique et aux ministères du travail dans le monde fin 2011 pour demander les données relatives à 2009 et 2010. Ces données ont été chargées dans la nouvelle base de données ILOSTAT au cours du dernier semestre de 2012.
132. Avec l'envoi au deuxième trimestre de 2013 du questionnaire suivant sur les données de 2011 et 2012, la compilation annuelle normale reprendra à partir de 2014. Certaines modifications ont été apportées pour affiner le contenu et la présentation. Les données reçues sont en cours de traitement et incorporées à ILOSTAT de façon à réduire le décalage entre l'année de référence et la diffusion.

---

**d) La diffusion des données par le Département de statistique du BIT**

- 133.** Les bases de données et les applications de diffusion des données du site Internet du Département de statistique du BIT ont été révisées et restructurées en 2011 pour les aligner sur les modifications attendues dans les méthodes de collecte des données. La nouvelle base de données ILOSTAT, interactive et conviviale, qui offre des séries chronologiques annuelles de données et des informations actualisées sur les statistiques sur le travail décent, a été lancée en décembre 2012.
- 134.** ILOSTAT a été conçue conformément au système générique d'informations statistiques (*Generic Statistical Information System (GSIM)*) et aux directives relatives au contenu SDMX pour fournir aux statisticiens un langage commun. Cela a permis de renforcer la collaboration avec d'autres organisations et de réduire la charge pour les pays utilisateurs. Environ 60 pour cent des variables demandées par le BIT ont été récupérées dans le cadre d'un accord avec Eurostat par exemple. L'adoption de la norme DDI (Initiative concernant la documentation des données) relative aux métadonnées pour les enquêtes sur la main-d'œuvre est un autre exemple d'amélioration réalisée conjointement avec la Banque mondiale. Il est prévu d'intégrer totalement à ILOSTAT les séries de statistiques du travail Sources et méthodes de façon à assurer la compatibilité avec la version DDI 2.x et à permettre l'intégration des données existantes. Tout ceci fournira de nouveaux outils réduisant les duplications et les chevauchements avec les autres organisations qui recueillent des données similaires. Le soutien aux pays qui développent leur propre stockage de données contribuera à ce processus, et le BIT a travaillé avec certains offices nationaux de statistique dans ce sens.
- 135.** Les données et métadonnées historiques, qui sont toujours disponibles sur LABORSTA, la base de données précédente, sont progressivement incorporées à ILOSTAT, ce qui permet aux utilisateurs d'accéder à toute une gamme de données avec la possibilité de consulter et de télécharger gratuitement des informations. Les méta-informations nationales associées à chaque série sont également disponibles en ligne. Le site Internet utilise les trois langues officielles de l'OIT, l'anglais, le français et l'espagnol.
- 136.** La maintenance et l'actualisation hebdomadaire de LABORSTA ont été réalisées jusqu'à la fin de 2012. Il n'y a dorénavant plus de maintenance ni d'actualisation de ce site, qui est toujours disponible.
- 137.** Conformément à la collecte de nouveau matériel statistique, la totalité du programme de diffusion par le biais de publications sur papier et sur CD-ROM sera révisée et renforcée. Le principal outil de diffusion de l'OIT sera ILOSTAT, qui finira par héberger toutes les bases de données existantes sur les séries chronologiques.
- 138.** Le BIT est tout à fait déterminé à commencer à collecter et diffuser les données avec le protocole SDMX afin de donner aux utilisateurs et aux fournisseurs de données la possibilité de faire des échanges électroniques de données. Le BIT investit donc les ressources nécessaires pour préparer la plate-forme permettant de travailler activement avec les pays pour réduire la charge des rapports et réduire les délais de diffusion des données. Il est prévu d'utiliser également d'autres moyens de diffusion des données, comme les applications mobiles, et d'intégrer certains indicateurs dans des bases de données publiques (par exemple *Google Public Data*).

**e) Les indicateurs à court terme**

- 139.** Devant la détérioration rapide de la situation des marchés du travail dans de nombreux pays consécutive à la crise financière de 2007, le BIT a commencé en décembre 2008 à

---

publier tous les mois ou tous les trimestres des statistiques sur l'emploi, le chômage, les salaires, le temps de travail et les prix à la consommation au niveau des pays. Les indicateurs ont été sélectionnés en raison de leur capacité à décrire les variations récentes et à court terme. En outre, des estimations mondiales agrégées fondées sur des données réelles provenant des pays qui rendent leurs rapports sont disponibles ainsi que des estimations agrégées pour des groupes de pays développés ou en développement. Il est possible d'accéder à ces données par thème et par pays, et des données ajustées aux variations saisonnières sont disponibles pour des variables et des indicateurs essentiels du marché du travail à court terme pour permettre aux utilisateurs d'analyser les variations d'une période à l'autre plus facilement. Dans les pays où aucune méthode d'ajustement aux variations saisonnières n'est appliquée au niveau national, et lorsque les séries chronologiques sont suffisamment longues, le BIT a effectué des ajustements aux variations saisonnières et fourni également les outils et l'appui technique aux pays qui souhaitent appliquer la méthode par eux-mêmes.

140. La base de données comprend des données mensuelles, trimestrielles et annuelles pour environ 100 pays et territoires et elle est actualisée et diffusée chaque mois sous la forme de fichiers Excel, autrefois dans LABORSTA et, plus récemment, dans ILOSTAT.

**f) La base de données sur l'emploi dans le secteur public**

141. La collecte expérimentale de statistiques sur l'emploi dans le secteur public en 1999, 2000 et 2001, couvrant les années quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-dix et quatre-vingt-quinze/deux mille respectivement, a été couronnée de succès et a fourni des informations utiles aux utilisateurs à l'intérieur et à l'extérieur du BIT. Le Département de statistique a donc inclus ce sujet dans ses activités régulières de collecte de données. Depuis 2005, la base de données sur l'emploi dans le secteur public est actualisée deux fois par an. Bien qu'elle soit actuellement diffusée sur LABORSTA, elle sera bientôt intégrée à ILOSTAT. La base de données contient des statistiques sur l'emploi public dans plus de 140 pays et territoires, par sexe, secteurs et sous-secteurs de la comptabilité nationale et par activité économique. Selon les pays, les statistiques sont disponibles pour 1985, 1990 et 1995, et annuellement pour la période allant de 1996 à 2011.
142. En 2010, le BIT et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont joint leurs efforts sur un programme de travail commun afin de rendre les données collectées totalement compatibles avec la comptabilité nationale. En se fondant sur les informations disponibles, les deux organisations ont examiné et révisé le questionnaire de collecte des données, qui a été envoyé à tous leurs membres en juin 2011. En 2012, le BIT a recueilli des données spécifiquement pour les pays de l'OCDE pour que la publication de l'organisation *Government at a Glance 2013* puisse inclure les données les plus récentes sur le secteur public.

**g) L'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel**

143. Une nouvelle base de données contenant les statistiques sur l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel a été créée, et les données ont été publiées par le Département de statistique en 2011 en collaboration avec le réseau WIEGO<sup>34</sup>.

<sup>34</sup> Disponible en anglais seulement à l'adresse: [http://laborsta.ilo.org/informal\\_economy\\_E.html](http://laborsta.ilo.org/informal_economy_E.html).

- 
144. Cette base de données contient les statistiques nationales officielles sur l'emploi dans l'économie informelle et couvre 47 pays en développement ou en transition. Les statistiques ont été compilées à partir de plusieurs sources: a) les réponses à des questionnaires envoyés par le Département de statistique du BIT demandant des données et des métadonnées; b) des tabulations spéciales des données provenant d'enquêtes nationales accessibles pour le BIT et le réseau WIEGO, y compris des microdonnées provenant d'enquêtes auprès des ménages hébergées dans le Système d'information statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes du BIT (BIT/SIALC) pour les pays d'Amérique latine; c) des extraits des rapports nationaux sur les enquêtes nationales pertinentes, etc. Les sources de données primaires étaient dans la plupart des cas des enquêtes nationales sur la main-d'œuvre, des enquêtes sur le secteur informel et des études sur la mesure des conditions de vie. Dans quelques cas, d'autres enquêtes auprès des ménages ont été utilisées.
145. En juin 2011, une publication spéciale intitulée *Statistical update on employment in the informal economy* a été publiée à l'occasion de la 100<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. La base de données et la publication ont été actualisées en 2012.
146. En raison de l'importance de l'informalité dans les pays en développement et de la publication récente du manuel statistique sur la mesure de l'informalité, le BIT a l'intention d'intégrer une mise à jour continue de sa nouvelle base de données dans le cadre de ses activités régulières de compilation.
147. Un rapport sur les femmes et les hommes dans l'économie informelle intitulé *Women and men in the informal economy: A statistical picture*, fruit d'une coopération entre le réseau WIEGO, le Département de l'emploi et celui de statistique du BIT, est en cours d'élaboration. Avec la publication de toutes les données disponibles, l'objectif principal des statistiques et des indicateurs est de donner une image statistique de l'économie informelle dans le monde afin de mieux faire comprendre à une large gamme d'utilisateurs la taille, les composantes et les caractéristiques de l'économie informelle.

#### **h) Les sources et méthodes: Statistiques du travail**

148. Le Département de statistique a publié la série *Sources et méthodes: Statistiques du travail* (autrefois connue sous le titre *Sources et méthodes statistiques*) depuis 1980, qui contient des informations détaillées sur la couverture, les définitions, les méthodes de calcul et d'autres caractéristiques et métadonnées des séries statistiques publiées. Cette série ne fournit pas seulement des informations utiles pour évaluer les statistiques publiées, notamment au niveau de la comparabilité, elle est également une source riche en matériel pour l'élaboration de normes internationales et pour d'autres travaux méthodologiques. Elle donne en outre un aperçu des pratiques nationales qui peut être utile pour les pays désireux de commencer leur propre production de données. Dix volumes ont été produits dans cette série.
149. Le volume 2 de la série, portant sur l'emploi, les salaires, les heures de travail et le coût de la main-d'œuvre pour les enquêtes auprès des établissements (*Employment, wages, hours of work and labour cost (Establishment surveys)*), contient des informations méthodologiques sur les enquêtes auprès des établissements dans le monde; il a été actualisé en 2012 et a servi de point de départ à la révision des conseils et de l'aide techniques aux pays pour améliorer la qualité des statistiques du travail. Cent soixante-douze enquêtes ont été couvertes au total dans 84 pays. Les questionnaires complétés, les informations sur la méthodologie et le résumé des constatations peuvent être visualisés dans une base de données en ligne afin de faciliter la consultation sur la fréquence et la couverture des enquêtes auprès des établissements dans le monde et l'analyse des différences dans les définitions, les périodes de référence et les échantillons.

- 
150. Le volume 3 de *Sources et méthodes: Statistiques du travail* présente une description méthodologique des statistiques sur l'emploi, le chômage, le sous-emploi, les heures de travail, etc., dérivée des enquêtes sur la main-d'œuvre et des enquêtes auprès des ménages <sup>35</sup>.
151. Il est prévu d'actualiser le volume 1 de *Sources et méthodes: Statistiques du travail* portant sur les indices des prix à la consommation et le volume 4 sur les registres administratifs d'ici à la fin de 2013.
152. Il est important d'avoir un système d'actualisation fréquente de ces volumes, ce qui peut s'avérer coûteux en termes de ressources et de charge imposées aux pays. C'est la raison pour laquelle le BIT se dirige vers l'adoption de la norme DDI afin d'avoir une version abrégée des métadonnées actualisée en continu qui accompagne les données elles-mêmes, pour que les utilisateurs aient une meilleure idée de ce que représentent les données, leur portée et leurs limitations.

**i) Les indicateurs clés du marché du travail (ICMT)**

153. Les indicateurs clés du marché du travail (ICMT) représentent un outil de recherche multifonctionnel proposé par le Département de l'emploi du BIT pour faciliter l'accès aux informations et aux analyses sur le marché du travail. Cet outil contient un ensemble de 18 indicateurs du marché du travail accompagnés d'une analyse des tendances, qui fournissent un cadre de suivi des différentes facettes du monde du travail. Le premier ICMT a été diffusé en 1999 et est considéré comme un outil de référence pour les informations sur le travail.
154. Deux éditions des ICTM ont été publiées par le BIT depuis la 18<sup>e</sup> CIST, la sixième en octobre 2009 et la septième en novembre 2011. On y trouvait plusieurs améliorations: i) afin de faciliter l'étude des défis rencontrés par les jeunes, des indicateurs supplémentaires sur l'emploi (dont celui de l'emploi à temps partiel) sont maintenant désagrégés en fonction de l'âge (ICMT 6), du nombre d'heures hebdomadaires travaillées (ICMT 7a), du chômage de longue durée (ICMT 11), du sous-emploi lié à la durée du travail (ICMT 12) et des travailleurs pauvres (ICMT 18b); ii) un nouvel indicateur a été ajouté: l'emploi en fonction de la profession (ICMT 5), et les anciens indices des salaires dans la fabrication ont été remplacés par un indicateur plus large et plus cohérent sur les salaires mensuels moyens (ICMT 15); iii) la mesure de l'emploi informel a été ajoutée à celle de l'emploi dans l'économie informelle (ICMT 8); et iv) la couverture et les délais de publication de certains indicateurs ont été améliorés avec l'ajout de sources de données alternatives, y compris des sources primaires.
155. Enfin, le logiciel interactif et la base de données numériques en ligne KILMnet ont été équipés de nouvelles fonctionnalités. Avec la septième édition, les utilisateurs ont maintenant directement accès aux agrégats mondiaux et régionaux de certains indicateurs clés du marché du travail à partir du logiciel et de la base de données en ligne.

**j) Le travail des enfants**

156. Le BIT a encouragé l'élaboration de données quantitatives et qualitatives précises sur le travail des enfants qui est sexospécifique. Avec l'augmentation rapide du nombre de

<sup>35</sup> Les descriptions méthodologiques actualisées de plus de 170 enquêtes sur la main-d'œuvre ou d'autres enquêtes auprès des ménages de 160 pays sont disponibles en anglais seulement à l'adresse: [http://laborsta.ilo.org/applv8/data/SSM3\\_NEW/E/SSM3.html](http://laborsta.ilo.org/applv8/data/SSM3_NEW/E/SSM3.html).

---

ratifications de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, la demande de soutien technique de la part du BIT est en forte croissance puisque la collecte des données dans les pays qui ont ratifié la convention est une des premières étapes à respecter avec l'exigence de soustraire les victimes de ces formes de travail des enfants, d'assurer leur réadaptation et d'empêcher que d'autres enfants n'en deviennent victimes.

- 157.** C'est le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) qui est chargé des activités de collecte des données sur le travail des enfants et de l'élaboration de méthodologies au sein du BIT; le SIMPOC est une unité du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Le SIMPOC a un grand programme mondial d'assistance technique pour les enquêtes nationales sur le travail des enfants dans des pays et dans toutes les régions, qui s'accompagne souvent d'une aide financière.
- 158.** Le site Internet du SIMPOC comporte toute une série d'outils statistiques, de données et de rapports sur le travail des enfants, notamment:
- des questionnaires spécifiques pour les enquêtes sur le travail des enfants;
  - des manuels et des kits de formation sur la façon de recueillir des données sur le travail des enfants dans les ménages, à l'école et sur le lieu de travail;
  - des orientations sur le traitement et l'analyse des données sur le travail des enfants;
  - des séries de microdonnées et des rapports d'enquêtes sur le travail des enfants dans le monde;
  - des recherches sur des problématiques critiques relatives aux statistiques sur le travail des enfants.
- 159.** Les archives du BIT sur le travail des enfants contiennent le plus grand répertoire de microdonnées sur le sujet qui fait l'objet d'actualisations régulières. Il fournit des microdonnées, des métadonnées, des questionnaires d'enquêtes et des rapports nationaux provenant des enquêtes nationales sur le travail des enfants qui ont bénéficié d'une aide du BIT; elles sont accessibles en ligne pour les chercheurs <sup>36</sup>.
- 160.** Un système de base de données sur le travail des enfants hébergé par le BIT et appelé *CLInfo* <sup>37</sup> contribue à l'organisation et à la présentation d'une série d'indicateurs types sur le travail des enfants et les autres enfants. Disponible en ligne depuis octobre 2009, *CLInfo* a élargi l'accès aux données sur le travail des enfants provenant des enquêtes qui ont bénéficié d'un soutien du BIT et répandu leur utilisation; c'est un outil de sensibilisation qui aide à élaborer des politiques. Vingt pays sont actuellement inclus mais, devant l'importance de cet outil, la couverture des pays est régulièrement actualisée.
- 161.** Les données sur le travail des enfants sont également diffusées par le site Understanding Children's Work <sup>38</sup> sur lequel les utilisateurs ont accès à toute une gamme d'indicateurs sur

<sup>36</sup> Disponible à l'adresse: <http://www.ilo.org/ipec/ChildlabourstatisticsSIMPOC/lang--fr/index.htm>.

<sup>37</sup> Une version actualisée est disponible en anglais seulement à l'adresse: [http://www.devinformo.info/cl\\_info/](http://www.devinformo.info/cl_info/).

<sup>38</sup> Disponible en anglais seulement à l'adresse: <http://www.ucw-project.org/Pages/ChildLabIndicator.aspx>.

---

le travail des enfants, la scolarisation et d'autres indicateurs connexes organisés par pays, thématique et année. Les statistiques se fondent sur les données provenant des enquêtes auprès des ménages du BIT représentatives au niveau national complétées par d'autres données, notamment celles de l'UNICEF et de la Banque mondiale.

**k) Les enquêtes sur la transition de l'école à la vie active**

- 162.** Les enquêtes sur la transition de l'école à la vie active créent des informations relatives au marché du travail sur les jeunes de 15 à 29 ans, notamment des informations longitudinales sur la transition au sein du marché du travail. Elles représentent un outil important pour mettre en évidence les voies de plus en plus provisoires et indirectes sur lesquelles les jeunes d'aujourd'hui s'engagent en vue d'obtenir un emploi décent et productif.
- 163.** Grâce à un partenariat récent avec la Fondation MasterCard, le programme du BIT *Work for Youth* soutient la mise en œuvre et l'analyse des enquêtes sur la transition de l'école à la vie active dans 28 pays de cinq régions. L'objectif premier de ce programme d'enquêtes sur la transition de l'école à la vie active est d'élargir la base de connaissances sur l'emploi des jeunes au niveau des pays, afin d'avoir une base solide pour élaborer des mesures en faveur de l'emploi des jeunes et affecter des ressources publiques pour répondre aux besoins des groupes de jeunes les plus vulnérables. Une première série d'enquêtes a été effectuée en 2012-13 et une deuxième série est prévue pour 2014-15. Les données seront diffusées dans une série de publications ainsi que dans une base de données mondiales sur les statistiques du marché du travail des jeunes.

**l) La collecte des données sur la sécurité sociale**

- 164.** L'enquête du BIT sur la sécurité sociale recueille des statistiques sur les dépenses, le financement, la couverture et le niveau des prestations de la sécurité sociale pour le monde développé et en développement. Son approche méthodologique révisée vis-à-vis des statistiques sur les recettes et les dépenses de la protection sociale est compatible dans la mesure du possible avec le SCN, le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS) d'Eurostat, la base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (SOCX) et avec le *Manuel de statistiques de finances publiques 2001* du FMI. Elle recueille en outre des données sur les personnes protégées, les bénéficiaires et le niveau des prestations et comprend des inventaires des régimes de sécurité sociale et des prestations pour tous les pays dans la base de données.
- 165.** Les données relatives aux dépenses, au financement et à la couverture sont recueillies au niveau des régimes individuels de sécurité sociale, souvent directement auprès des institutions qui les gèrent, puisque dans plusieurs pays ni les offices nationaux de statistique ni d'autres agences publiques ne compilent les données relatives à la sécurité sociale des institutions qui gèrent les régimes de sécurité sociale. Afin d'inclure les données provenant de bases de données compatibles externes (comme celles de l'OCDE sur les dépenses sociales (SOCX)), la base de données du BIT contient un module en ligne de saisie des données qui peut être utilisé par les institutions qui gèrent la sécurité sociale et par des services d'importation automatique.
- 166.** Un ensemble limité d'indicateurs régulièrement actualisés (comprenant les principaux indicateurs du travail décent) sur les dépenses et la couverture de la sécurité sociale est disponible pour plus de 100 pays depuis 2000 jusqu'à l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données. Les données et les indicateurs actualisés portant à la fois sur les dépenses et la couverture ont été publiés dans la première et la deuxième édition du *Rapport mondial de l'OIT sur la sécurité sociale 2010-11* et 2012-13. Ce sont les premiers rapports d'une série de publications destinées à contribuer au suivi de l'extension de la

---

couverture de la sécurité sociale dans le monde et à soutenir la campagne de l'OIT en faveur de l'extension de la couverture et de la mise en œuvre de socles nationaux de protection sociale.

- 167.** Dans la partie IV (Suivi) de la recommandation (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012<sup>39</sup>, les pays sont explicitement encouragés à produire et à publier régulièrement des données et des informations sur leurs systèmes de sécurité sociale avec un niveau de détails et de désagrégation suffisant. La recommandation les invite à prendre en considération les orientations fournies par l'OIT, en particulier la résolution concernant l'élaboration des statistiques de la sécurité sociale adoptée par la 9<sup>e</sup> CIST.
- 168.** Cette résolution a beau avoir été adoptée il y a plus d'un demi-siècle, beaucoup de pays ne produisent, collectent et publient toujours pas les statistiques complètes sur la sécurité sociale qu'elle recommande. En conséquence, on dispose de peu de statistiques comparables au niveau international et il n'y a toujours pas de norme couramment acceptée sur ce sujet. Cette question a fait l'objet d'une discussion à la 17<sup>e</sup> CIST.
- 169.** Pour permettre un suivi des systèmes de protection sociale et aboutir à un cadre international convenu pour les statistiques de la sécurité sociale, le BIT, en coopération avec la Banque mondiale et d'autres institutions et agences, a développé des propositions pour intensifier la coopération interagences afin: *a)* d'améliorer la normalisation de la mesure statistique des dépenses de sécurité sociale, la couverture et l'impact sur les revenus des ménages; *b)* d'harmoniser les bases de données internationales existantes et les efforts en matière de collecte de données; et *c)* d'intensifier la coopération entre les partenaires de développement qui fournissent un appui aux pays qui souhaitent renforcer leurs capacités statistiques.
- 170.** L'objectif est de promouvoir la qualité des données, accroître l'efficacité institutionnelle, éviter les duplications et développer un aperçu statistique compatible de la protection sociale dans les différents pays. Cela pourrait déboucher sur l'élaboration de nouvelles normes internationales ou la révision des normes internationales sur les statistiques de la sécurité sociale et la protection sociale, comme le demande la résolution concernant le développement des statistiques sur la sécurité sociale adoptée par la 9<sup>e</sup> CIST en 1957.
- 171.** Depuis plusieurs années, le BIT coopère avec l'OCDE et la Banque asiatique de développement (BAsD) pour renforcer la collecte des statistiques sur la protection sociale dans les pays membres de la BAsD, dans le cadre de l'indice de la protection sociale de la banque.
- 172.** Le BIT élabore un module avec un nombre limité de questions sur la protection sociale à intégrer dans les enquêtes régulières auprès des ménages. Un prototype a été mis en œuvre dans certains pays d'Asie en coopération avec l'OCDE et la BAsD, et il est prévu de poursuivre en coopération avec la Banque mondiale.

**m) La base de données sur les salaires**

- 173.** La base de données sur les salaires utilisée pour produire le *Rapport mondial sur les salaires 2012-13* du BIT a été étoffée pour couvrir la moyenne des gains nominaux mensuels des salariés dans 109 pays, la moyenne des gains nominaux mensuels des salariés en fonction du sexe dans 68 pays et le ratio neuvième décile/premier décile dans

<sup>39</sup> Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100\\_INSTRUMENT\\_ID:3065524:NO](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_INSTRUMENT_ID:3065524:NO).

---

45 pays. La possibilité d'intégrer cette base de données sur les salaires (auparavant disponible en tant qu'annexe électronique au *Rapport mondial sur les salaires*) à ILOSTAT a fait l'objet d'une évaluation.

#### **1.4. L'assistance technique et le renforcement des capacités dans les statistiques du travail**

##### **a) Introduction**

- 174.** L'un des principaux mandats du Département de statistique du BIT est de fournir une assistance technique en matière de statistiques du travail et du travail décent aux pays et aux organisations de travailleurs et d'employeurs. C'est un élément essentiel pour garantir l'application correcte des normes internationales dans le monde et pour aider les pays à combler les lacunes dans leurs données sur les marchés du travail.
- 175.** Cette assistance est de plus en plus souvent apportée par un réseau de statisticiens du travail basés dans les bureaux régionaux et son objectif est de renforcer et d'améliorer l'infrastructure des offices nationaux de statistique, des ministères du travail et des organisations d'employeurs et de travailleurs. L'expertise du Département de statistique dans le domaine de l'assistance technique est actuellement renforcée par la présence de statisticiens du travail basés à Bangkok, Dakar, Lima et Pretoria, et il est prévu d'installer des experts également à Addis-Abeba et à Beyrouth.
- 176.** Les activités récentes d'assistance technique se sont principalement concentrées sur les priorités suivantes, identifiées par les pays: *a)* la préparation et l'amélioration des enquêtes sur la main-d'œuvre, des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, et des autres enquêtes auprès des ménages; *b)* le recours aux enquêtes auprès des établissements pour collecter les statistiques sur les salaires, le coût de la main-d'œuvre et les travailleurs migrants; *c)* l'élaboration de classifications nationales des professions à partir de la CITP-08; *d)* la mesure de l'emploi dans le secteur informel; *e)* la compilation des statistiques du travail à partir des registres administratifs (de l'inspection du travail par exemple); *f)* le développement de systèmes d'information sur le marché du travail; *g)* l'élaboration de statistiques sur le taux de syndicalisation ou sur la négociation collective, ainsi que sur les accidents du travail; *h)* la révision des indices des prix à la consommation; et *i)* la collecte des statistiques sur le travail des enfants.
- 177.** Les activités d'assistance technique ont été effectuées principalement par le biais: *a)* de missions consultatives techniques dépêchées dans les pays à leur demande; *b)* de séminaires et ateliers nationaux et internationaux; *c)* d'appui des projets de statistiques du travail financés par des donateurs; *d)* de cours de formation en statistiques du travail; et *e)* de diffusion des recommandations de l'OIT sur les statistiques du travail, de manuels, de matériels didactiques et d'autres documents techniques.
- 178.** En janvier 2013, Le BIT a instauré le Groupe de travail sur les statistiques du travail qui doit s'atteler aux objectifs suivants: *a)* assister le Département de statistique du BIT dans les domaines d'activités spécifiques identifiés par la CIST; *b)* assister le Département de statistique du BIT dans les autres domaines liés aux statistiques du travail en fournissant des avis, le cas échéant; et *c)* identifier et discuter des problèmes émergeant dans les statistiques du travail et/ou la mise en œuvre des normes internationales et développer des approches permettant de les résoudre. Même si le groupe de travail était initialement censé se concentrer sur les discussions de la CIST, son mandat a été élargi pour conseiller le BIT sur toutes les questions relatives aux statistiques du travail, y compris le renforcement de la coopération Sud-Sud et la participation active aux réseaux de statisticiens du travail dans le monde en fournissant un soutien aux pays les moins développés. La participation à ce

---

groupe d'experts, dont le BIT espère qu'il jouera un rôle de catalyseur pour faire progresser les statistiques du travail, est ouverte, et on peut y accéder sur le site Internet de l'OIT <sup>40</sup>.

## **b) L'assistance technique**

### **Dans le monde**

- 179.** De 2009 à 2013, le BIT a réalisé des missions consultatives techniques dans de nombreux pays, parmi lesquels: Albanie, Afrique du Sud, Angola, Arabie Saoudite, Argentine, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chili, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Jordanie, Liban, Libéria, Kirghizistan, Madagascar, Malawi, Mali, République de Moldova, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Ouganda, Paraguay, Qatar, Rwanda, Sainte-Lucie, Seychelles, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Ukraine, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela, Yémen et Zambie. Les principales questions couvertes ont été les concepts et définitions, la conception des questionnaires d'enquête et la mise en œuvre efficace des systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT). Une assistance technique complète a été apportée à l'Ethiopie, à la République de Moldova, à la Namibie et à la Zambie pour la collecte des données sur les indicateurs du travail décent sous la forme d'un questionnaire d'une enquête sur la main-d'œuvre ou d'un module annexé sur le travail décent. Des missions consultatives techniques ont été effectuées en République de Moldova sur les indices des prix à la consommation, les statistiques sur les salaires et la mesure de l'activité économique dans le recensement de la population. Une mission consultative technique a été envoyée sur le terrain en Namibie pour la mise en œuvre de la CITP-08, et une mission consultative spéciale s'est rendue en Mongolie pour comparer et réconcilier les comptes de l'activité économique du recensement de la population de 2010 avec les estimations de 2010 provenant de l'enquête sur la main-d'œuvre.
- 180.** Le SIMPOC a poursuivi son assistance technique aux enquêtes nationales sur le travail des enfants, dans des pays de toutes les régions, en l'accompagnant souvent d'une aide financière.
- 181.** Le Département de statistique continue de participer aux réunions et séminaires internationaux et régionaux sur les statistiques du travail aux niveaux mondial et régional.

### **En Afrique**

- 182.** Le BIT a offert une assistance technique et des recommandations pour mettre en place et améliorer les systèmes statistiques nationaux afin d'inclure la collecte régulière de statistiques du travail et de renforcer les capacités techniques des producteurs et des utilisateurs de données nationales en Afrique orientale et australe et dans l'ensemble de la région Afrique. L'assistance a principalement pris la forme de missions exploratoires et de missions consultatives techniques, de consultations via des médias électroniques, d'ateliers et de séminaires de formation sous-régionaux, de séminaires nationaux pour les producteurs et les utilisateurs de données et de diffusion de matériel et de directives techniques.

<sup>40</sup> A l'adresse suivante en anglais seulement: <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/19/lang--en/index.htm>.

- 
- 183.** De mars 2009 à février 2012, plus de 52 missions consultatives techniques ont été menées dans 18 pays africains (Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, Sénégal, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) ainsi que dans la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de l'Afrique orientale (CAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).
- 184.** Un soutien technique a été fourni pour la collecte régulière de données sur le marché du travail couvrant toutes les dimensions de l'Agenda du travail décent, y compris les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Globalement, 22 pays africains ont reçu un soutien pour le traitement des indicateurs du travail décent. Les activités comprenaient la préparation de notes et de propositions relatives aux concepts, la conception de la méthodologie, les questionnaires et les manuels et l'analyse des données pour les enquêtes sur la main-d'œuvre, sur le travail des enfants et les enquêtes auprès des établissements, ainsi que la rédaction de sept profils de pays concernant le travail décent.
- 185.** Sept pays (Ethiopie, Lesotho, Mozambique, Namibie, Ouganda, Seychelles et République-Unie de Tanzanie) ont reçu un soutien pour l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'amélioration de leur système d'information sur le marché du travail.
- 186.** Le BIT a renforcé ses relations avec les partenaires régionaux de développement, en fournissant un appui technique dans divers domaines de 2009 à 2013:
- En tant que membre du comité directeur du projet de la Commission de l'Union africaine pour l'harmonisation et la coordination des systèmes d'information sur les marchés du travail dans l'Union africaine, le BIT a soutenu les efforts de la commission en vue d'élaborer un plan d'action pour son projet, dont la mise en œuvre a abouti à la définition d'une liste minimum d'indicateurs du marché du travail et de la formation professionnelle et à l'élaboration de questionnaires harmonisés pour les enquêtes auprès des ménages et auprès des établissements. Avec l'appui du BIT, des spécialistes de 30 pays ont été formés à la maîtrise de ces outils.
  - Le BIT a renforcé ses relations de travail avec l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) afin d'aider les pays à élaborer leurs systèmes statistiques.
  - Le BIT a assisté l'Interafricaine de la prévention des risques professionnels (IAPRP), un groupe qui travaille en Afrique subsaharienne francophone à la conception d'un modèle d'annuaire régional de la sécurité et la santé professionnelles et à l'amélioration de l'efficacité de l'Observatoire sous-régional des accidents du travail et des maladies professionnelles (OSRATMP).
  - Le BIT a collaboré avec le Centre africain de statistique de la Commission économique pour l'Afrique, qui aide les pays africains à élaborer des stratégies nationales de développement de la statistique, notamment dans le contexte des réunions régionales et de l'harmonisation des systèmes d'information sur les marchés du travail en Afrique.
  - Le BIT a soutenu les progrès régionaux et sous-régionaux des estimations relatives au marché du travail et des rapports annuels ou réguliers sur les tendances en matière de travail décent, destinés au BIT, à ses mandants et à ses partenaires nationaux et internationaux. Une aide a également été apportée, dans le cadre du suivi du

---

traitement des indicateurs du travail décent dans les 22 pays d'Afrique, à la préparation du premier rapport sur le sujet pour l'Afrique en 2012 <sup>41</sup>.

- Le BIT a coopéré avec la Banque africaine de développement, qui a fourni une aide financière pour l'organisation de réunions et d'activités de développement régionales et sous-régionales relatives aux statistiques du travail en Afrique.
- Le BIT a fourni une assistance au secrétariat de la Communauté de l'Afrique Orientale et aux Etats partenaires (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et République-Unie de Tanzanie) pour mener une enquête sur la main-d'œuvre.
- Le BIT a aidé l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) à mettre en place l'observatoire sous-régional de l'emploi et de la formation professionnelle, créer une base de données sous-régionale sur les indicateurs du travail décent et développer une application pour la gestion de la base de données.

### Dans les Etats arabes

- 187.** La composante recherche de l'initiative régionale sur l'égalité entre hommes et femmes et les droits des travailleurs dans les économies informelles des Etats arabes (un projet initié par le BIT et le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR) en 2007-08) a commencé à travailler pour combler les lacunes dans les connaissances statistiques de la région et étendre la protection sociale aux travailleurs informels. Des recherches et des références cruciales ont été créées pour influencer les mentalités au sein des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des instituts de recherche et des agences internationales travaillant dans les Etats arabes. Le projet a contribué à la promotion de l'utilisation de données désagrégées par sexe et à l'inclusion d'indicateurs répondant aux besoins spécifiques des hommes et des femmes dans les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes sur la main-d'œuvre (incluant les travailleurs découragés, les travailleurs à domicile, les travailleurs domestiques et les travailleurs non rémunérés) afin de mieux comprendre les nuances au sein des taux élevés d'inactivité des femmes dans la région.
- 188.** Dans le cadre du suivi du projet, le bureau régional de l'OIT et le Département de statistique ont collaboré avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour aider les statisticiens du travail de la région à élaborer des statistiques prenant en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes en utilisant un glossaire sur l'économie informelle et en intégrant les méthodes d'estimation de l'emploi informel de la CIST dans leurs enquêtes nationales.
- 189.** En collaboration avec l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques (AITRS), une formation régionale sur l'utilisation d'enquêtes de base et d'évaluations rapides pour la collecte des données sur le travail des enfants a été réalisée pour les Etats arabes à Amman en mars 2012. Vingt et un statisticiens du travail de la région ont suivi la formation.
- 190.** Afin de renforcer les capacités des participants travaillant dans les offices nationaux de statistique et dans d'autres organisations à utiliser les enquêtes auprès des ménages pour recueillir et analyser les informations sur la main-d'œuvre, et en étroite collaboration avec l'AITRS, la CESAO, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques et le Département de statistique de Jordanie, le BIT a

<sup>41</sup> BIT: *Les indicateurs du travail décent en Afrique: Une première évaluation à partir des sources nationales* (Genève, 2012): [http://www.ilo.org/stat/Publications/WCMS\\_189223/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/stat/Publications/WCMS_189223/lang--fr/index.htm).

---

organisé un cours de formation de cinq jours en novembre 2012 sur la réalisation et l'analyse des enquêtes sur la main-d'œuvre pour suivre l'évolution des marchés du travail (*Conducting and analyzing labour force surveys for monitoring of the labour market*) à destination des offices nationaux de statistique de tous les pays arabes.

191. A la demande du gouvernement libanais, le BIT a fourni une assistance technique à l'Administration centrale de statistique du Liban sur la conception du questionnaire et la méthodologie d'échantillonnage pour la mise en œuvre de la première enquête sur la main-d'œuvre au Liban qui, sous réserve de l'approbation du Conseil des ministres, devrait être mise en œuvre en 2013.
192. Dans le cadre du projet «Egalité des sexes et autonomisation des femmes dans le territoire palestinien occupé», des initiatives de renforcement des capacités portant sur les statistiques du travail répondant aux besoins spécifiques des hommes et des femmes ont été réalisées en janvier 2010 par le Département de statistique en collaboration avec les producteurs et les utilisateurs de statistiques.
193. Par le biais d'un projet financé par l'Union européenne, le BIT a finalisé une enquête sur la main-d'œuvre pour les Palestiniens qui a été réalisée de septembre 2011 à mars 2012 dans tous les camps et regroupements de Palestiniens au Liban. L'enquête avait pour objectif principal de combler les lacunes et actualiser les données disponibles sur les conditions de travail et d'emploi des réfugiés palestiniens au Liban.
194. En étroite collaboration avec le Département de statistique de Jordanie et le ministère de la Planification, un profil national du travail décent a été compilé au premier semestre de 2013 dans le but de suivre les tendances des indicateurs du travail décent au niveau national.
195. Une assistance technique a été fournie à l'Organisation centrale de statistique du Yémen pour la conception de sa première enquête trimestrielle sur la main-d'œuvre. L'enquête a été lancée en août 2013.

## En Asie-Pacifique

196. De 2009 à 2013, le BIT a fourni une assistance aux réunions et aux formations relatives aux statistiques réalisées par les mandants et les partenaires sociaux dans un certain nombre de pays et par des organismes sous-régionaux comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et les réunions des directeurs des offices nationaux de statistique de l'ASEAN en 2009, 2010 et 2011. Le BIT a également plaidé pour que les statistiques du travail deviennent une priorité pour les pays membres et le secrétariat de l'ASEAN. Dans le cadre du suivi de l'activité initiale de formation et en collaboration avec l'Institut de la Banque asiatique de développement et le secrétariat de l'ASEAN, le BIT a organisé un atelier sur l'information et l'analyse des marchés du travail dans les pays de l'ASEAN (Brunéi Darussalam, 2-4 mars 2010).
197. Reconnaissant l'importance croissante des statistiques du travail dans la région, le Directeur général du BIT a décidé en 2011 de placer un statisticien régional à Bangkok, qui est devenu le point focal principal sur ce sujet.

- 
- 198.** Dans le cadre du projet conjoint OIT/UE de mesure et suivi du travail décent (MAP), un atelier régional sur la mesure et le suivi du travail décent en Asie a été réalisé à Bangkok en juin 2010 <sup>42</sup>.
- 199.** En novembre et décembre 2011, le BIT et le secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) ont organisé un cours de formation technique à Nouméa, Nouvelle-Calédonie, sur les statistiques du travail et l'information et l'analyse des marchés du travail dans le Pacifique.
- 200.** En collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le BIT a organisé une réunion régionale préparatoire des statisticiens du travail à Bangkok en mai 2012, en préparation de la 19<sup>e</sup> CIST.
- 201.** Le BIT a organisé un atelier régional et un programme d'étude sur le thème «Anticiper la demande de compétences pour une croissance durable et inclusive» à Sendai, Japon, en mars 2012 et une formation régionale et un atelier de partage des connaissances pour mesurer le travail décent en Asie et dans le Pacifique à Bangkok en novembre 2012. Le BIT a également organisé des réunions supplémentaires et des réunions d'information sur les statistiques du travail et certains indicateurs du travail décent en ciblant des pays et des mandants spécifiques, notamment des organisations de travailleurs en Chine, des décideurs politiques au Viet Nam et les principaux acteurs nationaux au Cambodge et en République démocratique populaire lao.
- 202.** Le BIT a fourni un soutien à la préparation et à la réalisation d'enquêtes nationales sur la main-d'œuvre, avec notamment des propositions et des formations sur les concepts de base, pour les pays qui ne disposent pas de système régulier de collecte de données pour les statistiques du travail comme l'Afghanistan, le Bangladesh, le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la République des Maldives, le Myanmar, Timor-Leste, Tuvalu et le Samoa occidental. Dans le cadre de ces activités, il a été apporté un soutien à la République des Maldives et au Myanmar pour la collecte de statistiques du travail par le biais des recensements de la population.
- 203.** L'Indonésie, les Philippines et le Viet Nam ont reçu un soutien pour la construction de systèmes de statistiques du travail régulières aux niveaux régional et provincial, y compris l'élaboration de méthodologies pour les enquêtes provinciales sur la main-d'œuvre et leur analyse.
- 204.** Le BIT a fourni une assistance pour la collecte de données pour les statistiques du travail couvrant des domaines thématiques spécifiques, comme les enquêtes sur la transition de l'école à la vie active (le programme *Work for Youth* du BIT) et les enquêtes sur le travail des enfants (SIMPOC) au Bangladesh, au Cambodge, en République démocratique populaire lao, aux Philippines, au Viet Nam et au Samoa.
- 205.** En collaboration avec les bureaux nationaux et régionaux et les unités du Département de statistique du BIT, du Département des politiques de l'emploi et du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes, un soutien a été apporté aux Etats Membres pour la collecte de statistiques du travail à partir des registres administratifs en développant ou en améliorant les systèmes nationaux et régionaux d'information sur le marché du travail. Les projets spécifiques portaient sur le développement de recherche et de systèmes de collecte des données sur les compétences au Bangladesh, un soutien au système d'information sur le

<sup>42</sup> Le projet de mesure et suivi du travail décent (MAP) est un projet pilote du BIT financé par l'Union européenne. Le résumé du projet est disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms\\_175760.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms_175760.pdf).

---

marché du travail pour les services de l'emploi au Cambodge et en République démocratique populaire lao, des recherches sur les lacunes en matière de données et la contribution des dispositifs institutionnels à la stratégie nationale relative au système d'information sur le marché du travail en Inde, le développement d'un système national intégré d'information sur le marché du travail et le stockage des données en Malaisie, une assistance institutionnelle pour les unités provinciales du système d'information sur le marché du travail au Pakistan, le développement de l'inspection du travail et la collecte des statistiques sur les compétences, l'enseignement et la formation professionnels à Sri Lanka, et une aide pour la conception et le développement d'un système d'information sur le marché du travail dans les principales provinces du Viet Nam dans le cadre du projet sur une meilleure information pour créer des emplois et développer des compétences au Viet Nam réalisé par le BIT, l'Union européenne et le ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales.

- 206.** Le BIT a fourni des encouragements et une assistance technique aux Etats Membres de l'Asie et du Pacifique pour la mesure des migrations de main-d'œuvre par le biais d'enquêtes sur la main-d'œuvre, notamment aux pays de la communauté de l'ASEAN comme le Cambodge et la Thaïlande, mais également dans les pays de l'Asie du Sud comme le Bangladesh. Le BIT a également fourni une assistance à certains pays de l'ASEAN et aux partenaires sociaux pour la collecte des données sur les migrations de main-d'œuvre, afin de contribuer aux bases de données régionales existantes sur les migrations de main-d'œuvre hébergées au sein du Département de statistique du BIT et par les organisations d'employeurs et de travailleurs.
- 207.** Dans le cadre du projet MAP, le Bangladesh, le Cambodge, l'Indonésie et les Philippines ont reçu une aide sur tous les aspects de leur Agenda du travail décent et pour la préparation et la publication des profils nationaux du travail décent. Le BIT a également apporté aide et formation à la Mongolie et au Pakistan sur la tabulation des indicateurs sur les travailleurs pauvres.
- 208.** Dans le cadre des activités régionales sur l'emploi des jeunes et en appui au réseau Asie-Pacifique pour l'emploi des jeunes (APYouthNet), une plate-forme permettant aux mandants actifs dans l'élaboration de politiques et de programmes de promotion de l'emploi des jeunes de partager leurs progrès, leurs capacités techniques, leurs conseils et des partenariats au sein et dans la région Asie-Pacifique, le BIT a rassemblé et produit un aperçu des principaux indicateurs de l'emploi des jeunes pour 20 Etats Membres à partir des données les plus récentes<sup>43</sup>. Ces indicateurs sont régulièrement actualisés.
- 209.** Depuis 2009, le BIT a participé activement au développement des statistiques dans la région en coordination avec les partenaires régionaux de développement comme la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Le BIT a été en mesure de contribuer aux travaux de la CESAP sur le développement des statistiques en participant au Groupe de travail sur les statistiques économiques, au Groupe de travail sur les statistiques sociales et au Groupe de travail thématique sur les statistiques sur l'égalité entre hommes et femmes. Le BIT a également contribué régulièrement à la section Emploi de l'*Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique* de la CESAP (*Statistical Yearbook for Asia and the Pacific*).
- 210.** Dans le cadre du suivi du lancement de son manuel sur la mesure de l'informalité, le BIT a collaboré avec la CESAP, d'autres partenaires du développement comme la Banque asiatique de développement et avec les communautés régionales comme l'ASEAN,

<sup>43</sup> Ces données sont disponibles en anglais seulement sur le site d'APYouthNet à l'adresse: <http://apyouthnet.ilo.org/stats>.

---

l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale et la Communauté du Pacifique pour aider les Etats Membres de l'Asie et du Pacifique à mesurer l'emploi informel et le secteur informel, en apportant des conseils sur les définitions nationales et en plaidant en faveur d'une mesure régulière de l'emploi informel grâce à des enquêtes régulières sur la main-d'œuvre auprès des ménages.

## En Europe et en Asie centrale

211. Depuis 2009, une assistance technique sur la mise en œuvre de la CITP-08 dans la région a été fournie, essentiellement en participant au groupe de travail d'Eurostat, à la Task Force et à un forum de discussion en ligne hébergé par Eurostat et ouvert à tous les pays du monde. Une mission consultative en République de Moldova a été effectuée en décembre 2010 pour fournir un soutien technique pour l'actualisation de la classification nationale des professions.
212. Une attention particulière a été accordée au développement des capacités nationales à réaliser des enquêtes modulaires sur la main-d'œuvre. Des missions consultatives ont été effectuées, et une assistance technique a été apportée à l'Albanie et à la République de Moldova en lien avec le module relatif à la transition de l'école à la vie active, qui a été annexé à l'enquête sur la main-d'œuvre en avril 2010 et en septembre 2012 respectivement, et à l'Ukraine pour l'élaboration d'un module sur les migrations internationales de main-d'œuvre à annexer à son enquête de septembre 2011.
213. Un examen détaillé du système de statistiques du travail de la République de Moldova a été réalisé en 2011 pour préparer sa ratification de la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, en 2012.
214. Le BIT, en appui à la 19<sup>e</sup> CIST, a organisé une réunion régionale préparatoire des statisticiens du travail au siège de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris, France, en juillet 2012. Cette réunion a donné aux pays d'Europe et d'Asie centrale l'opportunité de présenter les propositions du BIT, d'en discuter et de donner leurs réactions pour actualiser les normes internationales concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi.
215. Plusieurs pays d'Europe orientale et méridionale et d'Asie centrale ont suivi en avril 2012 un cours de formation sur la conception des enquêtes sur la main-d'œuvre qui s'est tenu au Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin) à Turin, Italie.
216. Un séminaire sur le développement d'une base de données sur les conflits collectifs du travail et d'un système de gestion de l'information en Bulgarie (*Developing a collective labour disputes database and management information system in Bulgaria*) s'est tenu à Sofia en octobre 2012, avec la participation des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs.
217. En septembre 2012, dans le cadre du projet MAP et en collaboration avec le ministère de la Protection sociale et le Service public de statistique de l'Ukraine, un atelier de formation et de partage des connaissances régional sur la mesure et le suivi du travail décent a été organisé à Kiev et un atelier national sur le même sujet a eu lieu à Lvov <sup>44</sup>.

<sup>44</sup> Disponible en anglais seulement aux adresses: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms\\_192174.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms_192174.pdf) et [http://www.ilo.org/integration/resources/pubs/WCMS\\_192173/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/integration/resources/pubs/WCMS_192173/lang--en/index.htm).

- 218.** Un nouveau poste régional de statisticien du travail a été créé à Santiago, Chili, en 2010, pour refléter la priorité qu'accorde la région aux statistiques du travail. Un protocole d'accord a été signé en 2008 avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) au sujet de sa coopération active dans le domaine des statistiques du travail dans la région. Des activités conjointes couvrant certaines îles des Caraïbes ont également été entreprises avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM) au cours de l'année 2010.
- 219.** La région mène des activités consultatives depuis le Panama, où est situé le Système d'analyse et d'information du travail pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BIT-SIALC). Cette unité collecte et analyse les statistiques du travail et est chargée de la rédaction de la publication annuelle régionale emblématique *Panorama Laboral* depuis 2009 et de l'appui aux pays pour la mesure de l'emploi informel et de l'emploi dans le secteur informel et la conception des questionnaires, surtout pour les enquêtes sur la main-d'œuvre.
- 220.** Le BIT a appuyé la mise en place d'un groupe de travail régional sur les statistiques du marché du travail au sein de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC et en occupe actuellement la présidence technique. Ce groupe de travail, composé de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de la République dominicaine, de l'Équateur, du Mexique, du Paraguay, du Pérou et de Sainte-Lucie, avec la participation de la Banque mondiale, a pour objectif d'examiner les principaux concepts statistiques du travail et les indicateurs du travail décent de la région ainsi que les statistiques sur l'informalité. Ce groupe a été très actif dans la préparation de la 19<sup>e</sup> CIST.
- 221.** Une assistance technique a été fournie à de nombreux pays de la région:
- Argentine, pour le deuxième rapport du ministère du Travail sur le travail décent;
  - Chili, pour le travail du ministère du Développement social sur le plan de sondage;
  - les pays du Mercosur, à plusieurs reprises, pour leur Observatoire du travail;
  - Uruguay, pour l'examen par le ministère du Travail du questionnaire de l'enquête financée par la Banque interaméricaine de développement sur la productivité et les ressources humaines dans les établissements en 2011;
  - Paraguay, pour le plan de sondage de son enquête sur les revenus et les dépenses en 2011;
  - Équateur, sous la forme d'un soutien général pour son enquête sur la main-d'œuvre et son enquête sur l'informalité en 2011 et 2013;
  - République bolivarienne du Venezuela, pour l'examen de son enquête sur la main-d'œuvre en 2012;
  - Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua, pour soutenir l'utilisation de leurs registres administratifs sur l'inspection du travail pour développer des indicateurs statistiques solides;
  - El Salvador, sur la conception du questionnaire en 2011;
  - République dominicaine, pour l'examen d'une nouvelle enquête sur la main-d'œuvre réalisée par sa Banque centrale en 2011 et 2012;

- El Salvador, pour l'examen de son enquête auprès des ménages en 2011;
- Costa Rica et El Salvador, sur les activités conjointes du projet CE/OIT RECAP pour développer des capacités pour produire et analyser les indicateurs du marché du travail;
- Argentine, Brésil, Mexique et Paraguay, conjointement avec le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (OIT/CINTERFOR), pour appuyer leur travail sur les statistiques relatives à la formation professionnelle dans les établissements de formation professionnelle de la région.

### c) **Le développement des capacités**

- 222.** L'OIT a continué à aider les offices nationaux de statistique et les ministères du travail à mesurer, collecter, analyser et diffuser les statistiques au moyen de formations et d'activités de développement des capacités. Le Département de statistique, en collaboration avec le Centre de Turin, a mis en place depuis 2010 un programme de formation annuel régulier sur les enquêtes sur la main-d'œuvre et d'autres sources de données, et sur l'analyse des données sur le travail. Le BIT a également participé au programme de *Master* en économie du travail appliquée au développement (MALED), proposé conjointement par la faculté d'économie de l'Université de Turin en tant que *Master* du programme de sciences et par l'Institut d'études politiques de Paris en tant qu'*Executive Master*. Depuis son lancement en 2010, ce programme est lié à un autre programme de formation du Centre de Turin «Collecte des données, analyse et mesure des indicateurs du travail décent» dont la composante sur les enquêtes sur la main-d'œuvre a été conçue et réalisée par le Département de statistique du BIT.
- 223.** Ce département a également apporté son expertise à plusieurs reprises au programme du Centre de Turin sur les migrations internationales de main-d'œuvre et les statistiques en fournissant des informations sur les questions et les problèmes soulevés par la mesure et l'analyse de ce phénomène. Sa contribution allait d'une perspective statistique extrêmement technique à un aperçu plus général destiné à des personnes qui n'étaient pas des statisticiens professionnels.
- 224.** De 2010 à 2013, la Commission européenne a financé un programme en Afrique francophone et en Amérique latine visant à renforcer les capacités pour la production et l'analyse des indicateurs du travail décent (*Reinforcing the capacity to produce and analyse decent work indicators*) (RECAP). Il s'agit d'un partenariat entre le Centre de Turin et le Département de statistique appuyé par le Département développement, institutions et mondialisation (DIAL) de l'Institut français de recherche pour le développement (IRD) qui couvre quatre pays dans chacune des deux régions. Deux séminaires de formation et plusieurs réunions techniques ont été réalisés, notamment pour évaluer les besoins des pays et développer les questions appropriées pour les enquêtes sur la main-d'œuvre.
- 225.** Un partenariat interne entre le BIT et le Centre de Turin élabore en 2013 un *programme de formation visant à renforcer les capacités relatives aux enquêtes sur l'utilisation du temps pour une mesure complète de l'économie afin de promouvoir la justice entre les sexes*. Ce programme est formé de cinq modules de formation séparés sur la conception et l'utilisation des enquêtes sur l'utilisation du temps pour aider les agences nationales de statistique, les centres de formation et les autres partenaires intéressés dans les institutions partout dans le monde.

- 
- 226.** Ces quatre dernières années, le BIT a, entre autres, réalisé des formations sur les statistiques du travail décent et du travail, l'informalité, le travail des enfants, les salaires et les heures de travail, les enquêtes auprès des établissements, et les objectifs du Millénaire pour le développement, les indices des prix à la consommation, et la CITP, parfois en partenariat avec d'autres organisations internationales (Banque mondiale, ASEAN, Commission économique pour l'Afrique, CEPALC, CESA, Banque africaine de développement, Institut de statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, etc.).
- 227.** L'Atelier sur la réalisation et l'analyse d'enquêtes sur la main-d'œuvre pour suivre le marché du travail pour les pays arabes est particulièrement intéressant; il a eu lieu à Amman, Jordanie, en novembre 2012 et a été réalisé en étroite collaboration entre l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, la CESA, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques et le Département de statistique du BIT; 22 pays arabes y ont participé.
- 228.** Un cours sur les techniques d'échantillonnage appliquées aux enquêtes auprès des ménages s'est déroulé en novembre 2010 en El Salvador; il était hébergé par la Direction générale des statistiques et des enquêtes (DIGESTYC) et la CEPALC. Un autre cours, portant sur l'analyse des enquêtes sur le travail, a eu lieu dans les Caraïbes en 2010, en collaboration avec la CEPALC. En Afrique, un atelier «Défis et stratégie d'amélioration des statistiques du travail en Afrique» a été organisé à Bamako, Mali, en novembre 2010.
- 229.** Le Département de statistique a collaboré avec le projet MAP à différents ateliers de formation sur les indicateurs du travail décent. Il a coorganisé et contribué avec son expertise technique aux ateliers techniques régionaux pour le renforcement des statistiques et les informations sur le marché du travail en Afrique à Dakar pour les pays francophones et à Addis-Abeba pour les pays anglophones. Le Département de statistique a également organisé un atelier sur la mesure du travail décent pour les pays francophones et lusophones de la CEDEAO à Ouagadougou, Burkina Faso, en janvier 2011.
- 230.** Un cours de formation technique a été hébergé par la Communauté du Pacifique en réponse à une demande des Etats Membres de l'OIT de rassembler les agences partenaires et les Etats insulaires du Pacifique qui souhaitaient une formation sur les statistiques du travail et sur les informations et l'analyse des marchés du travail. Le cours, qui faisait suite à une mission d'évaluation, a porté sur le rôle et le mandat de la Commission du Pacifique Sud et de l'OIT. Tous les Etats insulaires étaient représentés par les trois principaux producteurs de statistiques du travail et d'information et d'analyse relatives au marché du travail. L'une des caractéristiques importantes de ce cours a été qu'il y avait autant de femmes que d'hommes qui y participaient. Le programme comportait une forte composante théorique, combinée à des applications pratiques des concepts et à des exercices, et produisait des résultats et des analyses pour des pays spécifiques, et notamment des éléments de planification nationale pour la durabilité des informations et des analyses relatives au marché du travail.
- 231.** Le BIT a répondu favorablement à de nouvelles demandes de la Chine et de la France pour collaborer sur le développement et la mise en œuvre de formations et de programmes d'enseignement. En France, le Département de statistique a préparé et réalisé en 2012 pour l'Institut d'études du travail de l'Université Lyon 2 un programme de *Master* innovant «Inégalités et discriminations», qui a été renouvelé en 2013. Depuis 2011, le BIT est membre du comité consultatif du Centre international de formation aux statistiques de la Chine, qui devrait entreprendre plusieurs activités de formation sur les statistiques du travail dans un proche avenir avec la Division de statistique des Nations Unies.

---

## 1.5. Le statut de la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985

- 232.** La convention (n° 160) et la recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985 <sup>45</sup>, ont été adoptées par la Conférence internationale du Travail en 1985. La convention est un traité international, juridiquement contraignant pour les pays qui l'ont ratifiée. Ces pays souscrivent volontairement à l'engagement, dans la mesure où ils en sont capables, de mettre en œuvre ses dispositions, d'adapter leurs lois et pratiques nationales en fonction de ses exigences et d'accepter une supervision internationale. La convention n° 160 est entrée en vigueur en 1988 et remplace la convention antérieure (n° 63) concernant les statistiques des salaires et des heures de travail, 1938, qui est encore en vigueur dans 14 pays.
- 233.** La recommandation n° 170 établit des directives non contraignantes visant à orienter les politiques et les pratiques nationales, complète la convention n° 160 et en explicite les dispositions de façon détaillée. A ce jour, 49 Etats Membres de l'OIT ont ratifié la convention n° 160 (voir annexe), dont 13 pays en développement (trois pays d'Afrique, deux d'Asie et huit d'Amérique latine), huit membres de la Communauté des Etats indépendants, et 28 membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, y compris 18 membres de l'Union européenne.
- 234.** Ces deux instruments sont importants pour les producteurs et les utilisateurs des statistiques du travail afin d'évaluer, décrire, comprendre, planifier, analyser et de les guider à travers les complexités du monde du travail, en gardant à l'esprit les réalités des pays en développement et celles des pays développés. Leur objectif essentiel est de servir de cadre au sein duquel les pays peuvent progressivement développer leurs programmes de statistiques dans ce domaine, selon leur propre planification socio-économique, leurs besoins et leurs ressources nationales. Ces instruments visent également à promouvoir la comparabilité internationale des statistiques du travail.
- 235.** Lors de la ratification, les pays sont tenus de préciser au moins un des neuf sujets couverts par la convention n° 160 pour lesquels ils acceptent de collecter des statistiques dès le début. Les pays qui ont ratifié la convention ne sont pas tenus de collecter des statistiques sur tous les sujets, mais il est entendu qu'ils doivent progressivement développer et étendre leur système statistique pour couvrir les autres. La liste minimum de sujets est la suivante: la population active; l'emploi; le chômage et le sous-emploi; les salaires et la durée du travail; la structure et la répartition des salaires; le coût de la main-d'œuvre; les indices des prix à la consommation; les dépenses et les revenus des ménages; les lésions et les maladies professionnelles; et les conflits du travail. La portée de cette convention-cadre est large mais elle est souple et non contraignante, et le corpus de plus en plus important de résolutions internationales adoptées par la CIST qui couvre de nouveaux concepts avec une terminologie spécifique peut continuer de s'y référer.
- 236.** En cherchant à améliorer leurs programmes de collecte des données, les pays qui ont ratifié la convention doivent consulter les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs pour la conception ou la révision des concepts, des définitions et de la méthodologie utilisés pour les statistiques du travail. Ceci est dû au fait que les travailleurs et les employeurs sont souvent le sujet, la source et d'importants utilisateurs de statistiques, et que leurs exigences en matière de statistiques doivent être prises en compte tout autant que celles des décideurs politiques. Cette coopération est essentielle pour obtenir des

<sup>45</sup> Voir BIT: *Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail* (Genève, 2000).

---

indicateurs complets, fiables et actuels dans lesquels tous les utilisateurs peuvent avoir confiance.

- 237.** Comme l'indique la recommandation n° 170, les pays qui ont besoin d'aide pour un élément quelconque du processus de production de leurs statistiques du travail peuvent solliciter l'assistance du BIT. Si les ressources dont disposent les agences nationales de statistique ne sont pas suffisantes pour le travail exigé par la convention n° 160, les pays peuvent initialement limiter la collecte des statistiques à certaines catégories de travailleurs, certains secteurs de l'économie et branches d'activité économique ou à certaines zones géographiques. L'application de la convention nécessite cependant une coordination entre les unités administratives chargées des différents sujets, principalement entre l'office national de statistique et le ministère du travail, mais aussi avec d'autres agences publiques chargées des domaines comme la sécurité et la santé au travail.
- 238.** Le plus important, lors de la ratification de la convention par le gouvernement, c'est la reconnaissance de l'importance des statistiques dans l'élaboration des politiques et la nécessité qui en découle d'établir une stratégie relative aux statistiques du travail qui soit correctement conçue pour couvrir au minimum les neuf sujets figurant à l'article 1. Cela permet de garantir une large couverture des statistiques produites et le plein soutien du gouvernement à ce programme. Il est donc conseillé de continuer à promouvoir la ratification de cet instrument important.

## **2. Les statistiques du travail décent**

### **a) Historique**

- 239.** Depuis le lancement de l'Agenda du travail décent par l'OIT en 1999, il y a eu beaucoup de débats sur la façon de le mesurer dans la pratique. Il y a eu au début quelques tentatives pour identifier un ensemble d'indicateurs qui pourraient refléter au mieux les quatre piliers du travail décent en termes quantitatifs. Mais l'idée d'avoir des indices composites fut finalement abandonnée en raison de la subjectivité que pourraient introduire les pondérations dans sa mesure, et les experts des instituts de recherche, les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont entrepris de définir des indicateurs différents. De toute façon, les ensembles d'indicateurs de mesure du travail décent doivent se baser dans une large mesure sur les indicateurs du travail existant, et il a été suggéré que toutes ses composantes devaient se fonder sur des normes statistiques internationales convenues. En réalité, la plupart des recommandations adoptées depuis lors ont été fondées sur ces normes.
- 240.** Après l'adoption des recommandations de la 17<sup>e</sup> CIST, leur adoption par le Conseil d'administration en mars 2008 et la publication de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable<sup>46</sup>, le Bureau a convoqué une Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent en septembre 2008 pour être conseillé sur la viabilité des options et recevoir des orientations sur les voies possibles pour mesurer les dimensions du travail décent, afin de préparer des recommandations pour le Conseil d'administration.

<sup>46</sup> Voir la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et la résolution concernant le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le contexte de la mondialisation, Conférence internationale du Travail, 97<sup>e</sup> session, Genève, juin 2008.

---

**241.** La méthodologie proposée par la réunion tripartite a été ensuite présentée dans un rapport au Conseil d'administration du BIT en novembre 2008 <sup>47</sup> puis à la 18<sup>e</sup> CIST. Cette dernière a adopté la résolution concernant les activités futures relatives à la mesure du travail décent <sup>48</sup> recommandant, entre autres, au Bureau de poursuivre ses travaux de développement d'indicateurs statistiques dans les domaines mis en évidence par la réunion tripartite d'experts et de rédiger un rapport complet sur les progrès réalisés et les résultats obtenus pour la 19<sup>e</sup> CIST, dans le respect de son ordre du jour et compte tenu des décisions prises par le Conseil d'administration, en vue de fournir des orientations supplémentaires sur la mesure et le suivi du travail décent.

**b) Aperçu général des travaux accomplis depuis la 18<sup>e</sup> CIST**

**242.** La méthodologie de l'OIT pour mesurer les progrès vers le travail décent a fait l'objet d'une promotion et a été testée dans des pays pilotes lors de la préparation des profils par pays concernant le travail décent. Ce travail a beaucoup bénéficié du projet MAP financé par l'Union européenne qui couvrait neuf pays.

**243.** Le manuel de l'OIT *Indicateurs du travail décent: Concepts et définitions* a été lancé en mai 2012. Il a été coordonné par le Département de statistique avec les contributions des nombreuses unités techniques du BIT et le soutien du projet MAP. Des ateliers de formation et des activités d'assistance technique sur la mesure du travail décent (concepts et définitions, collecte des données, traitement des données et tabulation, analyse des données) ont été fournis avec le soutien des projets MAP et RECAP <sup>49</sup>.

**c) Les expériences nationales**

**244.** Le cadre conceptuel mondial du BIT a été discuté et adopté au cours de la phase pilote (plus de 15 pays, y compris les neuf pays couverts par le projet MAP) par les mandants tripartites et d'autres parties prenantes, y compris les offices nationaux de statistique. Comme les pays sélectionnés présentent une grande diversité de niveaux de revenu, de développement économique, d'institutions, d'infrastructure statistique, de cadre juridique et de développement des politiques, il est encourageant de constater que le cadre mondial s'est avéré approprié pour les comparaisons entre les pays tout en donnant à chacun des pays suffisamment de souplesse pour ajouter des indicateurs reflétant leurs particularités nationales. En outre, puisque les pays sélectionnés ont eu la possibilité d'ajouter des indicateurs (et d'en exclure d'autres du cadre), la combinaison finale d'indicateurs pour chacun des pays est généralement adaptée sur mesure aux besoins particuliers du pays en matière de suivi et d'analyse.

**245.** Les nouveaux indicateurs proposés comprennent plus de désagrégation que les indicateurs existants en fonction du groupe d'âge, du contexte urbain/rural, de la race, de la profession et de la branche d'activité, si nécessaire. De plus, certains pays ont été plus loin en

<sup>47</sup> Voir le rapport du président de la réunion: *Chairperson's report, Tripartite Meeting of Experts on the Measurement of Decent Work* (Genève, 8-10 sept. 2008), disponible en anglais seulement à l'adresse: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/meeting\\_document/wcms\\_099764.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/meeting_document/wcms_099764.pdf).

<sup>48</sup> BIT: *Rapport de la Conférence*, 18<sup>e</sup> CIST (Genève, 2009), p. 74.

<sup>49</sup> Voir <http://www.itcilo.org/en/community/news/recap2> (en anglais seulement).

---

élaborant des indicateurs statistiques liés au temps de travail, et à la capacité de concilier travail et vie de famille et vie personnelle.

246. La plupart des pays qui ont élaboré des indicateurs du travail décent et des profils par pays concernant le travail décent sont conscients de la nécessité d'améliorer les instruments de collecte des données existants afin d'appréhender plus efficacement les informations en améliorant les enquêtes régulières sur la main-d'œuvre et les registres administratifs. Certains pays disposant de systèmes statistiques avancés ont introduit de nouvelles questions dans les questionnaires d'enquête (Brésil); d'autres les ont totalement remodelés (Cambodge, Bangladesh, Niger, Zambie).
247. Au total, 19 pays ont préparé leurs profils concernant le travail décent, et plusieurs les ont utilisés pour concevoir ou réviser leurs programmes de promotion du travail décent. Les résultats ont été discutés dans des ateliers tripartites nationaux de validation avant leur publication et diffusion par des événements et des campagnes dans les médias.
248. Une dizaine d'ateliers régionaux et une réunion mondiale ont été organisés durant la phase pilote par le biais du projet MAP, afin de partager les expériences des pays en matière d'élaboration des indicateurs du travail décent et des profils par pays. Une réunion sur la mesure et le suivi du travail décent a été organisée en 2012 pour diffuser les expériences des pays pilotes<sup>50</sup>.
249. L'un des grands défis de la mesure du travail décent provient des sources statistiques et juridiques disponibles. La plupart des indicateurs statistiques calculés par les pays durant la phase pilote ont été compilés à partir d'enquêtes sur la main-d'œuvre, ce qui reflète le fait que beaucoup de ces indicateurs ont été construits à partir des données sur les ménages. Peu d'indicateurs ont été compilés à partir des enquêtes auprès des établissements, parce que peu de pays réalisent réellement ces enquêtes et en raison des problèmes de couverture (couverture des secteurs, couverture des travailleurs, etc.).
250. La majeure partie des indicateurs du cadre juridique du travail décent peut être compilée à partir des sources nationales et complétée par des informations rassemblées par le BIT, par exemple dans les rapports sur l'application des conventions de l'OIT dans le droit et la pratique envoyés par les Etats Membres dans le cadre du système de contrôle.

**d) Les modifications apportées au cadre mondial d'indicateurs depuis la 18<sup>e</sup> CIST et le travail en cours du Bureau**

251. A la suite des orientations données par la réunion tripartite d'experts, le Bureau a élaboré de nouveaux indicateurs statistiques du travail décent durant la phase pilote au sein du cadre conceptuel mondial et, pour plus de clarté, modifié la terminologie. Plus précisément, 11 indicateurs ont été élaborés et ajoutés par le Bureau; ils sont décrits dans le manuel de l'OIT *Indicateurs du travail décent: Concepts et définitions*.

<sup>50</sup> Voir <http://www.ilo.org/integration/themes/mdw/map/about/activities/meeting-of-experts/lang--en/index.htm> (anglais seulement).

---

### **3. La Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93)**

#### **3.1. Introduction**

- 252.** La Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93)<sup>51</sup> classe les emplois selon le type de contrat de travail, implicite ou explicite, que le titulaire a passé avec l'unité économique dans laquelle il est employé. Cela permet de produire des statistiques sur la relation de travail comparables au niveau international, comprenant la distinction entre emploi salarié et emploi indépendant.
- 253.** La classification précise les cinq catégories suivantes, les quatre dernières étant définies comme de l'emploi indépendant: i) les salariés; ii) les employeurs; iii) les personnes travaillant pour leur propre compte; iv) les membres de coopératives de producteurs; v) les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale.
- 254.** On craint que ces catégories ne fournissent pas suffisamment d'informations pour suivre de façon appropriée les modifications des formes d'emploi qui, dans de nombreux pays, brouillent les frontières entre l'emploi indépendant et l'emploi salarié. On estime aussi que la classification ne donne pas assez de détails pour fournir des statistiques qui répondent aux besoins des utilisateurs.
- 255.** La 18<sup>e</sup> CIST a considéré le changement de la structure de la main-d'œuvre et la révision de la CISP-93 comme un domaine prioritaire pour les travaux méthodologiques futurs du BIT dans le domaine des statistiques du travail. Si les projets de résolution concernant les statistiques du travail et les statistiques sur la main-d'œuvre sont adoptés par la 19<sup>e</sup> CIST, cela peut avoir un impact significatif sur la portée et la nature des statistiques sur la situation dans la profession et aboutir à une modification des frontières entre l'emploi et d'autres formes de travail. Il n'était donc pas possible d'élaborer une proposition complète de révision de la CISP-93, puisque cette proposition aurait dû anticiper les résultats des délibérations de la Conférence sur les statistiques sur la main-d'œuvre et les statistiques du travail.
- 256.** Le BIT a donc préparé un document de séance qui résume les problèmes connus de la CISP-93 ainsi que les pratiques nationales existantes pour les statistiques sur la situation dans la profession et d'autres aspects de la relation de travail. Ce document présente également les possibilités de modifier la CISP-93 et/ou d'élaborer de nouvelles classifications types et de nouvelles variables pour compléter la situation dans la profession, afin de refléter de façon plus satisfaisante les réalités contemporaines et les préoccupations économiques et sociales. Ce document présente les différentes options de révision de la CISP-93 qui reflètent le résultat éventuel des délibérations de la CIST sur les normes relatives aux statistiques du travail et aux statistiques sur la main-d'œuvre.

<sup>51</sup> Voir la résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) adoptée par la 15<sup>e</sup> CIST de janvier 1993, à l'adresse: <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/standards-and-guidelines/resolutions-adopted-by-international-conferences-of-labour-statisticians/lang--fr/index.htm>.

---

### 3.2. Les applications et les statistiques nécessaires

257. On utilise les statistiques classées selon la situation dans la profession pour toute une série d'objectifs dans les analyses économiques et sociales. Elles fournissent des informations importantes sur la nature du risque économique et du contrôle qu'a la population salariée dans son travail et sur la force et la nature du lien des salariés vis-à-vis de leur employeur, qui sont un indicateur potentiel des situations d'emploi précaire. Les modifications de la distribution de la situation dans la profession peuvent refléter le lien entre cycles économiques et emploi dans des situations de travail plus risquées, moins sûres ou précaires (par exemple dans quelle mesure les personnes qui perdent leur emploi salarié s'engagent dans des formes d'emploi indépendant).
258. Les économistes et les analystes des politiques du marché du travail utilisent les statistiques sur la situation dans la profession pour évaluer l'impact de l'emploi indépendant et de l'entrepreneuriat sur l'emploi et la croissance économique et pour en estimer les conséquences sur le développement économique et les politiques de création d'emploi. Les données classées selon la situation dans la profession sont également nécessaires pour compiler la comptabilité nationale.
259. Dans les statistiques sociales, la situation dans la profession est une variable explicative importante qui est fréquemment utilisée pour produire des statistiques sur la situation socio-économique des personnes et des ménages.
260. En raison de toutes ces utilisations, les statistiques sur la situation dans la profession sont largement recueillies dans les instruments de collecte des données auprès des ménages que sont les enquêtes sur la main-d'œuvre, les enquêtes sociales, les recensements de la population et les enquêtes auprès des employeurs.

### 3.3. La situation actuelle

261. Outre les cinq catégories principales de la situation dans la profession, la résolution de la 15<sup>e</sup> CIST donne des conseils sur le traitement statistique possible de groupes particuliers (à titre d'option). Elle observe que, en fonction des circonstances nationales, il peut être nécessaire de distinguer certains de ces groupes soit en tant que sous-catégorie des cinq groupes susmentionnés, soit en tant que groupes qui peuvent se trouver dans deux ou plusieurs catégories. On trouve parmi ces groupes, sans que cette liste soit exhaustive: i) les propriétaires-gérants d'entreprises constituées en sociétés; ii) les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée; iii) les travailleurs dans l'emploi occasionnel, à court terme ou saisonnier; iv) les travailleurs externes; v) les sous-traitants; vi) les travailleurs engagés par des entreprises de location de main-d'œuvre; vii) les membres d'un groupe de travailleurs; viii) les franchisés; ix) les métayers; x) les exploitants de ressources collectives; xi) les travailleurs se livrant à des activités de subsistance.
262. Ces groupes ne sont pas organisés dans un cadre cohérent de classification et les conseils sur le traitement de certains de ces groupes ne sont pas définitifs. Par exemple, les propriétaires-gérants d'entreprises constituées en sociétés et les «sous-traitants» peuvent être classés soit parmi les salariés, soit parmi les travailleurs indépendants en fonction des circonstances nationales.
263. Les «propriétaires-gérants d'entreprises constituées en sociétés» sont des travailleurs qui ont des contrats selon lesquels le travailleur et l'établissement dont il est propriétaire et qu'il gère sont des entités juridiques distinctes. Ceci signifie généralement que leur responsabilité financière et juridique est limitée pour les activités de l'établissement, ce qui implique qu'ils sont exposés à moins de risques financiers et juridiques que d'autres travailleurs indépendants. Juridiquement et aux fins de la comptabilité nationale, ces

---

travailleurs sont considérés comme des salariés de l'établissement dont ils sont propriétaires et ils peuvent recevoir un salaire régulier ou un paiement en nature. Sous tous les autres aspects, ils ressemblent aux travailleurs indépendants, c'est-à-dire qu'ils contrôlent seuls ou conjointement l'entreprise dans laquelle ils travaillent, qu'ils peuvent avoir des salariés de façon continue ou non, et qu'ils peuvent recevoir l'aide de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale ou pas.

- 264.** Les «sous-traitants» sont, selon la résolution concernant la CITP-93, enregistrés auprès des autorités en tant qu'unité économique distincte assujettie aux impôts appropriés, ou leur entreprise employeuse n'est pas assujettie aux charges sociales ou la relation contractuelle n'est pas régie par la législation du travail applicable, par exemple, aux «salariés réguliers». Ces travailleurs ont des contrats explicites ou implicites correspondant à «l'emploi rémunéré», généralement avec un seul employeur. Ils peuvent être considérés comme des travailleurs indépendants d'un point de vue juridique mais, en réalité, leur situation dans la profession diffère peu de celle des salariés.
- 265.** Un examen des pratiques nationales de compilation des statistiques sur la situation dans la profession, réalisé par le BIT en 2012, a montré que la plupart des pays ayant récemment effectué une enquête sur la main-d'œuvre ont inclus des statistiques sur la situation dans la profession. La plupart du temps, la classification de la situation dans la profession utilisée se fonde sur la CITP-93 ou y est liée. Dans les adaptations nationales de la CITP-93, certains pays ont créé des catégories supplémentaires et, de façon parfois incohérente, ont inclus certains des groupes identifiés ci-dessus dans les catégories principales de la CITP-93. Des pays ont également créé des variables et des classifications supplémentaires pour mesurer des aspects spécifiques de la relation de travail.
- 266.** L'examen du BIT a révélé qu'il existe une minorité significative de pays qui identifient séparément les travailleurs engagés par des entreprises de location de main-d'œuvre et les travailleurs se livrant à des activités de subsistance. La plupart des pays produisent des statistiques sur les travailleurs dans l'emploi occasionnel, à court terme et saisonnier, généralement dans le cadre d'une variable séparée. Outre les groupes spécifiés dont la résolution de la 15<sup>e</sup> CIST précise qu'ils peuvent nécessiter une identification séparée en fonction des circonstances nationales, un nombre substantiel de pays compilent des statistiques sur les travailleurs apprentis et stagiaires ou sur les travailleurs domestiques dans le cadre de la variable de la situation dans la profession.
- 267.** Un nombre relativement réduit de pays fournissent des statistiques séparées pour les propriétaires-gérants d'entreprises constituées en sociétés et pour les «sous-traitants». Lorsqu'ils ne sont pas identifiés séparément, on ne sait pas toujours clairement si ces deux groupes sont considérés comme des travailleurs indépendants. Les pratiques sont très différentes d'un pays à l'autre, ce qui a des implications graves sur la comparabilité internationale des statistiques classées selon la situation dans la profession, notamment en ce qui concerne les statistiques agrégées relatives à la dichotomie entre travailleurs indépendants et emploi salarié.
- 268.** Très peu de pays utilisent la catégorie «membres de coopératives de producteurs»; il n'existe que trois cas où ce groupe représente plus de 1 pour cent de l'emploi total en 2010.

### **3.4. Les questions à traiter lors de la révision de la CISP**

- 269.** A la lumière de ces constatations, il est proposé de concentrer l'examen de la CISP-93 sur le traitement des groupes suivants et la nécessité de les identifier séparément: i) les salariés à durée déterminée, occasionnels, à court terme et saisonniers; ii) les apprentis, personnes en formation et stagiaires rémunérés et non rémunérés; iii) les propriétaires-gérants

---

d'entreprises constituées en sociétés; iv) les «sous-traitants»; v) les membres de coopératives de producteurs; vi) les travailleurs domestiques; vii) les travailleurs engagés par des agences d'intérim.

- 270.** Les travailleurs se livrant à des activités de subsistance, ou les producteurs de biens pour leur consommation personnelle, sont un autre groupe pour lequel la demande d'informations statistiques est considérable. Cependant, le projet de résolution concernant les statistiques du travail et de la main-d'œuvre identifie la production de biens pour la consommation personnelle comme une forme de travail séparée qui n'est plus comptée dans l'emploi. L'inclusion de ce groupe dans une future classification internationale remplaçant la CISP élargirait donc la portée de la classification pour couvrir des formes de travail au-delà de l'emploi.
- 271.** Ces problèmes soulèvent des questions quant à la portée la plus appropriée de la classification qui succédera à la CISP-93. Est-il nécessaire, par exemple, d'avoir une classification internationale unique relative à la «situation du travailleur» ou aux «formes de travail» incluant des catégories pour certaines ou toutes les formes de travail comme «le travail bénévole» ou «le travail de production pour la consommation personnelle» ainsi que des catégories détaillées sur la situation dans la profession? Ou serait-il préférable de s'en tenir à une classification qui se limite à l'emploi?
- 272.** Tout déplacement de la frontière entre l'emploi et les autres formes de travail découlant de l'adoption, par la CIST, d'une résolution concernant les statistiques du travail et de la main-d'œuvre augmenterait l'urgence d'une actualisation de la CISP-93 pour qu'elle puisse être utilisée pour mesurer de façon appropriée les changements de la nature de la relation de travail et servir de socle à la production de statistiques internationalement comparables.
- 273.** *Les participants à la Conférence sont invités à donner leur avis sur les questions suivantes:*
- a) *Est-il nécessaire d'identifier séparément dans la classification qui succédera à la CISP-93 les groupes de travailleurs identifiés au début de cette section?*
  - b) *Y a-t-il d'autres groupes qui devraient être identifiés séparément?*
  - c) *La classification devrait-elle se limiter à l'emploi ou être étendue à certaines ou toutes les autres formes de travail?*
  - d) *Quel est le cadre le plus approprié pour la structure de la classification, quand on tient compte des questions, des options et des scénarios présentés dans le document de séance?*
  - e) *Quel est le calendrier le plus propice pour achever les travaux sur la CISP-93 et quels mécanismes pourraient être utilisés pour assister le BIT dans ses travaux et faciliter l'adoption formelle de la nouvelle classification? Par exemple, le BIT devrait-il être mandaté pour obtenir l'adoption de la classification qui succédera à la CISP-93 par une réunion tripartite d'experts sur les statistiques du travail, comme cela a été le cas pour la CITP-08, plutôt que d'attendre la 20<sup>e</sup> CIST?*

---

## 4. Les statistiques sur les emplois verts

### 4.1. Introduction

274. Ces dernières années, la communauté internationale a souligné les implications des changements climatiques et l'importance de la transition vers une économie «verte» durable. Beaucoup de rapports ont souligné que les «secteurs verts» fournissent des opportunités significatives en matière d'investissement, de croissance et d'emplois.
275. Le concept de l'économie verte fait donc l'objet d'un débat politique et a été intégré dans les travaux des Nations Unies et des agences spécialisées. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 2012 (Rio+20) a estimé que l'économie verte est une voie importante vers le développement durable et cela s'est traduit dans le document final de la Conférence, *L'avenir que nous voulons*<sup>52</sup>. La Conférence Rio+20 a notamment:
- a) considéré que l'économie verte est un des moyens précieux dont nous disposons pour parvenir au développement durable (paragr. 56);
  - b) invité les gouvernements à améliorer les connaissances et les moyens statistiques sur les tendances, l'évolution et les contraintes en matière d'emploi, et à incorporer les données pertinentes dans leurs statistiques nationales, avec l'appui des organismes compétents des Nations Unies œuvrant dans le cadre de leur mandat (paragr. 62);
  - c) invité les organismes des Nations Unies, en coopération avec les bailleurs de fonds concernés, à coordonner et à fournir des informations et des méthodes d'évaluation des politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté (paragr. 66);
  - d) encouragé l'accès à des données fiables, pertinentes et actualisées dans des domaines liés aux trois piliers du développement durable (paragr. 76).
276. Pour répondre à ces besoins d'un plus grand nombre de statistiques de meilleures qualité sur l'économie verte et les emplois verts, le Département de statistique du BIT a commencé à travailler sur des propositions de définition des emplois verts et des orientations conceptuelles associées qui sont indispensables à la collecte de statistiques et la production d'indicateurs statistiques harmonisés au niveau international. Pour élaborer la définition, le principe directeur a été de préserver la cohérence avec les normes existantes relatives aux statistiques du travail et de l'environnement.
277. La première proposition a été discutée par un groupe d'experts lors d'une réunion de consultation informelle<sup>53</sup> organisée par le BIT en novembre 2012. Le groupe d'experts, de statisticiens du travail et d'experts de l'économie verte a discuté de la proposition de définition des emplois verts, des variables intéressantes, de l'approche à utiliser vis-à-vis de la mesure et fait de nombreuses suggestions utiles.

<sup>52</sup> Disponible à l'adresse suivante: [http://www.uncsd2012.org/content/documents/775futurewewant\\_french.pdf](http://www.uncsd2012.org/content/documents/775futurewewant_french.pdf).

<sup>53</sup> *Technical Expert Consultation on Labour Statistics: Moving towards a statistical definition of green jobs* (Genève, 27-28 nov. 2012). Pour plus d'informations, voir en anglais l'adresse: [http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/19/preparatory-meetings/WCMS\\_195698/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/19/preparatory-meetings/WCMS_195698/lang--en/index.htm).

- 
278. Une version révisée du cadre a été incluse dans le rapport de l'OIT: *Développement durable, travail décent et emplois verts* préparé pour la 102<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en juin 2013. Les concepts, définitions et cadre de mesure élaborés par le groupe d'experts sont soumis pour examen à la 19<sup>e</sup> CIST dans un document de séance en vue de la rédaction éventuelle de directives statistiques internationales sur ce sujet.

#### 4.2. L'utilisation des statistiques sur les emplois verts

279. Il existe une forte demande de statistiques sur les emplois verts, la taille et la composition de groupes spécifiques de travailleurs et d'unités économiques et leur contribution à l'économie verte. Ces statistiques sont nécessaires pour: *a)* mieux comprendre l'impact du «verdissement» de l'économie sur le marché du travail, *b)* veiller à la formulation de mesures et d'outils efficaces pour répondre à la conversion à une économie verte; et *c)* avoir une mesure générale des progrès vers une économie verte.
280. Les statistiques sur les emplois verts intéressent une large gamme d'utilisateurs préoccupés par les politiques de croissance économique, de création d'emplois, de protection de l'environnement, de changement climatique et de durabilité.
281. Les utilisateurs sont intéressés par la contribution potentielle de l'économie verte à la croissance économique, à l'emploi (le nombre de personnes employées directement ou indirectement, leur niveau de compétences, les compétences spécifiques nécessaires), à la valeur ajoutée, à l'investissement, aux exportations, etc., et à la taille de l'économie verte au niveau du nombre d'établissements, de salariés et de chiffre d'affaires. Le volume de l'emploi dans les emplois verts est considéré par beaucoup comme un indicateur important des progrès généraux vers une économie plus durable pour l'environnement
282. Les statistiques sur les emplois verts contribueront à répondre à un certain nombre de questions sur de nombreux aspects des politiques environnementales, économiques et des politiques du marché du travail. Voici quelques-unes des questions spécifiques sur lesquelles il est nécessaire d'avoir des informations: *a)* la création et la perte d'emplois; *b)* les modifications des besoins en matière de compétences professionnelles; *c)* les restructurations; et *d)* le travail décent (voir le document de séance pour avoir des détails sur les utilisations possibles des statistiques).

#### 4.3. Proposition de définition des concepts

283. La définition des emplois verts utilisée par le Programme de l'OIT en faveur des emplois verts est la suivante:

Les emplois sont verts lorsqu'ils contribuent à réduire l'impact négatif sur l'environnement et qu'ils aboutissent à des entreprises et des économies durables d'un point de vue social, économique et environnemental. Plus précisément, il est possible de dire que les emplois verts sont des emplois décents qui:

- réduisent la consommation d'énergie et de matières premières;
- limitent les émissions de gaz à effet de serre;
- réduisent les déchets et la pollution;

- 
- protègent et restaurent les écosystèmes<sup>54</sup>.

**284.** Cette définition est relativement complète et reflète les principaux objectifs et les principales questions qui nécessitent des statistiques sur les emplois verts, et elle sert de point de départ pour souligner la nécessité d'appréhender la dimension de l'emploi décent tout autant que la dimension environnementale. Il est proposé d'élaborer des définitions séparées pour l'emploi dans des activités liées à l'environnement et le travail décent.

**285.** La dimension environnementale est définie par rapport aux activités écologiques exposées dans le dernier Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE)<sup>55</sup> adopté par la Commission de statistique des Nations Unies à sa 43<sup>e</sup> session en 2012. La dimension du travail décent peut être mesurée en fonction des indicateurs pertinents sélectionnés dans le manuel de l'OIT sur les indicateurs du travail décent.

**286.** *L'emploi dans les activités relatives à l'environnement* «comprend tous les emplois dans des activités qui aboutissent à la production de produits et de services écologiques à consommer par d'autres unités économiques ou par l'établissement dans lequel ces activités sont réalisées. Les produits et les services écologiques sont les produits des activités relatives à l'environnement définies dans la version la plus récente du SCEE. Outre les activités de production de biens et de services écologiques, on inclut les activités qui améliorent les processus de l'établissement afin de réduire ou d'éliminer les pressions sur l'environnement ou d'utiliser plus efficacement les ressources naturelles.»

**287.** Dans cette définition, on établit une distinction entre différents concepts:

- *l'emploi dans la production écologique*, défini comme l'emploi dans la production de biens et de services consommés en dehors de l'unité productrice; et
- *l'emploi dans des processus écologiques*, défini comme l'emploi dans la production de biens et de services écologiques à consommer par l'unité productrice. Cela comprend tous les emplois effectués par des personnes *engagées dans les processus de production écologique ou la transformation des processus pour les rendre écologiques* (il faudra peut-être élaborer une liste de processus et de technologies verts) durant une période de référence donnée. Il s'agit d'emplois dans lesquels les tâches des travailleurs consistent à rendre les processus de production de leur établissement plus écologiques, par exemple en réduisant la pollution ou en utilisant moins de ressources naturelles. Ces travailleurs font de la recherche, du développement, de la maintenance ou utilisent des technologies et des pratiques destinées à réduire l'impact sur l'environnement de leur établissement, ou qui forment les travailleurs de l'établissement ou les sous-traitants à ces technologies et à ces pratiques. Cette définition inclut des travailleurs au sein d'établissements qui peuvent ne pas être considérés comme écologiques.

**288.** Selon la définition de l'emploi dans la production écologique et de l'emploi dans des processus écologiques et selon le concept du travail décent, tous les emplois devraient être

<sup>54</sup> Voir <http://www.ilo.org/empent/units/green-jobs-programme/lang--en/index.htm> en anglais seulement.

<sup>55</sup> Le Système de comptabilité environnementale et économique est un système permettant d'organiser les données statistiques pour en dériver des indicateurs cohérents et des statistiques descriptives afin de suivre les interactions entre l'économie et l'environnement et l'état de l'environnement et de mieux guider le processus décisionnel. Le SCEE contient des concepts, définitions, classifications, règles comptables et tableaux types internationalement convenus pour produire des statistiques internationalement comparables sur l'environnement et ses relations avec l'économie. Voir <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc12/2012-8-EnvAccounting-F.pdf>.

---

classés dans différentes catégories, qui couvrent également un certain nombre d'autres dimensions des «emplois verts».

289. *Les participants à la Conférence voudront sans doute discuter: a) de la pertinence et de la faisabilité de la mesure des emplois verts; b) de l'adéquation des propositions de définitions statistiques des emplois verts; et c) des prochaines étapes pour élaborer des normes statistiques internationales pertinentes sur ce sujet.*

## **5. Les travaux futurs de l'OIT sur les statistiques du travail**

290. Comme le mentionnait l'introduction, le BIT a reçu de ses mandants, par le biais du Conseil d'administration, pour mandat de renforcer sa base de connaissances et les capacités statistiques afin de fournir de meilleurs conseils aux pays au moment opportun. Dans ce sens, le Directeur général a décidé de restructurer le Département de statistique, en renforçant ses capacités et en redéfinissant son rôle pour qu'il remplisse ce nouveau mandat. Le BIT va améliorer la coordination interne entre les divers départements et unités au siège et sur le terrain, afin d'avoir un impact plus cohérent et plus positif sur les capacités statistiques des mandants de l'OIT et pour fournir également à la communauté internationale des données et des normes comparables au niveau international, en aidant les pays qui rencontrent encore des difficultés ou des limitations dans la pratique, en comblant les lacunes dans la compilation des données et en fournissant plus de preuves quantitatives aux décideurs. Le BIT a également décidé de créer des partenariats plus intenses et plus larges avec d'autres organisations internationales afin de mieux coordonner ses conseils techniques et les activités de développement des capacités, éviter les duplications et les chevauchements et promouvoir l'application des normes statistiques internationales décidées par la CIST. Le BIT espère aussi collaborer avec ces organisations pour mobiliser les ressources afin d'identifier les donateurs et les fonds d'affectation spéciale qui peuvent renforcer les capacités dans les statistiques du travail.
291. L'instauration de relations plus étroites avec les offices nationaux de statistique et les services statistiques des ministères du travail et d'autres institutions produisant des statistiques du travail a été considérée comme le principal instrument pour servir la communauté statistique. Il a été jugé que l'un des piliers de ces relations plus étroites est le renforcement d'un réseau stable de statisticiens du travail et la promotion du partage des connaissances dans les domaines essentiels des pratiques et de la production de données. Le BIT a favorisé la création de groupes de travail sur les statistiques du travail au sein des différentes conférences régionales de statisticiens. Il cherche aussi à consolider le Groupe de travail sur le développement des statistiques de l'emploi et du chômage créé pour la 19<sup>e</sup> CIST, afin qu'il continue d'étendre son travail et invite les statisticiens et les praticiens nationaux à discuter des problématiques actuelles et des questions émergentes relatives aux statistiques du travail. Le BIT prépare des réunions de suivi au sein de ses structures régionales afin d'apporter une continuité à cet important travail de groupe.
292. Dans nombre de ses activités futures, le BIT devra se concentrer sur différents fronts auxquels le Département de statistique est disposé à s'atteler. Il est particulièrement important de mettre l'accent sur le renforcement et le soutien aux pays lorsqu'ils réalisent des enquêtes sur la main-d'œuvre. Il a été décidé dans ce sens de définir un questionnaire modulaire type qui aidera les pays à définir leurs instruments statistiques dès qu'ils décideront d'entreprendre une enquête sur la main-d'œuvre. Cela va certainement faciliter le processus et contribuer à la comparabilité des statistiques entre les pays, tout en permettant des adaptations aux spécificités nationales.

- 
- 293.** Les enquêtes auprès des ménages sur le travail sont largement utilisées pour recueillir des informations sur une série de caractéristiques des membres du ménage, et pourtant il n'existe pas de modèle disponible pour aider les parties prenantes et les mandants à élaborer des questionnaires et des modules conformes aux normes internationales sur l'offre de main-d'œuvre et les sujets connexes. Le Département de statistique a donc commencé à concevoir un ensemble cohérent de modèles. Le projet d'outil qui a été élaboré devra faire l'objet de révisions et de tests à partir de la nouvelle résolution que pourra adopter la 19<sup>e</sup> CIST sur le sujet. Le modèle final consistera en un questionnaire type comprenant des sections sur les composantes essentielles d'un enquête sur la main-d'œuvre, avec des modules séparés pour certains sujets. Ce questionnaire sera accompagné de manuels contenant les diagrammes, les définitions opérationnelles des concepts à mesurer et des suggestions pour former les agents de recensement et les superviseurs, ainsi que d'autres éléments utiles.
- 294.** Le BIT recherche un partenariat international pour l'amélioration des enquêtes auprès des ménages dans le monde, pour inciter tous les acteurs et toutes les organisations intéressées à promouvoir cet outil essentiel pour les statisticiens du travail.
- 295.** A la demande du Conseil d'administration du BIT, le Département de statistique va renforcer son assistance technique aux pays qui utilisent le nouveau manuel de l'OIT sur la mesure de l'informalité, en travaillant activement avec tous les partenaires pertinents – notamment avec les membres du Groupe de Delhi mais également avec d'autres partenaires – pour mettre en œuvre les recommandations de ce manuel et impliquer plus de pays dans la production d'estimations comparables des variables essentielles comme l'emploi informel et l'emploi dans le secteur informel.
- 296.** Le BIT a également identifié des domaines où il doit renforcer ses capacités internes pour pouvoir aider activement les pays. Les migrations de main-d'œuvre, les statistiques sur l'emploi rural et la dynamique des marchés du travail et des flux d'emplois sont des domaines auxquels il faudra s'atteler pour les développer. Une coordination plus étroite avec d'autres organisations sera mise en place et consolidée, avec parallèlement la mise en place d'un réseau avec les offices nationaux de statistique intéressés par l'élaboration de normes et de méthodes solides, afin que nous puissions tous ensemble offrir une assistance, des perspectives et des innovations dans la définition de normes.
- 297.** Le renforcement des enquêtes auprès des établissements pour améliorer les données quantitatives sur les principales variables comme la productivité, le coût de la main-d'œuvre, les salaires, les conditions de travail, les compétences de la main-d'œuvre, etc., est considéré comme prioritaire pour le BIT. Plusieurs partenariats ont déjà été identifiés pour atteindre la masse critique nécessaire à l'extension des activités existantes. Il faut renforcer le lien entre comptabilité nationale et statistiques du travail pour contribuer à la mise en place de nouveaux liens entre les effets micro et macroéconomiques des politiques du marché du travail. Un engagement fort des offices nationaux de statistique et des ministères du travail dans ce sens serait certainement indispensable à ce renforcement des capacités.
- 298.** Il faut consolider l'identification des normes de protection sociale par le groupe interinstitutions qui travaille activement à la définition et à l'implication des différents acteurs dans ce domaine important. Le travail actuel de définition de normes convenues et de promotion de nouveaux indicateurs sur les socles de protection sociale et les sujets connexes va être amplifié et consolidé ces prochaines années.
- 299.** Le programme de développement pour l'après-2015 représente une plate-forme unique pour discuter et redéfinir les objectifs et les indicateurs sur les questions du travail. A la suite de la crise financière aiguë qui n'est toujours pas résolue dans de nombreuses régions développées et des graves problèmes structurels sur les marchés du travail des pays en

---

développement, l'emploi et les moyens de subsistance sont des objectifs internationaux incontournables. Cependant, il est tout aussi important de promouvoir un niveau élevé de débat sur la façon de passer de ces objectifs à des indicateurs permettant de mesurer les progrès. La Commission de statistique des Nations Unies et les équipes spéciales mises en place par la communauté internationale devront décider des critères et du type d'indicateurs permettant de suivre les résultats concrets. Entre-temps, le BIT organise une série de consultations des décideurs et des personnes sur le terrain en vue de proposer un ensemble d'indicateurs dans les domaines essentiels comme les emplois et les moyens de subsistance, à partir de ses travaux sur les indicateurs du travail décent et des progrès des statistiques du travail.

- 300.** Dans le domaine de la collecte des données, le BIT va continuer à renforcer son rôle de dépositaire mondial des statistiques du travail. Le Bureau est cependant conscient de la charge qu'imposent les agences en demandant des rapports, et il s'est donc lancé dans un processus (assez coûteux en ressources humaines et financières) d'exploration et d'adaptation des nouveaux outils disponibles pour mettre en place des rapports et des échanges d'informations automatiques. A ce sujet, le BIT va aider les dépositaires nationaux des indicateurs et introduira des protocoles comme le protocole SDMX à partir des expériences nationales et internationales positives. Le BIT est conscient que ses efforts dans ce sens devraient cibler avant tout les pays moins développés qui ont besoin de soutien et de conseils. Cependant, le résultat devrait être positif pour toutes les parties, car les pays seront en mesure de s'appuyer sur des bases de données pleinement fonctionnelles contenant les variables essentielles, et la communauté internationale tout entière aura accès aux données disponibles. Cela nécessite un renforcement des canaux de communication et une attitude proactive de la part du BIT, afin d'identifier les lacunes éventuelles ou les problèmes dans la production des données et d'offrir l'assistance technique nécessaire pour les surmonter. La formation, le développement des capacités et l'assistance joueront sans aucun doute un rôle majeur dans ce processus.
- 301.** Le BIT a décidé de passer à une base de données consolidée unique, ILOSTAT, qui hébergera à la fois les indicateurs quantitatifs existants et les séries chronologiques émergentes. Le Bureau collectera de plus en plus des microdonnées pour améliorer la base quantitative d'indicateurs et affiner ses conseils sur les problèmes de fond relatifs au travail. La mise en place d'une base de données consolidée nécessite le soutien des pays, qui devront accepter et être en mesure de fournir leurs séries de microdonnées au BIT. Un processus pilote a déjà commencé dans certaines régions et certains pays, et le BIT espère approfondir la discussion sur ce sujet.

## **6. L'organisation, la fréquence et la durée de la CIST**

### **a) Historique <sup>56</sup>**

- 302.** A de rares exceptions près, la CIST s'est réunie tous les cinq ans depuis 1923. La CIST est un organe tripartite unique de statisticiens qui discutent et décident des normes statistiques et adopte des résolutions et des directives sur les statistiques du travail. Ces dernières sont ensuite officiellement approuvées par le Conseil d'administration du BIT puis présentées en tant que résolutions de l'OIT à la Commission de statistique des Nations Unies. Il est

<sup>56</sup> Voir BIT: *Rapport général*, Rapport I, 18<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 24 nov. - 5 déc. 2008, pp. 69-71.

---

important de souligner que les décisions sur les normes ne sont pas prises initialement par le BIT mais par un organe rassemblant les statisticiens du travail du monde entier. Même si on se réfère parfois aux concepts statistiques en les appelant «les définitions de l'OIT» ou en disant qu'ils sont «définis par l'OIT», ils sont en réalité choisis par les Etats Membres, les employeurs et les travailleurs qui décident au sein de la CIST.

- 303.** Des propositions de résolutions et de directives sont établies par le BIT, qui sert de secrétariat à la CIST, après un long processus de consultation et de travail technique qui peut prendre de trois à huit ans pour les résolutions et de deux à quatre ans pour les directives. Après un examen approfondi des pratiques nationales, le processus se poursuit par une large consultation des services statistiques des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs, d'autres agences internationales et des universitaires ou des chercheurs. Ces activités se déroulent dans le cadre de groupes de travail techniques, de discussions bilatérales, de réunions ou par correspondance. Généralement, durant la phase d'élaboration, une réunion tripartite d'experts se tient sur chaque sujet. Le BIT sélectionne les sujets susceptibles de faire l'objet d'une action normative lors d'une CIST sur la base des recommandations de la précédente CIST, de consultations avec les gouvernements et d'autres partenaires ainsi que de ses propres besoins en matière de politique et de programmes. Le nombre de ces sujets est volontairement limité à trois au maximum, de façon à laisser suffisamment de temps pour des débats approfondis. La CIST conseille aussi le BIT sur son futur programme de travail dans le domaine des statistiques<sup>57</sup>.
- 304.** La CIST est une conférence statutaire qui est convoquée par le Conseil d'administration du BIT et régie par un règlement. Son secrétariat est nommé par le Directeur général du BIT alors que son bureau (composé du président, des vice-présidents dont le nombre peut aller jusqu'à trois, et des présidents de commissions)<sup>58</sup> est élu par la Conférence. C'est le Conseil d'administration du BIT qui détermine la composition de chaque CIST, qui comprend des représentants des gouvernements ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs en tant que délégués et des organisations internationales et organisations non gouvernementales en tant qu'observateurs.

## **b) Fréquence et durée**

- 305.** En 2008, la 18<sup>e</sup> CIST a adopté une résolution concernant l'organisation, la fréquence et la durée de la CIST qui recommandait que les CIST soient organisées tous les trois ans, à compter de la 19<sup>e</sup> Conférence<sup>59</sup>.
- 306.** En dépit de cette recommandation, le BIT n'est pas en mesure d'organiser et d'héberger un événement de cette taille aussi fréquemment. Devant ses limites budgétaires et ses contraintes en ressources humaines, le BIT n'a d'autre possibilité que de continuer à réunir ces conférences tous les cinq ans jusqu'à ce que la situation permette de réduire les délais entre deux réunions. Les contraintes ne sont pas uniquement financières: l'attention que

<sup>57</sup> Pour avoir plus de détails, voir Bureau de statistique du BIT: «Normes statistiques de l'OIT: 85 ans de normes internationales pour les statistiques du travail», dans *Bulletin des statistiques du travail*, n° 2008-1.

<sup>58</sup> Art. 4 du Règlement des Conférences internationales des statisticiens du travail (Genève, BIT, 1982).

<sup>59</sup> Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms\\_101513.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_101513.pdf).

---

requiert chaque CIST limiterait gravement la capacité du BIT à fournir aux pays l'assistance technique qu'ils recherchent en cas de fréquence accrue.

- 307.** Il est cependant reconnu que le raisonnement qui sous-tendait la recommandation de la 18<sup>e</sup> CIST était double: d'un côté, il s'agit de permettre aux sujets émergents d'être traités au moment opportun, et d'augmenter la participation à la Conférence en réduisant sa durée, d'autre part. Il serait souhaitable de trouver une solution sur ces deux questions susceptible de réduire les coûts impliqués. C'est pour cette raison que la 19<sup>e</sup> CIST a été raccourcie de deux jours ouvrables par rapport à la dernière Conférence, qui avait duré deux semaines complètes.
- 308.** En envisageant la suggestion présentée ci-dessous, le secrétariat souhaite avant tout que la Conférence puisse préserver trois aspects fondamentaux qui font de l'élaboration des normes pour les statistiques du travail par le biais de la CIST un processus unique en son genre. Il s'agit: *a)* de l'approche consultative élargie; *b)* de son appropriation par les Etats Membres; *c)* du niveau élevé des contributions techniques.
- 309.** Il existe des moyens de garantir des discussions intéressantes et flexibles sur des sujets techniques et d'obtenir une approbation provisoire des résultats de ces discussions. L'un de ces mécanismes serait de donner pour mandat à une réunion tripartite d'experts d'examiner cette question et de formuler une recommandation qui serait ensuite avalisée par la CIST et/ou adoptée par le Conseil d'administration du BIT. Au préalable, le processus technique et consultatif préparatoire continuerait d'aboutir à des propositions de recommandations présentées à la Commission de statistique des Nations Unies, afin de permettre à une communauté plus large d'exprimer son avis. Il serait possible de recourir à ce mécanisme (qui a déjà été utilisé auparavant pour actualiser la CIP-88) en fonction de l'importance du sujet.
- 310.** Il faudrait utiliser activement les moyens électroniques de consultation pour faciliter et compléter les discussions sur les différents sujets sans avoir à convoquer de réunions physiques. Ces moyens ont été utilisés par exemple pour la préparation de cette CIST. Ils se sont avérés utiles pour échanger et diffuser des avis fondés sur les pratiques nationales. Même si cette expérience exige du BIT des ressources pour les infrastructures techniques et la modération active pour soutenir l'engagement des participants, l'expérience s'est avérée d'un bon rapport qualité-coût pour toutes les parties impliquées.
- 311.** En raison de la situation financière actuelle, qui dépasse très largement les propres limites budgétaires du BIT, la Conférence souhaitera peut-être prendre en compte le fait qu'il est peu probable que la capacité du secrétariat à élaborer des statistiques et le budget du BIT alloué à la CIST augmentent, à moins que le Conseil d'administration du BIT n'en décide autrement.
- 312.** *Les participants à la Conférence sont invités à accepter qu'en raison des ressources limitées la fréquence de la CIST tous les cinq ans restera inchangée jusqu'à nouvel ordre.*
- 313.** *Les participants à la Conférence sont invités à envisager, selon la nature du sujet, de déléguer une partie de leur autorité ou de donner des mandats précis à d'autres instruments, comme une réunion tripartite d'experts, pour adopter certaines normes et les présenter pour examen au Conseil d'administration du BIT. Ils peuvent souhaiter préciser les sujets adaptés à cette modalité.*



---

## Bibliographie

Bureau international du Travail

- *Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail* (Genève, 2000).
- *Rapport du président*, Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent (en anglais seulement), Genève, 8-10 sept. 2008.
- *Résolution concernant le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le contexte de la mondialisation*, Conférence internationale du Travail, 97<sup>e</sup> session, 10 juin 2008.
- *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, Conférence internationale du Travail, 97<sup>e</sup> session, 10 juin 2008.
- *Guide sur les nouveaux indicateurs d'emploi des objectifs du Millénaire pour le développement: y compris l'ensemble complet des indicateurs du travail décent* (Genève, 2009).
- *Mesure et suivi du travail décent* (MAP) (Genève, 2009).
- *Indicateurs du travail décent: Concepts et définitions*, manuel de l'OIT (Genève, 2012).
- *Rapport de la Commission de l'emploi et de la politique sociale*, Conseil d'administration du BIT, 307<sup>e</sup> session, document GB.307/12(Rev.) (Genève, mars 2010).
- *Weak employment recovery with persistent high unemployment and decent work deficits: An update on employment and labour market trends in G20 countries* (Genève, 2010).
- *World Social Security Report 2010/11. Providing coverage in times of crisis and beyond; Rapport mondial sur la sécurité sociale 2010/11: Donner une couverture sociale en période de crise et au-delà*, résumé (Genève, 2010).
- *Key Indicators of the Labour Market*, septième édition (Genève, 2011).
- *Economically active population: Estimates and projections* (sixth edition, October 2011), Laborsta Internet, [http://laborsta.ilo.org/applv8/data/EAPEP/eapep\\_E.html](http://laborsta.ilo.org/applv8/data/EAPEP/eapep_E.html).
- *ILO estimates and projections of the economically active population: 1990-2020*, Sixth edition (Genève, 2011).
- *Manuel sur la mesure du travail bénévole* (Genève, 2011).
- *Measuring employment in the tourism industries beyond a tourism satellite account: A case study of Indonesia* (Jakarta, 2011).
- *Classification internationale type des professions: Structure, définition des groupes et tables de correspondance*, CITP-08, vol. 1 (Genève, 2012).
- *World Social Security Report 2012-13* (Genève, 2012).

- 
- *Mesurer l'informalité: Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel* (Genève, 2013).
  - *Développement durable, travail décent et emplois verts*, Rapport V, Conférence internationale du Travail, 102<sup>e</sup> session, Genève, 2013.

#### Conventions et recommandation de l'OIT

- Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.
- Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.
- Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012.

#### Conférence internationale des statisticiens du travail

- *Rapport général*, 18<sup>e</sup> CIST, 24 nov. - 5 déc. 2008, Genève.
- *Rapport de la Conférence*, 18<sup>e</sup> CIST, 24 nov. - 5 déc. 2008, ICLS/18/2008/IV/FINAL, Genève.
- *Règlement des Conférences internationales des statisticiens du travail* (Genève, 1982).

#### Résolutions de la CIST

- *Résolution concernant l'élaboration des statistiques de la sécurité sociale*, adoptée par la 9<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail (avril-mai 1957).
- *Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi*, adoptée par la 13<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail (oct. 1982).
- *Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession* (CISP), adoptée par la 15<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail (janvier 1993).
- *Résolution concernant les activités futures relatives à la mesure du travail décent*, adoptée par la 18<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail, 2008.
- *Résolution concernant le développement de mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre*, adoptée par la 18<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail, 2008.
- *Résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants*, adoptée par la 18<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail, 2008.
- *Résolution concernant la mesure du temps de travail*, adoptée par la 18<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail, 2008.
- *Résolution concernant l'organisation, la fréquence et la durée de la CIST*, adoptée par la 18<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail, 2008.

Commission économique pour l'Europe: *Potential indicators for measurement of quality of employment*, Conférence des statisticiens européens, cinquante-huitième session plénière (Paris, 2010).

- *Labour statistics programme review*, Décisions de la 39<sup>e</sup> session de la Commission de statistique des Nations Unies (New York, 2008).
- *2008 international recommendations for tourism statistics*, chap. 7: «Employment in the tourism industries» (New York/Madrid, 2007).
- *Updated handbook on MDG indicators* (Bangkok, 2012).

Eurostat: *Lignes directrices du SSE sur l'ajustement saisonnier (ESS guidelines on seasonal adjustment)*, Luxembourg, 2009.

Hayter, S., Stoevska, V.: *Social Dialogue Indicators: International Statistical Inquiry 2008-09*, Technical brief, Industrial and Employment Relations Department/Department of Statistics (Genève, BIT, 2011).

Houriet-Segard, G.; Pasteels, J.-M.: *Projections of economically active population: A review of national and international methodologies*, ILO Department of Statistics Working Paper No. 3 (Genève, BIT, 2011).

Nations Unies: *L'avenir que nous voulons*, Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio de Janeiro, 2012).

Organisation internationale du Travail/Nations Unies: *Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population: Manuel* (New York, 2010).

Pasteels, J.-M.: *ILO projections of the economically active population. Revised methodology of the 2011 edition* (Genève, BIT, 2012).



---

## Annexe

### Ratification de la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985 (au 8 mars 2013)

| Pays                           | Date de ratification          |
|--------------------------------|-------------------------------|
| Allemagne                      | 25 avril 1991                 |
| Arménie                        | 29 avril 2005                 |
| Australie                      | 15 mai 1987                   |
| Autriche                       | 3 juin 1987                   |
| Azerbaïdjan                    | 19 mai 1992                   |
| Bélarus                        | 12 octobre 1990               |
| Bénin                          | 6 avril 2000                  |
| Bolivie, Etat plurinational de | 14 novembre 1990              |
| Brésil                         | 2 juillet 1990                |
| Canada                         | 22 novembre 1995              |
| Chypre                         | 1 <sup>er</sup> décembre 1987 |
| Colombie                       | 23 mars 1990                  |
| République de Corée            | 8 décembre 1997               |
| Costa Rica                     | 13 février 2001               |
| Danemark                       | 22 janvier 1988               |
| El Salvador                    | 24 avril 1987                 |
| Espagne                        | 3 octobre 1989                |
| Etats-Unis                     | 11 juin 1990                  |
| Finlande                       | 27 avril 1987                 |
| Grèce                          | 17 mars 1993                  |
| Guatemala                      | 7 avril 1993                  |
| Hongrie                        | 9 avril 2010                  |
| Inde                           | 1 <sup>er</sup> avril 1992    |
| Irlande                        | 27 octobre 1995               |
| Israël                         | 21 janvier 2010               |
| Italie                         | 8 novembre 1989               |
| Kirghizistan                   | 31 mars 1992                  |
| Lettonie                       | 10 juin 1994                  |
| Lituanie                       | 10 juin 1999                  |
| Maurice                        | 14 juin 1994                  |
| Mexique                        | 18 avril 1988                 |
| Moldova, République de         | 10 février 2012               |
| Norvège                        | 6 août 1987                   |
| Nouvelle-Zélande               | 6 novembre 2001               |
| Panama                         | 3 avril 1995                  |
| Pays-Bas                       | 5 octobre 1990                |

---

| <b>Pays</b>           | <b>Date de ratification</b>  |
|-----------------------|------------------------------|
| Pologne               | 24 avril 1991                |
| Portugal              | 8 décembre 1993              |
| Royaume-Uni           | 27 mai 1987                  |
| Russie, Fédération de | 27 août 1990                 |
| Saint-Marin           | 1 <sup>er</sup> juillet 1988 |
| Slovaquie             | 1 <sup>er</sup> janvier 1993 |
| Sri Lanka             | 1 <sup>er</sup> avril 1993   |
| Suède                 | 22 septembre 1986            |
| Suisse                | 7 mai 1987                   |
| Swaziland             | 22 septembre 1992            |
| Tadjikistan           | 26 novembre 1993             |
| République tchèque    | 1 <sup>er</sup> janvier 1993 |
| Ukraine               | 15 août 1991                 |